

## 99 Rapports

- 99 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 99 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
- 100 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 101 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

## 102 États financiers consolidés

- 102 Bilans consolidés
- 103 Comptes consolidés de résultat
- 104 États consolidés du résultat global
- 105 États consolidés des variations des capitaux propres
- 106 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

## 107 Notes annexes

- 107 Note 1 Informations générales
- 107 Note 2 Principales méthodes comptables, estimations et jugements
- 118 Note 3 Première application des IFRS
- 125 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 135 Note 5 Valeurs mobilières
- 139 Note 6 Prêts
- 142 Note 7 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 143 Note 8 Entités ad hoc
- 147 Note 9 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 154 Note 10 Locaux et matériel
- 155 Note 11 Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- 157 Note 12 Acquisitions et cessions importantes
- 160 Note 13 Coentreprises et entreprises associées
- 161 Note 14 Autres actifs
- 161 Note 15 Dépôts
- 162 Note 16 Assurance
- 165 Note 17 Fonds distincts
- 165 Note 18 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
- 169 Note 19 Autres passifs
- 169 Note 20 Débentures subordonnées
- 170 Note 21 Titres de fiducie de capital
- 172 Note 22 Capitaux propres
- 174 Note 23 Rémunération fondée sur des actions
- 176 Note 24 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers
- 177 Note 25 Impôt sur le résultat
- 179 Note 26 Bénéfice par action
- 179 Note 27 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités
- 183 Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
- 184 Note 29 Transactions entre parties liées
- 185 Note 30 Résultats par secteur d'exploitation
- 187 Note 31 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
- 188 Note 32 Gestion du capital
- 189 Note 33 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs figurant au bilan
- 191 Note 34 Information sur la société mère

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les Normes internationales d'information financière. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Nos systèmes de contrôles internes sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant nos opérations et activités qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si nous respectons les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si nous sommes en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts de nos déposants et créanciers.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par nos actionnaires sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les auditeurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de leur mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa  
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 28 novembre 2012

## Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque), qui comprennent les bilans consolidés au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan de la Banque Royale du Canada et de ses filiales au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Autres points

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2012 selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 28 novembre 2012 exprimait une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Deloitte & Touche s.r.l.  
Comptables agréés inscrits indépendants  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 28 novembre 2012

### Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions de nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que nos encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de notre direction et de notre Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de nos actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2012, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2012 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework*. La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2012 ne comportait aucune faiblesse importante.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2012 a fait l'objet d'un audit par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants, et ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière dans leur rapport.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa  
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 28 novembre 2012

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque) au 31 octobre 2012, selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse significative, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont conçues par les chefs de la direction et des finances ou par les personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés de la société, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies importantes imputables à une erreur ou à une fraude en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la Banque a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2012, selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2012 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 28 novembre 2012 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

Deloitte & Touche s.r.l.  
Comptables agréés inscrits indépendants  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 28 novembre 2012

## Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>12 617 \$</b>	12 428 \$	8 536 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts à des banques</b>	<b>10 255</b>	6 460	7 241
<b>Valeurs mobilières (note 5)</b>			
Titres détenus à des fins de transaction	120 783	128 128	129 839
Titres disponibles à la vente	40 828	38 894	49 244
	<b>161 611</b>	167 022	179 083
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	<b>112 257</b>	84 947	72 698
<b>Prêts (note 6)</b>			
Prêts de détail	301 185	284 745	271 927
Prêts de gros	79 056	64 752	67 597
	<b>380 241</b>	349 497	339 524
Provision pour pertes sur prêts (note 6)	(1 997)	(1 967)	(2 867)
	<b>378 244</b>	347 530	336 657
<b>Placements au nom des détenteurs de fonds distincts (note 17)</b>	<b>383</b>	320	257
<b>Autres</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 385	7 689	7 371
Dérivés (note 9)	91 293	99 650	106 109
Locaux et matériel, montant net (note 10)	2 691	2 490	2 501
Goodwill (note 11)	7 485	7 610	6 553
Autres immobilisations incorporelles (note 11)	2 686	2 115	1 925
Actifs liés aux activités abandonnées (note 12)	–	27 152	5 723
Participations dans des entreprises associées (note 13)	125	142	131
Coût des prestations de retraite payé d'avance (note 18)	1 049	311	266
Autres actifs (note 14)	35 019	27 967	30 321
	<b>149 733</b>	175 126	160 900
<b>Total de l'actif</b>	<b>825 100 \$</b>	793 833 \$	765 372 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Dépôts (note 15)</b>			
Particuliers	179 502 \$	166 030 \$	161 693 \$
Entreprises et gouvernements	312 882	297 511	287 535
Banques	15 835	15 561	19 285
	<b>508 219</b>	479 102	468 513
<b>Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts (note 17)</b>	<b>383</b>	320	257
<b>Autres</b>			
Acceptations	9 385	7 689	7 371
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	40 756	44 284	46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	64 032	42 735	36 006
Dérivés (note 9)	96 761	100 522	108 077
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 16)	7 921	7 119	6 867
Passifs liés aux activités abandonnées (note 12)	–	20 076	5 012
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (note 18)	1 729	1 639	1 576
Autres passifs (note 19)	41 371	39 241	38 318
	<b>261 955</b>	263 305	249 824
<b>Débitures subordonnées (note 20)</b>	<b>7 615</b>	8 749	7 676
<b>Titres de fiducie de capital (note 21)</b>	<b>900</b>	894	1 627
<b>Total du passif</b>	<b>779 072</b>	752 370	727 897
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires (note 22)</b>			
Actions privilégiées	4 813	4 813	4 813
Actions ordinaires (émises – 1 445 302 600, 1 438 376 317 et 1 424 921 817)	14 323	14 010	13 378
Actions propres – privilégiées [détenues – (41 632), 6 341 et 86 400]	1	–	(2)
– ordinaires [détenues – (543 276), (146 075) et 1 719 092]	30	8	(81)
Bénéfices non distribués	24 270	20 381	17 287
Autres composantes des capitaux propres	830	490	(14)
	<b>44 267</b>	39 702	35 381
<b>Participations ne donnant pas le contrôle (note 22)</b>	<b>1 761</b>	1 761	2 094
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>46 028</b>	41 463	37 475
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>825 100 \$</b>	793 833 \$	765 372 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Gordon M. Nixon  
Président et chef de la direction

Victor L. Young  
Administrateur

**Comptes consolidés de résultat**

	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
<b>Revenu d'intérêt</b>		
Prêts	15 972 \$	15 236 \$
Valeurs mobilières	3 874	4 750
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	945	736
Dépôts	61	91
	<b>20 852</b>	<b>20 813</b>
<b>Frais d'intérêt</b>		
Dépôts	6 017	6 334
Autres passifs	1 977	2 723
Débitures subordonnées	360	399
	<b>8 354</b>	<b>9 456</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>12 498</b>	<b>11 357</b>
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>		
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires (note 16)	4 897	4 474
Revenus tirés des activités de négociation	1 298	655
Commissions de gestion de placements et de services de garde	2 074	1 999
Revenus tirés des fonds communs de placement	2 088	1 975
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 213	1 331
Frais bancaires	1 376	1 323
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 434	1 485
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	655	684
Revenus sur cartes	920	882
Commissions de crédit	848	707
Profit net sur les titres disponibles à la vente (note 5)	120	104
Quote-part des bénéfices (pertes) des entreprises associées	24	(7)
Revenus tirés de la titrisation	(1)	–
Autres	328	669
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>	<b>17 274</b>	<b>16 281</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>29 772</b>	<b>27 638</b>
<b>Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 6)</b>	<b>1 301</b>	<b>1 133</b>
<b>Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance (note 16)</b>	<b>3 621</b>	<b>3 358</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>		
Ressources humaines (notes 18 et 23)	9 287	8 661
Matériel	1 083	1 010
Frais d'occupation	1 107	1 026
Communications	764	746
Honoraires	695	692
Impartition de services de traitement	254	266
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (note 11)	528	481
Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles (notes 11 et 12)	168	–
Autres	1 274	1 285
	<b>15 160</b>	<b>14 167</b>
<b>Bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies</b>	<b>9 690</b>	<b>8 980</b>
Impôt sur le résultat (note 25)	2 100	2 010
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>7 590</b>	<b>6 970</b>
Perte nette liée aux activités abandonnées (note 12)	(51)	(526)
<b>Bénéfice net</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux :</b>		
Actionnaires	7 442 \$	6 343 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	97	101
	<b>7 539 \$</b>	<b>6 444 \$</b>
<b>Bénéfice de base par action (en dollars) (note 26)</b>	<b>4,98 \$</b>	<b>4,25 \$</b>
<b>Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)</b>	<b>5,01</b>	<b>4,62</b>
<b>Perte de base par action liée aux activités abandonnées (en dollars)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,37)</b>
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars) (note 26)</b>	<b>4,93</b>	<b>4,19</b>
<b>Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)</b>	<b>4,96</b>	<b>4,55</b>
<b>Perte diluée par action liée aux activités abandonnées (en dollars)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,36)</b>
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>2,28</b>	<b>2,08</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Bénéfice net</b>	<b>7 539 \$</b>	6 444 \$
<b>Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale), déduction faite de l'impôt</b> <small>(note 25)</small>		
<b>Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente</b>		
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	193	(30)
Reclassement en résultat de (profits nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	(33)	13
	<b>160</b>	(17)
<b>Écarts de change</b>		
Profits (pertes) de change latents	113	(625)
Profits nets de change sur les activités de couverture	–	717
Reclassement en résultat de pertes (profits) de change	11	(1)
	<b>124</b>	91
<b>Variation nette des couvertures de flux de trésorerie</b>		
Profits nets sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	32	298
Reclassement en résultat de pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	25	132
	<b>57</b>	430
<b>Total des autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt</b>	<b>341</b>	504
<b>Total du bénéfice global</b>	<b>7 880 \$</b>	6 948 \$
<b>Total du bénéfice global attribuable aux :</b>		
Actionnaires	7 782 \$	6 847 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	98	101
	<b>7 880 \$</b>	6 948 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés des variations des capitaux propres

### Autres composantes des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Autres composantes des capitaux propres										Total des capitaux propres	
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions propres – privilégiées	Actions propres – ordinaires	Bénéfices non distribués	Titres disponibles à la vente	Écarts de change	Couvertures de flux de trésorerie	Total des autres composantes des capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires		Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2010</b>	4 813 \$	13 378 \$	(2) \$	(81) \$	17 287 \$	277 \$	(20) \$	(271) \$	(14) \$	35 381 \$	2 094 \$	37 475 \$
Variations des capitaux propres												
Capital social émis	–	632	–	–	–	–	–	–	–	632	–	632
Actions propres – ventes	–	–	97	6 074	–	–	–	–	–	6 171	–	6 171
Actions propres – achats	–	–	(95)	(5 985)	–	–	–	–	–	(6 080)	(324)	(6 404)
Attributions de rémunération fondée sur des actions	–	–	–	–	(33)	–	–	–	–	(33)	–	(33)
Dividendes	–	–	–	–	(3 237)	–	–	–	–	(3 237)	(93)	(3 330)
Autres	–	–	–	–	21	–	–	–	–	21	(14)	7
Bénéfice net	–	–	–	–	6 343	–	–	–	–	6 343	101	6 444
Autres composantes des capitaux propres												
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	–	–	–	–	–	(18)	–	–	(18)	(18)	(2)	(20)
Écarts de change	–	–	–	–	–	–	91	–	91	91	(1)	90
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	–	–	–	431	431	431	–	431
<b>Solde au 31 octobre 2011</b>	4 813 \$	14 010 \$	– \$	8 \$	20 381 \$	259 \$	71 \$	160 \$	490 \$	39 702 \$	1 761 \$	41 463 \$
Variations des capitaux propres												
Capital social émis	–	313	–	–	–	–	–	–	–	313	–	313
Actions propres – ventes	–	–	98	5 186	–	–	–	–	–	5 284	–	5 284
Actions propres – achats	–	–	(97)	(5 164)	–	–	–	–	–	(5 261)	–	(5 261)
Attributions de rémunération fondée sur des actions	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Dividendes	–	–	–	–	(3 549)	–	–	–	–	(3 549)	(92)	(3 641)
Autres	–	–	–	–	(3)	–	–	–	–	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net	–	–	–	–	7 442	–	–	–	–	7 442	97	7 539
Autres composantes des capitaux propres												
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	–	–	–	–	–	160	–	–	160	160	1	161
Écarts de change	–	–	–	–	–	–	124	–	124	124	–	124
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	–	–	–	56	56	56	–	56
<b>Solde au 31 octobre 2012</b>	4 813 \$	14 323 \$	1 \$	30 \$	24 270 \$	419 \$	195 \$	216 \$	830 \$	44 267 \$	1 761 \$	46 028 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Bénéfice net	7 539 \$	6 444 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet de trésorerie et autres		
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 418	1 459
Amortissement	437	412
Impôt différé	123	(124)
Perte de valeur et amortissement du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	716	546
Perte à la vente de locaux et de matériel	25	106
Profit sur la titrisation	(9)	(15)
Profit sur les titres disponibles à la vente	(194)	(278)
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	55	247
Quote-part des bénéfices des entreprises associées	(23)	8
Ajustements liés à la variation nette des actifs et passifs opérationnels		
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	802	(139)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(161)	(115)
Impôt exigible	(826)	807
Actifs dérivés	8 462	6 373
Passifs dérivés	(3 884)	(7 551)
Titres détenus à des fins de transaction	6 818	(905)
Produit de la titrisation	356	1 074
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(29 208)	(27 285)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(25 060)	(12 249)
Variation des dépôts	15 850	29 059
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	20 914	7 166
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(3 528)	(2 313)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	599	22
Autres	(3 295)	1 730
<b>Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(2 074)</b>	<b>4 479</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	457	781
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	10 915	14 549
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	47 420	37 882
Produit de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à leur échéance	190	1 179
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(55 448)	(45 942)
Acquisitions de titres détenus jusqu'à leur échéance	(242)	(935)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(1 351)	(1 452)
Produit de cessions	2 677	440
Flux de trésorerie affectés aux acquisitions	(853)	(1 300)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>3 765</b>	<b>5 202</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Rachat de titres de fiducie de capital RBC	–	(750)
Émission de débentures subordonnées	–	1 500
Remboursement de débentures subordonnées	(1 006)	(404)
Émission d'actions ordinaires	126	152
Actions propres – ventes	5 284	6 171
Actions propres – achats	(5 261)	(6 080)
Dividendes versés	(3 272)	(3 032)
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(92)	(93)
Variation des emprunts à court terme des filiales	21	(615)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>	<b>(4 200)</b>	<b>(3 151)</b>
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(18)	76
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(2 527)</b>	<b>6 606</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (1)	15 144	8 538
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (1)</b>	<b>12 617 \$</b>	<b>15 144 \$</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	12 617 \$	12 428 \$
Trésorerie et montants à recevoir de banques compris dans les actifs liés aux activités abandonnées	–	2 716
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (1)</b>	<b>12 617 \$</b>	<b>15 144 \$</b>
<b>Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comprennent les éléments suivants :</b>		
Intérêts versés	7 872 \$	9 234 \$
Intérêts reçus	19 674	20 471
Dividendes reçus	1 316	1 350
Impôt sur le résultat payé	2 926	1 512

(1) Nous sommes tenus de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes était de 2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (2,0 milliards au 31 octobre 2011; 1,8 milliard au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Note 1 Informations générales

La Banque Royale du Canada et ses filiales exercent leurs activités sous la marque RBC. Nous offrons, à l'échelle mondiale, des services financiers diversifiés, dont des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des services de gestion de patrimoine, des services d'assurance, des services à la grande entreprise et de banque d'investissement et des services de traitement des opérations. Se reporter à la note 30 pour en savoir davantage sur nos secteurs d'exploitation.

La société mère, la Banque Royale du Canada, est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), constituée et établie au Canada. Notre bureau central est situé au Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada, et notre siège social, au 1, Place Ville Marie, Montréal (Québec), Canada. Nous sommes inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole RY.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés ci-joints sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés selon l'ensemble des IFRS publiées et en vigueur au 31 octobre 2012. L'information présentée dans les tableaux est en millions de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages. Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés constituent nos premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. Auparavant, nos états financiers consolidés étaient préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Nous avons appliqué IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1). Les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées, y compris à nos bilans consolidés au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (la date de transition) aux fins de la transition aux IFRS, comme l'exige IFRS 1. Les principales différences entre les méthodes comptables selon les IFRS et celles selon les PCGR du Canada, les exceptions et exemptions pertinentes, ainsi que des rapprochements illustrant l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur nos actifs, nos passifs, nos capitaux propres, notre résultat global et nos flux de trésorerie sont présentés à la note 3.

Le 28 novembre 2012, le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés.

## Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables prescrites par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

### Généralités

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations subjectives et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le résultat net et l'information connexe. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les principales sources d'incertitude liées aux estimations comprennent : la consolidation d'entités ad hoc, la dépréciation des valeurs mobilières, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la décomptabilisation d'actifs financiers, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, la valeur comptable du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions pour litiges, et les produits différés au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites dans cette note pour plus de détails sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

#### Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû faire des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes indiquées des états financiers consolidés :

Entités ad hoc	Note 2 – page 108 Note 8 – page 143	Dépréciation des valeurs mobilières	Note 2 – page 108 Note 5 – page 135
Juste valeur des instruments financiers	Note 2 – page 109 Note 4 – page 125	Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2 – page 111
Provision pour pertes sur créances	Note 2 – page 112 Note 6 – page 139	Décomptabilisation d'actifs financiers	Note 2 – page 113 Note 7 – page 142
Avantages du personnel	Note 2 – page 114 Note 18 – page 165	Impôt sur le résultat	Note 2 – page 114 Note 25 – page 177
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Note 2 – page 115 Note 11 – page 155 Note 12 – page 157	Provisions	Note 2 – page 116 Note 27 – page 179

#### Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats opérationnels de la société mère, la Banque Royale du Canada, et de ses filiales, y compris certaines entités ad hoc, compte tenu de l'élimination des transactions, des soldes, des produits et des charges interentreprises.

#### Activités poursuivies

Comme il est décrit à la note 12, nous avons conclu la vente de Liberty Life Insurance Company (Liberty Life), notre unité d'assurance-vie aux États-Unis, au cours du deuxième trimestre de 2011 et avons annoncé la vente de la quasi-totalité de nos services bancaires régionaux aux États-Unis au cours du troisième trimestre de 2011. Nous avons conclu cette vente au cours du deuxième trimestre de 2012.

La vente de Liberty Life a été comptabilisée à titre d'activités abandonnées dans nos bilans consolidés et nos comptes consolidés de résultat pour toutes les périodes présentées. La vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis et celle d'autres actifs ont été comptabilisées à titre d'activités abandonnées dans nos bilans consolidés aux 31 octobre 2012 et 2011 et dans nos comptes consolidés de résultat pour toutes les périodes présentées.

#### Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de la

vente immédiate dans son état actuel, la direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et il doit être hautement probable que la vente aura lieu d'ici un an. Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable précédente et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans les bilans consolidés.

Un groupe destiné à être cédé est classé à titre d'activités abandonnées s'il respecte les conditions suivantes : i) il s'agit d'une composante distincte du reste de nos activités, tant du point de vue opérationnel que financier et ii) soit il représente une ligne d'activité principale et distincte, soit il fait partie d'un plan coordonné pour céder une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Les groupes destinés à être cédés classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément de nos activités poursuivies dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Filiales et entités ad hoc*

Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle, le contrôle étant défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Nous consolidons nos filiales à partir de la date à laquelle le contrôle nous a été transféré, et cessons de les consolider lorsqu'elles ne sont plus contrôlées par nous.

Une entité ad hoc est une entité créée dans un but précis et bien défini, qui a des pouvoirs de décision limités et dont les activités sont préétablies ou limitées. Les entités ad hoc comprennent les entités commanditées pour diverses raisons, y compris les entités constituées afin de permettre aux clients d'investir dans des actifs non traditionnels, ainsi que celles constituées aux fins des opérations de titrisation d'actifs ou aux fins de l'achat ou de la vente d'une protection de crédit.

Nous consolidons les entités ad hoc si l'évaluation des facteurs pertinents indique que nous contrôlons l'entité ad hoc. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité ad hoc est exercé par différentes parties, selon que les facteurs ou les conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. La direction doit exercer un jugement important lorsqu'elle évalue ces facteurs et toute condition connexe dans leur ensemble afin de déterminer si nous contrôlons une entité ad hoc. Les facteurs pertinents comprennent ce qui suit : i) si les activités de l'entité ad hoc sont menées selon nos besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que nous obtenions des avantages des activités de l'entité ad hoc; ii) si nous avons les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages; iii) si nous obtiendrons la majorité des avantages liés aux activités de l'entité ad hoc; et iv) si nous conservons la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités. Notre approche se concentre généralement sur l'identification d'activités importantes qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'entité ad hoc. Nous déterminons ensuite, à la lumière des circonstances et des faits pertinents, quelle partie possède les droits fondamentaux de contrôler la prise de décision sur ces activités et quelle partie est exposée à la majorité des risques et avantages découlant de la prise de décision. Nos conclusions aux fins de la consolidation ont une incidence sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et les entités ad hoc que nous consolidons sont présentées dans nos bilans consolidés à titre de composante distincte des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté séparément dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Participations dans des entreprises associées*

La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, les placements sont initialement comptabilisés au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entreprise détenue (y compris le résultat net comptabilisé directement dans les capitaux propres) après la date d'acquisition.

#### *Participations dans des coentreprises*

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser nos participations dans des entités contrôlées conjointement; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

### **Instruments financiers – comptabilisation et évaluation**

#### **Valeurs mobilières**

Les titres sont classés initialement, selon l'intention de la direction, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Certains titres d'emprunt à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature, ainsi que les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités, par suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque connexe de paiement anticipé, de variations du risque de change, de changements des sources ou des modalités de financement; et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôt plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres. Les variations des taux de change liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres, alors que les variations des taux de change liés aux titres d'emprunt disponibles à la vente sont comptabilisées au poste Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation, dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque le titre est vendu, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres composantes des capitaux propres est inclus au poste Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres d'emprunt disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une telle indication existe notamment, dans le cas des titres d'emprunt, lorsqu'une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs provenant d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut être estimée de façon fiable et, dans le cas des titres de participation, lorsqu'il y a une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en deçà de son coût.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment la priorité de rang, les notes externes et la valeur de toute garantie détenue, pour lesquels il peut ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. La direction doit faire largement appel à son jugement pour évaluer la perte de valeur puisqu'elle doit tenir compte de tous les éléments probants disponibles pour déterminer si des indications objectives de dépréciation existent et si le capital et les intérêts sur les titres d'emprunt disponibles à la vente peuvent être entièrement recouverts. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, nous utilisons des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre, déterminés en fonction de facteurs propres à chaque titre et au moyen d'un certain nombre d'hypothèses et de données nécessitant le jugement de la direction, telles que les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement. Étant donné le caractère subjectif du choix de ces données et hypothèses, le montant réel et le

moment de réalisation des flux de trésorerie futurs peuvent différer des estimations utilisées par la direction et, par conséquent, peuvent donner lieu à des conclusions différentes quant à la constatation ou à l'évaluation de la perte de valeur.

Pour déterminer s'il existe une indication objective que les titres de participation ont subi une perte de valeur, nous tenons compte de facteurs tels que la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que de l'évaluation de la direction quant aux risques liés à la situation financière et aux activités de l'émetteur et à tout autre risque qu'il présente. La direction examine tous ces facteurs afin de déterminer la perte de valeur, mais dans la mesure où son jugement peut différer du montant réel et du moment du recouvrement de la juste valeur, l'estimation de la perte de valeur pourrait changer d'une période à l'autre selon les événements futurs qui pourraient survenir ou non et, par conséquent, les conclusions relatives à la dépréciation des titres de participation peuvent différer.

Si un titre disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte cumulée latente qui a antérieurement été comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée au poste Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Le montant de la perte cumulée est égal à la différence entre le coût/coût amorti et la juste valeur actuelle du titre, diminuée de toute perte de valeur antérieurement comptabilisée. À la suite d'une dépréciation, les diminutions additionnelles de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt, sauf si la diminution est liée à des variations du taux d'intérêt sans risque, et les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à la vente. En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos comptes consolidés de résultat si la reprise peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des titres d'emprunt que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur que nous évaluons au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres d'emprunt sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres détenus jusqu'à leur échéance. Tous les titres détenus jusqu'à leur échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du bénéfice global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt.

### Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. Un instrument qui est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que les actifs ou les passifs sont évalués sur une base différente, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur une base différente; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction, et nous pouvons démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou réduits de manière importante ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit en tant que revenu tiré des activités de négociation ou au poste Autres. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période, et comptabilisons dans les revenus tirés des activités de négociation ou au poste Autres la variation de la valeur actualisée.

### Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La juste valeur des instruments identiques négociés sur un marché actif est fondée sur les plus récents cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous déterminons la juste valeur selon les cours du marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée selon des modèles d'évaluation reposant sur des données d'entrée, les valeurs de la transaction dérivées des modèles, des données prises en compte et des hypothèses sur les données fournies par des services d'établissement des prix. Les données des modèles d'évaluation sont soit observables, soit non observables. Nous nous basons sur des facteurs de marché externes facilement observables et disponibles. Les données observables prises en compte dans les modèles d'évaluation des instruments financiers comprennent certains prix et taux sur les courbes de rendement des taux d'intérêt pour des instruments à plus court terme des pays du G7 (le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la France, l'Allemagne et le Japon), et des pays non membres du G7, les taux de change et la volatilité des prix et des taux. Les données non observables comprennent certains prix et taux sur les courbes de rendement des taux d'intérêt pour des instruments à plus long terme des pays du G7 et des pays non membres du G7, les taux de remboursement anticipé, les écarts de taux, la probabilité d'une défaillance, les taux de recouvrement, la volatilité du cours des actions et les corrélations avec la probabilité d'une défaillance ou les paniers d'actions ordinaires. Dans le cas de certains titres non cotés sur un marché actif, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité, si nous croyons que ces instruments pourraient être cédés pour un montant moindre que leur juste valeur estimative par suite d'un manque de liquidité du marché sur une période raisonnable.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur des dérivés négociés en Bourse est établie en fonction des cours de clôture. Les dérivés hors cote sont évalués soit au moyen de modèles d'évaluation standards utilisés dans le secteur ou au moyen de modèles d'évaluation élaborés à l'interne. Lorsque nous déterminons qu'il y a une différence entre le prix de transaction et la juste valeur à la date de transaction, le profit ou la perte latent est différé et comptabilisé seulement lorsque les données du marché non observables deviennent observables, ou lorsque l'instrument financier est décomptabilisé.

Nous apportons également des ajustements à l'évaluation relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Ces ajustements (de l'évaluation du crédit) tiennent compte de la solvabilité de nos contreparties et de la nôtre, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Les calculs sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, de la probabilité d'une défaillance, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond aux montants des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement sont habituellement fondés sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. La corrélation est la mesure de la façon dont les facteurs de crédit et de marché peuvent varier les uns en fonction des autres. Les facteurs peuvent varier dans le même sens général, dans un sens général opposé ou de façon indépendante. La corrélation est estimée à

l'aide de données historiques et de données du marché lorsque de telles données sont disponibles. Nous mettons à jour régulièrement les ajustements de l'évaluation du crédit afin de tenir compte de la variation de la valeur des dérivés et du risque de crédit des contreparties. Des changements apportés aux ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

En ce qui a trait aux passifs financiers, y compris les dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument selon les taux d'intérêt du marché appropriés. Les taux d'intérêt du marché appropriés comprennent les taux d'intérêt de référence observables et les écarts de taux, qui sont soit observables ou non observables.

En ce qui a trait aux instruments qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée, lorsque cela est possible, au moyen d'une technique d'évaluation optimisant l'utilisation de données de marché observables. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important doit être exercé pour la détermination du modèle à utiliser, la sélection des données prises en compte dans le modèle et, dans certains cas, l'application d'ajustements à la valeur obtenue selon le modèle ou aux cours du marché associés aux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif aux fins de la détermination de la juste valeur, car la sélection des données peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont de par leur nature incertaines puisqu'il y a alors peu de données de marché disponibles, voire aucune telle donnée, pour déterminer dans quelle mesure une transaction peut être conclue dans des conditions de concurrence normale dans le cours normal des affaires. Lorsque la technique d'évaluation et les données choisies ne reflètent pas complètement nos attentes quant au montant qui pourrait être reçu dans le cadre d'une transaction sur le marché, des ajustements sont apportés à l'évaluation afin de tenir compte du risque lié au modèle et aux paramètres, du risque de liquidité et du risque de crédit dans le calcul de la juste valeur. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement, mais visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé sur une transaction antérieurement évaluée à l'aide du jugement de la direction peut différer de la valeur comptabilisée et, par conséquent, avoir une incidence sur les profits et les pertes latents constatés au poste Revenus autres que d'intérêt.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées avec cohérence et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe et par le groupe Finance.

La note 4 présente une répartition des justes valeurs des instruments financiers évalués au moyen des cours du marché sur les marchés actifs (niveau 1), au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables (niveau 2) et au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données importantes qui ne sont pas observables sur le marché (niveau 3). Une discussion sur les éléments de l'évaluation ayant nécessité le plus de jugement, ce qui comprend les modifications à notre hiérarchie de la juste valeur, l'élaboration d'autres hypothèses raisonnablement possibles et les profits et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente est présentée aux notes 4 et 5.

### Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont inscrits au bilan au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, les coûts de transaction inscrits au bilan sont amortis par le biais du résultat net sur la durée de vie estimée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur qui n'ont pas de paiements déterminés ou déterminables ni d'échéance fixe, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation.

### Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts assortis de garanties, c'est-à-dire que nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises et que des garanties supplémentaires sont obtenues, au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont traitées comme des transactions d'emprunts assortis de garanties. Les titres reçus en vertu de conventions de revente et les titres livrés en vertu de conventions de rachat ne sont pas comptabilisés dans nos bilans consolidés ou décomptabilisés de ceux-ci, respectivement, à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites aux bilans consolidés aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières, sauf lorsqu'elles sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans nos comptes consolidés de résultat. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou dans le poste Autres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. Le passif éventuel au titre des acceptations est comptabilisé au poste Autres – Acceptations dans nos bilans consolidés. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres – Engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Dérivés

Les dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et les autres risques de marché. Les dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les dérivés de crédit. Tous les dérivés sont comptabilisés dans nos bilans consolidés à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides et font en sorte que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur ne sont pas prises en compte dans nos comptes consolidés de résultat, le dérivé incorporé doit habituellement être séparé du contrat hôte et comptabilisé de façon distincte à la juste valeur par le biais du résultat net si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Lorsque des dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les profits et les pertes réalisés et latents sur ces dérivés sont constatés au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Conformément à notre politique pour la compensation des actifs et des passifs financiers, décrite ci-dessous, la juste valeur nette de certains actifs et passifs dérivés est

présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

#### *Comptabilité de couverture*

Nous utilisons des dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Nous évaluons, aussi bien lors de la mise en place de la couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture ont été hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Une couverture est considérée comme hautement efficace seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : i) à la mise en place de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert; ii) les résultats réels de l'opération de couverture se situent dans un intervalle prédéterminé. Dans le cas d'une couverture de transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se concrétise et cette dernière doit présenter un risque de variation des flux de trésorerie qui pourrait au bout du compte avoir une incidence sur le profit net ou la perte nette présentée. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu, lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue ou lorsque la transaction prévue a cessé d'être hautement probable. Veuillez vous reporter à la note 9 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

#### *Couvertures de la juste valeur*

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur portés à la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis en résultat net sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés auparavant comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les profits et les pertes latents sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, ou lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable.

#### *Couvertures de l'investissement net*

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement à l'étranger, la tranche efficace des profits et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite de l'impôt applicable, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. La totalité ou une partie des montants précédemment inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat net à la cession totale ou partielle de l'établissement étranger.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

#### **Prêts**

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente. Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Lorsque des prêts sont accordés au taux du marché, la juste valeur correspond au montant versé aux emprunteurs auquel s'ajoutent les coûts directs et marginaux. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, duquel la dépréciation est retranchée, à moins que nous entendions les vendre dans un avenir proche au moment de leur création ou qu'ils aient été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; auquel cas, ils sont constatés à la juste valeur.

Nous évaluons à chaque date de clôture s'il y a une indication objective qu'un prêt est douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, entités gouvernementales canadiennes), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance du paiement. Les soldes de cartes de crédit sont sortis du bilan lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par une entité gouvernementale canadienne sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours.

Les actifs acquis pour satisfaire les engagements de prêts sont inscrits à leur juste valeur moins les coûts de la vente. La juste valeur est évaluée soit en fonction de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit des pertes de valeur sur les prêts et les autres éléments hors bilan.

Les intérêts sur les prêts sont inclus au poste Revenu d'intérêt – Prêts et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimée de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties dans les revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie futurs à l'égard des intérêts liés à un remboursement anticipé. De tels revenus sont générés lorsqu'un client rembourse d'avance son emprunt hypothécaire existant en payant un montant d'intérêts correspondant au plus élevé des montants suivants : les intérêts pour une période de trois mois ou l'écart de taux d'intérêt (taux contractuel par rapport au taux du marché) pour le reste de la durée. Ce montant est inconnu au moment du montage du prêt hypothécaire et doit être estimé au moyen de diverses variables, telles que le comportement en

matière de remboursement anticipé, les soldes de prêt hypothécaire non remboursés et les taux d'intérêt en vigueur sur les prêts hypothécaires au moment du remboursement anticipé. La direction a déterminé que les intérêts liés au remboursement anticipé que nous devrions percevoir sur la durée des prêts hypothécaires ne peuvent être estimés de façon fiable à la date de montage. Par conséquent, plutôt que d'estimer les intérêts liés au remboursement anticipé lors du montage d'un prêt hypothécaire, nous reportons et amortissons les intérêts liés au remboursement anticipé réellement reçus au titre du revenu d'intérêt au moment du renouvellement d'un prêt hypothécaire sur la durée prévue de ce prêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le prêt hypothécaire n'est pas renouvelé, les intérêts liés au remboursement anticipé sont immédiatement comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

### Provision pour pertes sur créances

Une provision pour pertes sur créances est constituée s'il y a une indication objective que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir sur notre portefeuille de prêts aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente. Ce portefeuille comprend des risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi que des éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par les pertes de valeur comptabilisées et réduite par les sorties du bilan, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs et la provision touchant les éléments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au poste Autres passifs.

Nous évaluons si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour des prêts individuellement significatifs, de même que collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Si nous déterminons qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un prêt considéré individuellement, significatif ou non, nous incluons ce prêt dans un groupe de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procédons à un test de dépréciation collectif. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ne sont pas pris en compte dans un test de dépréciation collectif.

La provision pour pertes sur créances représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes subies au titre de notre portefeuille de prêts à la date de clôture du bilan. La direction doit faire appel à son jugement pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la provision pour dépréciation de prêts au titre des prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif. Les hypothèses et estimations sous-jacentes appliquées aux prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif peuvent varier d'une période à l'autre et avoir une incidence significative sur nos résultats opérationnels.

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation individuel*

Les prêts qui sont significatifs pris individuellement sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de déceler des indices objectifs de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque la direction détermine qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente.

L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement significatifs est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, déterminé au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation individuel entraînent une réduction de la valeur comptable du prêt par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Après la dépréciation, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la dépréciation.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et que nous estimons le montant et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination de la perte de valeur. Afin de déterminer si des indications objectives de dépréciation existent, nous examinons principalement des facteurs spécifiques tels que la situation financière de l'emprunteur, les défauts de paiement des intérêts ou du capital par l'emprunteur, les conditions économiques locales et d'autres données observables. Pour déterminer le montant recouvrable estimatif, nous évaluons la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt, à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses et de données. La direction doit faire appel à son jugement pour choisir les données et hypothèses qui seront utilisées, telles que le montant du prêt que l'on ne prévoit pas recouvrer et le coût lié aux délais de recouvrement du capital ou des intérêts, ainsi que pour estimer la valeur de toute garantie détenue pour laquelle il pourrait ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances.

#### *Prêts soumis à un test de dépréciation collectif*

Les prêts qui ne sont pas significatifs pris individuellement, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel et n'ont pas montré d'indice de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La provision relative au test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de facteurs tels que : i) les pertes antérieures des portefeuilles comportant des caractéristiques semblables en matière de risque de crédit; ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique de pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture économique, de l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie contractuels des actifs compris dans le groupe et d'un historique de pertes enregistrées sur des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles qui n'affectaient pas la période sur laquelle est basé l'historique de pertes et de supprimer les effets des circonstances comprises dans la période historique qui n'existent pas actuellement. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de perte et la perte réelle. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation collectif entraînent une réduction de la valeur comptable du montant global des prêts par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances. Après la dépréciation, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la dépréciation.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour calculer les provisions au titre des prêts soumis à un test de dépréciation collectif comportent un degré d'incertitude, notamment parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes pour chacun des prêts étant donné le grand nombre de prêts non significatifs au sein du portefeuille. Nous devons faire largement appel au jugement pour évaluer l'historique de pertes, la période d'identification des pertes, et la relation avec les portefeuilles actuels, y compris la défaillance et les soldes des prêts, ainsi que les activités, la conjoncture économique et les conditions liées au crédit courantes, y compris le rendement sectoriel, le taux de chômage et les risques liés aux pays. Les variations de ces hypothèses auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances.

## Sortie de prêts

Les prêts et les comptes de correction de valeur pour dépréciation connexes sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après la réception de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'il n'est pas raisonnable de prévoir un recouvrement additionnel, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et les provisions connexes sont sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

## Décomptabilisation d'actifs financiers

Nos diverses activités de titrisation consistent généralement en un transfert d'actifs financiers, tels que des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires structurés, à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs.

Les actifs financiers sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété d'un actif financier, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de l'actif est abandonné. Lorsque nous conservons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons des liens.

La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie. Nous décomptabilisons les actifs financiers transférés si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. Pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, la direction examine l'exposition de l'entité avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets des actifs transférés. Dans le cas des actifs transférés pour lesquels nous conservons les droits de gestion, la direction a fait appel à son jugement pour déterminer les avantages liés aux droits de gestion par rapport aux attentes du marché. Si les avantages liés aux droits de gestion sont supérieurs à la juste valeur de marché, un actif de gestion est comptabilisé au poste Autres actifs de nos bilans consolidés. Si les avantages liés aux droits de gestion sont inférieurs à la juste valeur de marché, un passif de gestion est comptabilisé au poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

## Décomptabilisation des passifs financiers

Nous sortons un passif financier de nos bilans consolidés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou a expiré. Nous comptabilisons l'écart entre la valeur comptable d'un passif financier transféré et la contrepartie payée dans nos comptes consolidés de résultat.

## Garanties

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme de trésorerie, d'autres actifs, de nos propres actions ou de la prestation de services) pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Les garanties financières sont par la suite réévaluées en retenant le plus élevé de deux montants : i) le montant initialement comptabilisé et ii) notre meilleure estimation de la valeur actualisée de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actualisée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture et présentée au poste Dérivés de nos bilans consolidés.

## Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Nous présentons le solde net des actifs financiers et des passifs financiers lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## Assurance et fonds distincts

Les primes découlant de contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de contrats de courte durée, principalement l'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos comptes consolidés de résultat au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les primes cédées au titre de la réassurance et les recouvrements de réassurance relativement aux indemnités et sinistres sont prises en compte dans les revenus et charges, selon le cas. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui se rapportent aux montants des prestations versées et des réclamations non versées, sont inclus dans les Autres actifs.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat d'assurance est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs liés aux fonds distincts sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Le passif lié à ces contrats est calculé en fonction des obligations contractuelles au moyen d'hypothèses actuarielles et est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents appropriés. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés séparément dans nos bilans consolidés. Les honoraires des fonds distincts comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Des tests de suffisance du passif sont effectués sur tous les portefeuilles de contrats d'assurance à chaque date de clôture pour assurer la suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des coûts de gestion et d'administration des sinistres et des rendements des actifs qui supportent les passifs sont prises en compte dans les tests. Lorsque les résultats du test mettent en évidence une insuffisance dans les passifs, celle-ci est immédiatement comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat par le biais d'une réduction des coûts d'acquisition différés inclus dans les Autres actifs ou d'une augmentation des Sinistres et réclamations liées aux indemnités d'assurance.

### **Avantages du personnel – prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Nous offrons un certain nombre de programmes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations définies, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations définies et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe et sont évalués à la juste valeur. Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par les actuaires du régime au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations des employés au titre des services de l'année en cours, aux charges d'intérêts sur l'obligation et au rendement des placements prévu sur l'actif des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat net au moyen de la méthode du report (l'approche du corridor). Les coûts des services passés sont immédiatement passés en charges dans la mesure où des droits à prestations ont été acquis, et sont autrement comptabilisés de façon linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. Les profits et les pertes sur la réduction ou la liquidation des régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Pour chaque régime de retraite à prestations définies, nous comptabilisons la valeur actualisée de nos obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur du régime, de même que les ajustements relatifs à tout écart actuariel non comptabilisé et aux coûts des services passés non comptabilisés, comme un passif au titre des prestations définies et nous le constatons au poste Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués dans nos bilans consolidés. Dans le cas des régimes comportant un actif net au titre des prestations définies, le montant est comptabilisé comme un actif au poste Coût des prestations de retraite payé d'avance. L'évaluation de l'actif se limite au moins élevé de i) l'actif au titre des prestations définies et de ii) la somme des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement du régime ou diminution dans les cotisations futures au régime.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies nécessite l'exercice d'un jugement important, car la constatation repose sur les taux d'actualisation, les taux de rendement prévu des actifs et sur diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. En raison de la nature à long terme de ces régimes, de telles estimations et hypothèses font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques. Pour ce qui est de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'actualisation est déterminé en fonction de rendements de marché liés à des obligations de sociétés de première qualité. Étant donné que le taux d'actualisation est fondé sur des rendements disponibles actuels ainsi que sur l'évaluation de la liquidité du marché par la direction, il ne donne qu'une indication des rendements futurs. La direction doit également faire appel à son jugement pour estimer le taux de rendement prévu des actifs, en raison des possibles variations dans la répartition de notre actif ainsi que des risques intrinsèques liés à la prévision des rendements futurs des placements. Le taux de rendement prévu des actifs correspond à la moyenne pondérée des rendements à long terme prévus pour chaque catégorie d'actifs et il est choisi parmi une gamme de rendements futurs possibles. Les hypothèses actuarielles, qui sont établies conformément aux pratiques actuelles dans les pays où nos régimes sont en vigueur, peuvent s'écarter des résultats réels puisque les statistiques propres à chaque pays reflètent uniquement une estimation du comportement futur des employés. Ces hypothèses sont formulées par la direction et sont passées en revue par les actuaires au moins une fois par année. Toute variation dans les hypothèses susmentionnées pourrait influencer sur les montants de l'obligation et de la charge au titre des prestations que nous comptabilisons.

Nos cotisations aux régimes à cotisations définies sont passées en charges lorsque les employés ont rendu des services en échange de telles cotisations, soit habituellement dans l'année de la cotisation. La charge au titre des régimes à cotisations définies est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines.

### **Rémunération fondée sur des actions**

Nous offrons des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés.

Pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés, une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits applicable, ainsi qu'une augmentation correspondant des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, qui tiennent compte du prix d'exercice de l'option, du prix actuel de l'action, du taux d'intérêt sans risque, de la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice ainsi que le montant initial comptabilisé au titre des capitaux propres sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Nos autres régimes de rémunération comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits. Les régimes sont réglés en trésorerie.

Pour les attributions réglées en trésorerie, nos obligations à payer sont ajustées à leur juste valeur à chaque date de bilan. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations à payer sont fondées sur la juste valeur de nos actions ordinaires à la date de l'attribution. Les variations de nos obligations, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos comptes consolidés de résultat, et une hausse correspondante est constatée dans les autres passifs pour les attributions réglées en trésorerie et dans les bénéficiaires non distribués pour les attributions réglées en actions.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le seront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

### **Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et est comptabilisé dans nos comptes consolidés de résultat, sauf dans la mesure où il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est passé en charges selon les lois fiscales applicables dans chaque territoire dans la période au cours de laquelle le bénéfice se produit et est calculé selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporelle, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos filiales, à nos succursales et à nos entreprises associées ainsi que des participations dans des coentreprises dont les différences temporelles ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible et dont nous avons la capacité de contrôler le moment auquel la résorption aura lieu. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même

administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes faisant partie du même groupe de déclaration fiscale (lequel a l'intention de procéder à un règlement net), et lorsqu'il existe un droit juridique de compenser les montants comptabilisés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les mêmes conditions sont remplies. Nos comptes consolidés de résultat comprennent des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôt diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

L'impôt différé cumulé en raison des différences temporelles et des reports en avant de perte fiscale est inclus dans les Autres actifs et les Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôt différé afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer notre charge d'impôt en fonction de nos meilleures estimations quant aux positions fiscales qui font l'objet d'une vérification ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Nous effectuons un examen chaque trimestre afin de mettre à jour nos meilleures estimations selon l'information disponible, mais les décisions prises par les autorités fiscales compétentes pourraient donner lieu à un passif ou à une charge d'impôt additionnel.

La direction doit également faire largement appel à son jugement pour déterminer notre actif ou passif d'impôt différé, car la constatation d'un tel actif ou passif dépend de nos prévisions quant aux bénéficiaires imposables futurs et des taux d'imposition qui devraient être en vigueur dans la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé. Toute variation de nos prévisions peut entraîner une variation des actifs ou passifs d'impôt différé comptabilisés dans nos bilans consolidés, ainsi que de la charge d'impôt différé dans nos comptes consolidés de résultat.

### **Regroupements d'entreprises, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles identifiables sont constatées séparément du goodwill et sont incluses dans le poste Autres immobilisations incorporelles. Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

#### **Goodwill**

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation, lequel est appliqué sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Le test de dépréciation est effectué annuellement, au 1<sup>er</sup> août, ou plus souvent s'il y a un indice d'une possible perte de valeur, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie.

Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour la détermination du montant recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie, notamment les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie et du caractère prospectif de ces données. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires ainsi que des dépenses d'investissement et des rendements pour les actionnaires prévus. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle des banques, ajusté en fonction des risques propres à l'unité génératrice de trésorerie et de son exposition au risque de change, comme il est reflété dans les écarts entre l'inflation historique et prévue. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Les taux de croissance finaux reflètent le produit intérieur brut et l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

La valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend la valeur comptable des actifs et du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie, puis elle est attribuée aux autres actifs non financiers de l'unité génératrice de trésorerie proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est identifiée. Le goodwill est présenté au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.

À la cession d'une partie d'une unité génératrice de trésorerie, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'unité génératrice de trésorerie vendue est incluse dans le calcul des profits et des pertes à la cession. La valeur comptable est évaluée sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'intégralité de l'unité génératrice de trésorerie.

#### **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle se situe généralement entre 10 et 20 ans, et sont soumises à un test visant à déterminer s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de clôture.

Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée pourrait avoir subi une perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est réduite à sa valeur recouvrable, ce qui donne lieu à une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise lorsqu'une modification est apportée aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. Si une perte de valeur est subséquemment reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est révisée et établie à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (déduction faite de l'amortissement) qui aurait été déterminée s'il n'y avait pas eu de perte de valeur antérieure. En raison de la nature subjective de ces estimations, un jugement important doit être exercé pour déterminer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de perte de valeur. Pour établir ces estimations, la direction s'appuie sur les ventes prévues, les coûts attribués et les taux d'actualisation ajustés en fonction des risques qui tiennent compte des conditions de marché et de nos objectifs d'affaires. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

#### **Autres**

##### **Conversion des devises**

Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion et du règlement de ces éléments sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat au poste Revenus autres que d'intérêt.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les actifs financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan et les profits et pertes de change qui en découlent sont constatés dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte de valeur.

Les actifs et les passifs de nos établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens pour la période de présentation de l'information financière.

Les profits ou les pertes latents résultant de la conversion de nos établissements à l'étranger de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôt dans les autres composantes des capitaux propres. Au moment de la cession ou de la cession partielle d'un établissement à l'étranger, une tranche appropriée du montant net des profits ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### **Locaux et matériel**

Les locaux et le matériel comprennent les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et le reste du matériel et ils sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, ainsi que l'estimation initiale de tout coût de cession. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée d'utilité des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si le renouvellement est raisonnablement assuré, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les terrains ne sont pas amortis. Les profits et les pertes à la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les locaux et le matériel sont évalués pour déterminer s'il y a des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient et effectuons un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur est constatée, dans la mesure où le montant recouvrable d'un actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie), lequel correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie).

Après la constatation de la perte de valeur, la dotation à l'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin de refléter la valeur comptable révisée de l'actif. Si, par la suite, une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est révisée pour correspondre à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (diminuée de l'amortissement) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La dotation à l'amortissement pour les périodes futures est ajustée pour refléter la valeur comptable révisée.

### **Provisions**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Nous comptabilisons des provisions au titre des litiges et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ainsi qu'une provision pour engagements hors bilan et autres. Aux fins de la comptabilisation des provisions, nous devons estimer l'issue des procédures judiciaires en cours, les charges qui devront être engagées pour la mise hors service des immobilisations, et les pertes sur créances liées aux engagements inutilisés et aux garanties. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Nous comptabilisons nos provisions en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de refléter les prévisions actuelles. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supplémentaires. Les provisions sont comprises dans le poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu.

### **Intérêts, commissions et honoraires**

#### *Intérêts*

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, dans les comptes consolidés de résultat en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Commissions et honoraires*

Les honoraires de gestion de portefeuille et les autres honoraires tirés de services-conseils et d'autres services de gestion sont comptabilisés sur la base des contrats de service applicables. Les honoraires liés à la prestation de services, y compris la gestion d'actifs, la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde de titres qui couvrent une période de service précise, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le service est offert. Les honoraires comme les commissions de prise ferme et les commissions de courtage qui sont liées à la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

#### *Revenu de dividendes*

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

### **Location**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

#### *Contrats de location simple*

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location simple, nous comptabilisons les loyers sur une base linéaire à la rubrique Frais autres que d'intérêt sur la durée du contrat de location.

#### *Contrat de location-financement*

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location-financement, nous comptabilisons initialement l'actif loué et l'obligation liée au contrat connexe aux postes Locaux et matériel, Autres immobilisations incorporelles et Autres passifs dans nos bilans consolidés, pour un montant égal à la juste valeur de l'actif loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location. Les coûts directs initiaux directement attribuables au contrat de location sont comptabilisés comme un actif aux termes du contrat de location-financement.

## Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés, de tout profit (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt connexe et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités non dénouées. Pour les contrats qui pourraient être réglés en trésorerie ou en actions ordinaires à notre gré, le bénéfice dilué par action est calculé en supposant que ces contrats seront réglés en actions. Le bénéfice et les charges liés à ces types de contrat ne sont pas inclus dans le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, et les actions supplémentaires qui seraient émises sont incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action. Ces contrats comprennent nos actions privilégiées convertibles et les titres de fiducie de capital. Pour ce qui est des options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires, elles sont présumées être exercées, et le produit de l'exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de l'exercice des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## Capital social

Nous classons un instrument financier que nous émettons comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Nos actions ordinaires que nous détenons sont classées comme des actions propres dans les capitaux propres et sont comptabilisées au coût moyen pondéré. Au moment de la vente d'actions propres, l'écart entre le produit de la vente et le coût des actions est constaté au poste Bénéfices non distribués. Les instruments financiers que nous émettons sont classés comme des instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, moins l'impôt. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs ainsi que les distributions à verser connexes sont classés à titre de passifs dans nos bilans consolidés. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans la rubrique Frais d'intérêt de nos comptes consolidés de résultat.

## Changements futurs de méthodes comptables

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur nos états financiers consolidés :

### IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12)

En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 portant sur les impôts différés et le recouvrement des actifs sous-jacents. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

### IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1)

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

### IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7 relativement aux informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. L'objectif de ces modifications est d'aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence éventuelle des arrangements de compensation sur la situation financière d'une société. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### Normes relatives à la consolidation et aux informations à fournir

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11), et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12). IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation de SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* (SIC-12), et modifie IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27). IFRS 10 s'appuie sur des principes existants en définissant le concept de contrôle comme le facteur déterminant pour inclure ou non une entité dans les états financiers consolidés de la société mère et établit des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 11, dont le point central est le classement des partenariats selon les droits et obligations de l'entente plutôt que selon sa forme juridique, élimine certaines incohérences liées à la présentation en exigeant une méthode unique de comptabilisation (la méthode de mise en équivalence) pour les participations dans des coentreprises. IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences relatives aux informations à fournir pour tous les types de participations dans d'autres entités, ce qui comprend les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. En raison de ces nouvelles IFRS, l'IASB a également publié les normes suivantes, qui ont été révisées et dont l'intitulé a été modifié : IAS 27, *États financiers individuels*, et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. En ce qui nous concerne, les nouvelles normes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13)

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, qui définit la juste valeur et établit, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 prescrit également les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur des actifs non financiers. Les exigences relatives à l'évaluation et aux informations à fournir d'IFRS 13 s'appliquent lorsqu'une autre IFRS impose ou permet que l'élément soit évalué à la juste valeur, sauf quelques exceptions limitées. En ce qui nous concerne, IFRS 13 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19)

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 19 touchant la comptabilisation et l'évaluation de la charge au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail, ce qui comprend l'élimination du report et de l'amortissement des écarts actuariels nets, ainsi que les informations à fournir sur tous les avantages du personnel. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 32, lesquelles clarifient les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

### IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9)

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 dans le cadre de son plan visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 exige que les actifs financiers, y compris les contrats hybrides, soient évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti, sur la base du modèle d'affaires de l'entité en matière de gestion de l'actif financier et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Un actif financier détenu par une entité dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels à des dates spécifiées aux termes des conditions

contractuelles doit être évalué au coût amorti. Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur. Lorsque l'entité modifie son modèle d'affaires, ce qui devrait rarement se produire, elle est tenue de reclasser prospectivement les actifs financiers concernés. En ce qui concerne les instruments de capitaux propres, la direction peut, lors de la comptabilisation initiale, décider irrévocablement, instrument par instrument, de présenter les variations de la juste valeur directement dans les capitaux propres. Il n'y a pas de recyclage subséquent des profits et des pertes sur la juste valeur à partir des capitaux propres à nos comptes consolidés de résultat; toutefois, les dividendes de tels placements dans des instruments de capitaux propres continueront d'être comptabilisés en résultat net.

En octobre 2010, l'IASB a ajouté à IFRS 9 les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers auparavant inclus dans IAS 39. IFRS 9 a également éliminé l'exception visant à ne pas évaluer à la juste valeur des passifs dérivés liés à un instrument de capitaux propres non coté qui doivent être réglés au moyen d'un tel instrument, et exige que les variations du risque de crédit propre à l'entité en matière de passifs financiers désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soient incluses dans les autres éléments du résultat global. En décembre 2011, l'IASB a modifié la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, qui est maintenant pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par conséquent, en ce qui nous concerne, IFRS 9 devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Note 3 Première application des IFRS**

**Transition aux IFRS**

Le Conseil des normes comptables canadiennes a remplacé les PCGR du Canada par les IFRS pour toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Nous avons adopté les IFRS avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et la date de transition est le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Nos méthodes comptables présentées à la note 2 ont été appliquées pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice considéré clos le 31 octobre 2012, l'information comparative pour l'exercice précédent clos le 31 octobre 2011 et les états financiers d'ouverture en vertu des IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010. Dans le cadre de notre transition des PCGR du Canada aux IFRS, nous avons suivi les dispositions d'IFRS 1. Les incidences de la transition aux IFRS ont été comptabilisées directement dans les bénéfices non distribués, ou dans une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, tel qu'il est expliqué dans cette note. Les renvois entre parenthèses (renvoi X) concernent la colonne correspondante du tableau ci-dessous illustrant le rapprochement de nos bilans consolidés et de nos comptes consolidés de résultat selon les PCGR du Canada et les IFRS.

**Principales exemptions en vertu d'IFRS 1**

IFRS 1 fournit des directives pour les nouveaux adoptants des IFRS sur la façon de comptabiliser les éléments lors de la transition aux IFRS. Conformément à IFRS 1, une entité doit, en règle générale, appliquer les IFRS de façon rétrospective au moment de la transition. Elle permet également des exemptions et prévoit certaines exceptions à l'application rétrospective. Les décisions relatives aux exemptions que nous avons prises au moment de la première application sont expliquées ci-dessous. D'autres exemptions possibles en vertu d'IFRS 1, qui ne sont pas expliquées dans les présentes, ne sont ni significatives ni pertinentes pour notre entreprise.

**Exceptions obligatoires**

*Décomptabilisation*

Les dispositions de décomptabilisation d'IAS 39 ont été appliquées de façon prospective aux transactions conclues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*Comptabilité de couverture*

La comptabilité de couverture a été appliquée à compter de la date de transition uniquement aux relations de couverture qui répondaient aux critères de la comptabilité de couverture d'IAS 39, telle qu'elle est décrite à la note 2, à cette date.

*Estimations*

Les estimations faites selon les IFRS à la date de transition correspondent aux estimations faites précédemment en vertu des PCGR du Canada.

**Exemptions facultatives**

*Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement* (renvoi 1)

Lors de l'adoption des IFRS, une entité doit appliquer de façon rétrospective IAS 39 et classer ses instruments financiers à la date à laquelle l'instrument financier a été acquis à l'origine. Autrement, une entité peut désigner, à la date de transition, un actif financier ou un passif financier précédemment inscrit en tant qu'actif financier ou que passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net ou en tant qu'actif financier disponible à la vente. Les écarts entre la juste valeur et la valeur comptable sont comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. À la transition, nous avons effectué ce choix au moyen des critères décrits à la note 2 qui définissent les actifs financiers disponibles à la vente et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, et nous avons désigné les actifs financiers et les passifs financiers suivants.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur à la date de transition	Classement dans les états financiers antérieurs	Valeur comptable présentée dans les états financiers antérieurs
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	7 297 \$	Détenus à des fins de transaction	7 297 \$
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	3 232	Détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	3 232
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	564	Prêts et créances	629
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	128	Passifs détenus à des fins autres que de transaction	138

*Avantages du personnel* (renvoi 2)

IFRS 1 permet de comptabiliser les profits et les pertes actuariels cumulés sur les régimes d'avantages du personnel, qui étaient différés en vertu des PCGR du Canada, dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués à la date de transition. Nous avons effectué ce choix pour tous nos régimes de retraite à prestations définies à l'intention des employés et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite à la date de transition, ce qui a entraîné une diminution de 1,36 milliard de dollars du solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués. Nos profits et nos pertes actuariels cumulés correspondent à la somme de notre perte actuarielle nette, de (l'actif) l'obligation transitoire et du coût au titre des services passés non comptabilisés.

*Écarts de change cumulés* (renvoi 3)

IFRS 1 permet de ramener à zéro les profits et les pertes de change cumulés inscrits dans les capitaux propres pour les filiales étrangères à la date de transition. Nous avons choisi de ramener à zéro la totalité des profits et des pertes de change cumulés provenant de la conversion de nos établissements à l'étranger à la date de transition, ce qui a entraîné une diminution de 1,66 milliard de dollars du solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués.

### Regroupements d'entreprises

IFRS 1 permet d'appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), à compter de la date de transition ou d'une date antérieure. L'application d'IFRS 3 à compter d'une date antérieure à la date de transition nécessiterait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu entre cette date et la date de transition. Nous avons choisi d'appliquer IFRS 3 de façon prospective à compter de la date de transition. Par conséquent, les regroupements d'entreprises conclus avant la date de transition n'ont pas été retraités. Ce choix n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués.

### Contrats d'assurance

IFRS 1 permet d'appliquer les dispositions transitoires d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4), lesquelles restreignent les changements de méthodes comptables pour les contrats d'assurance, y compris les changements effectués par un nouvel adoptant des IFRS. Nous avons choisi d'appliquer les dispositions transitoires d'IFRS 4, ce qui nous permet de suivre nos méthodes comptables conformes aux PCGR du Canada antérieurs relativement à nos activités liées à l'assurance. Ce choix n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués.

### Incidence de la transition aux IFRS

Le tableau ci-dessous présente un résumé des différences significatives qui nous concernent.

Poste	PCGR du Canada	IFRS	Incidence à la transition
Renvoi 4	<b>Goodwill</b> IAS 36, <i>Dépréciation d'actifs</i>		
	<p>Le goodwill est attribué aux unités d'exploitation qui sont censées bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises qui a entraîné ledit écart. Une unité d'exploitation correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Nous avions huit unités d'exploitation en vertu des PCGR du Canada.</p> <p>Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est d'abord évalué en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, le montant de la juste valeur implicite du goodwill de l'unité d'exploitation est obtenu en déterminant la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation et en attribuant la juste valeur résiduelle au goodwill. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable du goodwill d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur attribuée. Aucune reprise de perte de valeur n'est possible.</p>	<p>Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui sont censées bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises qui a entraîné ledit goodwill. Nous avons dix unités génératrices de trésorerie en vertu des IFRS.</p> <p>Le goodwill est considéré comme ayant subi une perte de valeur si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est plus élevée que sa valeur recouvrable. Une perte de valeur ne peut être reprise. Un test de dépréciation doit être effectué à la date de transition aux IFRS.</p>	<p>L'attribution de notre goodwill en vertu des PCGR du Canada, qui était présentée à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2011, a été modifiée en fonction des nouvelles unités génératrices de trésorerie que nous avons identifiées. Notre unité d'exploitation Services bancaires internationaux est présentée dans deux unités génératrices de trésorerie, soit les Services bancaires aux États-Unis et les Services bancaires dans les Antilles. Notre unité d'exploitation Gestion mondiale d'actifs est également présentée dans deux unités génératrices de trésorerie, soit la Gestion de patrimoine – Canada et la Gestion mondiale d'actifs.</p> <p>Nous avons effectué un test de dépréciation à la date de transition en fonction des unités génératrices de trésorerie identifiées. Selon les résultats de ce test, la valeur comptable de notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires aux États-Unis était plus élevée que sa valeur recouvrable, déterminée selon le modèle de l'actualisation des flux de trésorerie sur une durée de cinq ans pour déterminer la valeur d'utilité. Les principales données utilisées pour l'application du modèle comprenaient un taux d'actualisation de 10,5 % et un taux de croissance final de 3,5 %. Par conséquent, le goodwill de notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires aux États-Unis a été réduit à zéro, ce qui s'est traduit par une diminution du solde d'ouverture des bénéfices non distribués de 1,26 milliard de dollars et par une diminution de notre perte à la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis selon les IFRS, lesquelles ont été enregistrées au troisième trimestre de 2011. Se reporter à la note 12.</p>
Renvoi 5	<b>Titrison (décomptabilisation)</b> IAS 39		
	<p>La décomptabilisation des actifs financiers se base principalement sur la forme juridique de la transaction et sur une analyse visant à déterminer si le vendeur conserve le contrôle des actifs et si ceux-ci sont isolés juridiquement du vendeur et de ses créanciers, même en cas de faillite.</p>	<p>La décomptabilisation se base sur le transfert des risques et des avantages; le contrôle est uniquement pris en considération lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages n'ont pas été transférés ou conservés.</p>	<p>La plupart des actifs transférés dans le cadre de nos transactions de titrison ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Par conséquent, les actifs et les passifs connexes sont comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les profits comptabilisés antérieurement en vertu des PCGR du Canada ont été comptabilisés à titre d'ajustement transitoire, ce qui a entraîné une réduction du solde d'ouverture des bénéfices non distribués de 415 millions de dollars.</p> <p>Bien que cette modification de méthode ait une incidence importante sur nos bilans d'ouverture en vertu des IFRS et entraîne une réduction du solde d'ouverture des bénéfices non distribués, nous comptabiliserons le bénéfice net tiré des actifs sur leur durée de vie restante.</p>
Renvoi 6	<b>Consolidation des entités ad hoc</b> IAS 27, SIC-12		
	<p>La consolidation se base sur un modèle de participation financière majoritaire. Dans le cas des entités à détenteurs de droits variables (EDDV), la consolidation repose sur une analyse des risques et des avantages économiques. Les EDDV sont consolidées par la partie qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels prévus.</p>	<p>Les entités ad hoc créées dans un but précis et bien défini sont consolidées selon un modèle de contrôle dont la portée est plus large que celle des notions prévues par les PCGR du Canada. Le contrôle englobe à la fois la capacité à prendre des décisions et les conséquences économiques qui en résultent (c.-à-d. les avantages et les risques). La notion d'EDDV n'existe pas en vertu des IFRS.</p>	<p>Certaines entités que nous ne consolidions pas antérieurement sont consolidées, tandis que d'autres entités qui étaient consolidées ont été déconsolidées. Les actifs et les passifs connexes ont été ajustés dans nos bilans consolidés, et les profits (pertes) comptabilisés ou non comptabilisés antérieurement ont été inscrits comme un ajustement transitoire, ce qui a entraîné une réduction du solde d'ouverture des bénéfices non distribués de 226 millions de dollars.</p>

Poste	PCGR du Canada	IFRS	Incidence à la transition
Renvoi 7	<b>Contrats d'assurance</b> IFRS 4		
	<p>Les états financiers d'une société d'assurance excluent l'actif, le passif, les produits et les charges des fonds distincts, mais ils incluent les honoraires et le coût lié à toutes les garanties ou aux autres avantages dont bénéficie le titulaire du contrat qui reviennent à l'assureur dans le cadre de l'administration de ces fonds.</p> <p>Les sociétés qui offrent des assurances vie et maladie doivent porter les primes de réassurance, les sinistres réglés aux termes des polices de réassurance et les sommes à recouvrer au titre de ces mêmes polices en déduction des rentrées de primes, des sinistres réglés et des provisions techniques.</p>	<p>Les placements détenus dans des fonds distincts sont comptabilisés comme des actifs de la société d'assurance, puisqu'ils en sont la propriété juridique et qu'ils sont conservés dans un fonds distinct. La société d'assurance a également l'obligation envers les titulaires de polices de vendre les actifs sous-jacents et de rembourser les titulaires de polices lorsqu'ils rachètent leurs fonds distincts.</p> <p>Les assureurs ne doivent pas effectuer de compensation entre les actifs de réassurance et les passifs d'assurance connexes et, dans un même ordre d'idées, ils ne doivent pas effectuer de compensation entre les produits/charges liés aux contrats de réassurance et les charges/produits liés aux contrats d'assurance connexes.</p>	<p>Les placements détenus dans des fonds distincts, qui n'étaient pas comptabilisés en vertu des PCGR du Canada, sont comptabilisés dans nos bilans consolidés, et un passif correspondant relatif aux titulaires de polices est également comptabilisé.</p> <p>Les montants à recouvrer au titre des polices de réassurance et les obligations connexes liées aux indemnités, qui étaient compensés en vertu des PCGR du Canada, sont présentés à titre d'actifs et de passifs, respectivement, dans les bilans consolidés.</p> <p>Ces modifications de méthodes comptables ont une incidence sur la présentation de l'actif et du passif dans les bilans consolidés, mais elles n'ont aucune incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués.</p>
Renvoi 8	<b>Activités abandonnées</b> IFRS 5, <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i>		
	<p>Les résultats liés aux activités abandonnées sont présentés comme une composante distincte du bénéfice ou de la perte pour la période considérée et les périodes précédentes. L'actif et le passif d'un groupe destiné à être cédé qui sont classés comme détenus en vue de la vente ou qui ont été vendus sont présentés séparément aux rubriques Actif et Passif, respectivement, des bilans de la période considérée et de toutes les périodes comparatives.</p>	<p>Le retraitement des bilans des périodes précédentes découlant des activités abandonnées n'est pas permis. Les ajustements liés aux activités abandonnées figurant au bilan sont présentés sur une base prospective à partir de la date de classement à titre d'activités abandonnées. Les résultats liés aux activités abandonnées sont présentés comme une composante distincte du bénéfice ou de la perte pour la période considérée et pour toutes les périodes comparatives.</p>	<p>Aux fins du rapprochement de nos bilans consolidés en vertu des IFRS et de nos bilans en vertu des PCGR du Canada au 1<sup>er</sup> novembre 2010, nous avons procédé à la contrepassation de l'incidence des activités abandonnées liées à la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis annoncée au troisième trimestre de 2011, relativement à laquelle les résultats des périodes précédentes ont été ajustés conformément aux PCGR du Canada au moment de l'annonce.</p> <p>En vertu des IFRS, le classement de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis et autres actifs dans les activités abandonnées est pris en considération dans nos bilans consolidés avec prise d'effet à compter du trimestre clos le 31 juillet 2011. La vente de Liberty Life Insurance Company, annoncée en octobre 2010, est présentée à titre d'activité abandonnée dans nos bilans consolidés à partir de la date de transition, selon les IFRS.</p>
Renvoi 9	<b>Couverture</b> IAS 39		
	<p>Dans une relation de couverture admissible, la totalité ou une partie d'un actif ou d'un passif comptabilisé peut être désignée comme l'élément couvert. Une partie de l'élément couvert se définit a) soit comme un pourcentage du total de l'actif ou du passif comptabilisé; b) soit comme la totalité ou un pourcentage d'un ou de plusieurs flux de trésorerie définis; c) soit comme un dérivé incorporé qui n'est pas constaté isolément.</p>	<p>Une partie des flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif financier peut être désignée comme élément couvert seulement si les flux de trésorerie définis sont inférieurs au total des flux de trésorerie de l'actif ou du passif.</p> <p>Dans le cas des passifs pour lesquels le taux d'intérêt réel est inférieur au taux d'intérêt de référence, il n'est pas permis de désigner comme élément couvert les flux de trésorerie établis en fonction du taux de référence parce que ces flux de trésorerie seraient supérieurs au total des flux de trésorerie du passif.</p>	<p>La comptabilité de couverture a été appliquée seulement aux relations de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 à la date de transition. Certaines couvertures de flux de trésorerie qui sont admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR du Canada n'y sont pas admissibles en vertu des IFRS parce que les éléments couverts sont des tranches des passifs au titre des dépôts dont les flux de trésorerie sont inférieurs au taux d'intérêt de référence. Les montants cumulés dans les capitaux propres relativement à ces couvertures ont été réduits à zéro, leur incidence étant comptabilisée comme une réduction d'environ 350 millions de dollars du solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués.</p> <p>Bien que cette modification de convention ait une incidence considérable sur notre bilan d'ouverture en IFRS et qu'elle fasse diminuer le solde d'ouverture de nos bénéfices non distribués, l'amortissement des pertes, auparavant différées dans les autres éléments du résultat global, ne sera plus constaté dans le bénéfice net pour les périodes futures.</p>

### Autres différences de présentation

#### Participations ne donnant pas le contrôle

Selon les PCGR du Canada, le bénéfice net lié aux activités poursuivies était présenté dans les comptes consolidés de résultat déduction faite de la quote-part du bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales. Selon les IFRS, le bénéfice net lié aux activités poursuivies reflète le bénéfice attribuable tant aux actionnaires qu'aux participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice net en vertu des IFRS est réparti entre les actionnaires et les participations ne donnant pas le contrôle, après que l'incidence de toutes les activités poursuivies et de toutes les activités abandonnées a été présentée.

## Modifications de la présentation des états financiers au cours de l'exercice

### Garanties en espèces

Comme il est mentionné aux notes 14 et 19, au cours du deuxième trimestre de 2012, nous avons reclassé rétrospectivement les garanties en espèces versées des postes Dépôts productifs d'intérêts à des banques et Prêts – prêts de gros au poste Autres actifs, et les garanties en espèces reçues du poste Dépôts au poste Autres passifs, afin de mieux refléter la nature des soldes. Le reclassement ne concerne pas les garanties en espèces reçues ou payées relativement aux titres empruntés et aux titres prêtés, qui sont actuellement présentées dans les postes Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés, respectivement.

### Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS pour nos bilans et nos capitaux propres consolidés au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour nos comptes consolidés de résultat, nos états consolidés du résultat global et nos tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

#### Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS – Bilan et capitaux propres consolidés au 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Choix aux termes d'IFRS 1			Autres différences au titre des conventions comptables							IFRS
	PCGR du Canada	Classement des instruments financiers (renvoi 1)	Avantages du personnel (renvoi 2)	Écarts de change cumulés (renvoi 3)	Goodwill (renvoi 4)	Titrisation (décomptabilisation) (renvoi 5)	Entités ad hoc (renvoi 6)	Contrats d'assurance (renvoi 7)	Couverture et autre (renvoi 9)	Incidence totale	
<b>Actif</b>											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	13 247 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(66) \$	– \$	(753) \$	(819) \$	12 428 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	12 181	–	–	–	–	–	–	–	(5 721)	(5 721)	6 460
<b>Valeurs mobilières</b>											
Titres détenus à des fins de transaction	145 274	(4 713)	–	–	–	(12 644)	211	–	–	(17 146)	128 128
Titres disponibles à la vente	34 284	4 686	–	–	–	(830)	607	–	147	4 610	38 894
	179 558	(27)	–	–	–	(13 474)	818	–	147	(12 536)	167 022
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	84 947	–	–	–	–	–	–	–	–	–	84 947
<b>Prêts</b>											
Prêts de détail	228 484	–	–	–	–	53 751	2 658	–	(148)	56 261	284 745
Prêts de gros	69 758	(28)	–	–	–	–	(1 019)	–	(3 959)	(5 006)	64 752
	298 242	(28)	–	–	–	53 751	1 639	–	(4 107)	51 255	349 497
Provision pour pertes sur prêts	(1 958)	44	–	–	–	–	–	–	(53)	(9)	(1 967)
	296 284	16	–	–	–	53 751	1 639	–	(4 160)	51 246	347 530
<b>Placements au nom des détenteurs de fonds distincts</b>	–	–	–	–	–	–	–	320	–	320	320
<b>Autres</b>											
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 689	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 689
Dérivés	100 013	–	–	–	–	32	(395)	–	–	(363)	99 650
Locaux et matériel, montant net	2 490	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 490
Goodwill	7 703	–	–	–	22	–	–	–	(115)	(93)	7 610
Autres immobilisations incorporelles	2 115	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 115
Actifs liés aux activités abandonnées	27 143	(2)	11	–	–	–	–	–	–	9	27 152
Participations dans des entreprises associées	189	–	–	–	–	–	–	–	(47)	(47)	142
Coût des prestations de retraite payé d'avance	1 697	–	(1 386)	–	–	–	–	–	–	(1 386)	311
Autres actifs	16 446	1	402	–	–	53	59	248	10 758	11 521	27 967
	165 485	(1)	(973)	–	22	85	(336)	248	10 596	9 641	175 126
<b>Total de l'actif</b>	<b>751 702 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(973) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>40 362 \$</b>	<b>2 055 \$</b>	<b>568 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>42 131 \$</b>	<b>793 833 \$</b>
<b>Passif</b>											
<b>Dépôts</b>											
Particuliers	166 030 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	166 030 \$
Entreprises et gouvernements	258 494	–	–	–	–	44 348	1 176	–	(6 507)	39 017	297 511
Banques	19 657	–	–	–	–	–	–	–	(4 096)	(4 096)	15 561
	444 181	–	–	–	–	44 348	1 176	–	(10 603)	34 921	479 102
<b>Contrats d'assurance et de placement pour le compte de détenteurs de fonds distincts</b>	–	–	–	–	–	–	–	320	–	320	320
<b>Autres</b>											
Acceptations	7 689	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 689
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 284	–	–	–	–	–	–	–	–	–	44 284
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	46 188	–	–	–	–	(3 453)	–	–	–	(3 453)	42 735
Dérivés	101 437	–	–	–	–	(915)	–	–	–	(915)	100 522
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	6 875	–	–	–	–	–	–	244	–	244	7 119
Passifs liés aux activités abandonnées	20 071	5	–	–	–	–	–	–	–	5	20 076
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	1 531	–	108	–	–	–	–	–	–	108	1 639
Autres passifs	28 049	(6)	86	–	–	778	(491)	4	10 821	11 192	39 241
	256 124	(1)	194	–	–	(3 590)	(491)	248	10 821	7 181	263 305
<b>Débtures subordonnées</b>	7 749	–	–	–	–	–	1 000	–	–	1 000	8 749
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	894	–	–	894	894
<b>Total du passif</b>	<b>708 054</b>	<b>(1)</b>	<b>194</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40 758</b>	<b>2 579</b>	<b>568</b>	<b>218</b>	<b>44 316</b>	<b>752 370</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales</b>	1 941	–	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>											
Actions privilégiées	4 813	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 813
Actions ordinaires	14 017	–	–	–	–	–	–	–	(7)	(7)	14 010
Actions propres – privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– ordinaires	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
Bénéfices non distribués	24 494	(6)	(1 167)	(1 632)	22	(396)	(310)	–	(624)	(4 113)	20 381
Autres composantes des capitaux propres	(1 625)	(5)	–	1 632	–	–	(34)	–	522	2 115	490
	41 707	(11)	(1 167)	–	22	(396)	(344)	–	(109)	(2 005)	39 702
Participations ne donnant pas le contrôle	s.o.	–	–	–	–	–	(180)	–	–	(180)	1 761
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>s.o.</b>	<b>(11)</b>	<b>(1 167)</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>(396)</b>	<b>(524)</b>	<b>–</b>	<b>(109)</b>	<b>(2 185)</b>	<b>41 463</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>751 702 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(973) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>40 362 \$</b>	<b>2 055 \$</b>	<b>568 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>42 131 \$</b>	<b>793 833 \$</b>

s.o. En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme une composante du total des capitaux propres.

Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS – Bilan et capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> novembre 2010

(en millions de dollars canadiens)	Choix aux termes d'IFRS 1				Autres différences au titre des conventions comptables							IFRS
	PCGR du Canada	Classement des instruments financiers (renvoi 1)	Avantages du personnel (renvoi 2)	Écarts de change cumulés (renvoi 3)	Goodwill (renvoi 4)	Titrisation (décomptabilisation) (renvoi 5)	Entités ad hoc (renvoi 6)	Contrats d'assurance (renvoi 7)	Activités abandonnées (renvoi 8)	Couverture et autre (renvoi 9)	Incidence totale	
<b>Actif</b>												
Trésorerie et montants à recevoir de banques	8 440 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(30) \$	– \$	888 \$	(762) \$	96 \$	8 536 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	13 254	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(6 011)	(6 013)	7 241
<b>Valeurs mobilières</b>												
Titres détenus à des fins de transaction	144 925	(3 274)	–	–	–	(12 550)	615	–	124	(1)	(15 086)	129 839
Titres disponibles à la vente	38 594	3 795	–	–	–	817	821	–	5 076	141	10 650	49 244
	183 519	521	–	–	–	(11 733)	1 436	–	5 200	140	(4 436)	179 083
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>												
	72 698	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	72 698
<b>Prêts</b>												
Prêts de gros	214 937	–	–	–	–	48 311	1 920	–	6 892	(133)	56 990	271 927
Prêts de détail	60 107	(775)	–	–	–	–	(793)	–	12 789	(3 731)	7 490	67 597
	275 044	(775)	–	–	–	48 311	1 127	–	19 681	(3 864)	64 480	339 524
Provision pour pertes sur prêts	(2 038)	179	–	–	–	–	–	–	(958)	(50)	(829)	(2 867)
	273 006	(596)	–	–	–	48 311	1 127	–	18 723	(3 914)	63 651	336 657
<b>Placements au nom des détenteurs de fonds distincts</b>												
	–	–	–	–	–	–	–	279	(22)	–	257	257
<b>Autres</b>												
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 371	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 371
Dérivés	106 155	–	–	–	–	(24)	(90)	–	68	–	(46)	106 109
Locaux et matériel, montant net	2 139	–	–	–	–	–	–	–	362	–	362	2 501
Goodwill	6 660	–	–	–	(1 404)	–	–	–	1 404	(107)	(107)	6 553
Autres immobilisations incorporelles	1 710	–	–	–	–	–	–	–	216	(1)	215	1 925
Actifs liés aux activités abandonnées	34 364	–	–	–	–	–	–	–	(28 641)	–	(28 641)	5 723
Participations dans des entreprises associées	171	–	–	–	–	–	–	–	–	(40)	(40)	131
Coût des prestations de retraite payé d'avance	1 992	–	(1 740)	–	–	–	–	–	–	14	(1 726)	266
Autres actifs	14 727	(19)	474	–	143	116	(22)	977	1 804	12 121	15 594	30 321
	175 289 \$	(19) \$	(1 266) \$	– \$	(1 261) \$	92 \$	(112) \$	977 \$	(24 787) \$	11 987 \$	(14 389) \$	160 900 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>726 206 \$</b>	<b>(94) \$</b>	<b>(1 266) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(1 261) \$</b>	<b>36 670 \$</b>	<b>2 421 \$</b>	<b>1 256 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 440 \$</b>	<b>39 166 \$</b>	<b>765 372 \$</b>
<b>Passif</b>												
<b>Dépôts</b>												
Particuliers	151 347 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	10 346 \$	– \$	10 346 \$	161 693 \$
Entreprises et gouvernements	239 233	–	–	–	–	42 820	2 568	–	7 964	(5 050)	48 302	287 535
Banques	23 981	–	–	–	–	–	–	–	162	(4 858)	(4 696)	19 285
	414 561	–	–	–	–	42 820	2 568	–	18 472	(9 908)	53 952	468 513
<b>Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts</b>												
	–	–	–	–	–	–	–	279	(22)	–	257	257
<b>Autres</b>												
Acceptations	7 371	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 371
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	41 207	–	–	–	–	(5 577)	–	–	376	–	(5 201)	36 006
Dérivés	108 908	–	–	–	–	(843)	10	–	2	–	(831)	108 077
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	6 273	–	–	–	–	–	–	977	(381)	(2)	594	6 867
Passifs liés aux activités abandonnées	24 454	–	–	–	–	–	–	–	(19 442)	–	(19 442)	5 012
Charges à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi	1 477	–	98	–	–	–	–	–	–	1	99	1 576
Autres passifs	26 743	(40)	–	–	–	758	(1 642)	–	995	11 504	11 575	38 318
	263 030	(40)	98	–	–	(5 662)	(1 632)	977	(18 450)	11 503	(13 206)	249 824
Débitures subordonnées	6 681	–	–	–	–	–	995	–	–	–	995	7 676
Titres de fiducie de capital	727	–	–	–	–	–	900	–	–	–	900	1 627
<b>Total du passif</b>	<b>684 999</b>	<b>(40)</b>	<b>98</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>37 158</b>	<b>2 831</b>	<b>1 256</b>	<b>–</b>	<b>1 595</b>	<b>42 898</b>	<b>727 897</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales</b>												
	2 256	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>												
Actions privilégiées	4 813	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 813
Actions ordinaires	13 378	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13 378
Actions propres – privilégiées	(2)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)
– ordinaires	(81)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(81)
Bénéfices non distribués	22 942	(57)	(1 364)	(1 664)	(1 261)	(415)	(226)	–	–	(668)	(5 655)	17 287
Autres composantes des capitaux propres	(2 099)	3	–	1 664	–	(73)	(29)	–	–	520	2 085	(14)
	38 951	(54)	(1 364)	–	(1 261)	(488)	(255)	–	–	(148)	(3 570)	35 381
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>												
	s.o.	–	–	–	–	–	(155)	–	–	(7)	(162)	2 094
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>s.o.</b>	<b>(54)</b>	<b>(1 364)</b>	<b>–</b>	<b>(1 261)</b>	<b>(488)</b>	<b>(410)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(155)</b>	<b>(3 732)</b>	<b>37 475</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>726 206 \$</b>	<b>(94) \$</b>	<b>(1 266) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(1 261) \$</b>	<b>36 670 \$</b>	<b>2 421 \$</b>	<b>1 256 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 440 \$</b>	<b>39 166 \$</b>	<b>765 372 \$</b>

s.o. En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme une composante du total des capitaux propres.

**Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS – Compte consolidé de résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2011**

(en millions de dollars canadiens)	Choix aux termes d'IFRS 1				Autres différences au titre des conventions comptables					IFRS
	PCGR du Canada	Classement des instruments financiers (renvoi 1)	Avantages du personnel (renvoi 2)	Écarts de change cumulés (renvoi 3)	Goodwill (renvoi 4)	Titrisation (décomptabilisation) (renvoi 5)	Entités ad hoc (renvoi 6)	Couverture et autre (renvoi 9)	Incidence totale	
<b>Revenu d'intérêt</b>										
Prêts	12 975 \$	10 \$	– \$	– \$	– \$	1 847 \$	335 \$	69 \$	2 261 \$	15 236 \$
Valeurs mobilières	5 118	(5)	–	–	–	(359)	(10)	6	(368)	4 750
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	736	–	–	–	–	–	–	–	–	736
Dépôts à des banques	91	–	–	–	–	–	–	–	–	91
	18 920	5	–	–	–	1 488	325	75	1 893	20 813
<b>Frais d'intérêt</b>										
Dépôts	5 242	–	–	–	–	1 297	20	(225)	1 092	6 334
Autres passifs	2 725	–	–	–	–	(54)	52	–	(2)	2 723
Débitures subordonnées	353	–	–	–	–	–	48	(2)	46	399
	8 320	–	–	–	–	1 243	120	(227)	1 136	9 456
<b>Revenu net d'intérêt</b>	10 600	5	–	–	–	245	205	302	757	11 357
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>										
Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires	4 479	–	(1)	–	–	–	–	(4)	(5)	4 474
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 977	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	1 975
Revenus tirés des activités de négociation	800	9	–	–	–	(58)	(95)	(1)	(145)	655
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 998	–	–	–	–	1	(1)	1	1	1 999
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 329	–	–	–	–	2	–	–	2	1 331
Frais bancaires	1 324	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	1 323
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 489	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)	1 485
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	683	–	–	–	–	(1)	–	2	1	684
Revenus sur cartes	646	–	–	–	–	–	251	(15)	236	882
Commissions de crédit	707	–	–	–	–	–	–	–	–	707
Revenus tirés de la titrisation	797	–	–	–	–	(416)	(382)	1	(797)	–
Profit net sur les titres disponibles à la vente	128	1	–	–	–	(2)	1	(24)	(24)	104
Quote-part des pertes des entreprises associées	–	–	–	–	–	–	(13)	6	(7)	(7)
Autres	473	(3)	–	1	–	256	5	(63)	196	669
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>	16 830	7	(1)	1	–	(218)	(238)	(100)	(549)	16 281
<b>Total des revenus</b>	27 430	12	(1)	1	–	27	(33)	202	208	27 638
<b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	975	(4)	–	–	–	–	84	78	158	1 133
<b>Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance</b>	3 360	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	3 358
<b>Frais autres que d'intérêt</b>										
Ressources humaines	8 958	–	(337)	–	–	–	–	40	(297)	8 661
Matériel	1 011	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	1 010
Frais d'occupation	1 027	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	1 026
Communications	745	–	–	–	–	–	–	1	1	746
Honoraires	683	–	–	–	–	11	(9)	7	9	692
Impartition de services de traitement	268	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	266
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	480	–	–	–	–	–	–	1	1	481
Autres	1 281	(3)	–	–	–	(4)	3	8	4	1 285
	14 453	(3)	(337)	–	–	7	(6)	53	(286)	14 167
<b>Bénéfice avant impôt</b>	8 642	19	336	1	–	20	(111)	73	338	8 980
Impôt sur le résultat	1 888	(5)	91	–	–	3	(25)	58	122	2 010
<b>Bénéfice net avant participations ne donnant pas le contrôle</b>	6 754									s.o.
Participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	104									s.o.
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	6 650	24	245	1	–	17	(86)	15	216	6 970
Perte nette découlant des activités abandonnées	(1 798)	19	–	–	1 254	–	–	(1)	1 272	(526)
<b>Bénéfice net</b>	4 852 \$	43 \$	245 \$	1 \$	1 254 \$	17 \$	(86) \$	14 \$	1 488 \$	6 444 \$
<b>Bénéfice net attribuable aux :</b>										
Actionnaires										6 343 \$
Participations ne donnant pas le contrôle										101
										6 444 \$

s.o. En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales sont comprises dans le calcul du bénéfice net.

Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS – État consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Différences au titre des conventions comptables							IFRS
	PCGR du Canada	Reclassements	Titres disponibles à la vente	Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Autres		
<b>Bénéfice global</b>								
<b>Bénéfice net</b>	4 852 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 592 \$	6 444 \$	
<b>Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt</b>								
<b>Variation nette des pertes latentes sur les titres disponibles à la vente</b>								
Pertes nettes latentes sur les titres disponibles à la vente	(128)	–	98	–	–	–	(30)	
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les titres disponibles à la vente	(7)	20	–	–	–	–	13	
	(135)	20	98	–	–	–	(17)	
<b>Écarts de change</b>								
Pertes de change latentes	(695)	–	–	–	70	–	(625)	
Profits nets de change liés aux activités de couverture	725	–	–	–	(8)	–	717	
Reclassement en résultat de profits de change	(8)	7	–	–	–	–	(1)	
	22	7	–	–	62	–	91	
<b>Variation nette des couvertures de flux de trésorerie</b>								
Profits nets sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	309	–	–	(11)	–	–	298	
Reclassement en résultat de pertes liées aux dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	278	(146)	–	–	–	–	132	
	587	(146)	–	(11)	–	–	430	
Autres éléments du bénéfice global, déduction faite de l'impôt	474	(119)	98	(11)	62	–	504	
<b>Total du bénéfice global</b>	<b>5 326 \$</b>	<b>(119)\$</b>	<b>98 \$</b>	<b>(11)\$</b>	<b>62 \$</b>	<b>1 592 \$</b>	<b>6 948 \$</b>	
<b>Total du bénéfice global attribuable aux :</b>								
Actionnaires							6 847 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle							101	
							6 948 \$	

**Ajustements importants aux tableaux des flux de trésorerie**

Lors de la transition aux IFRS, les postes suivants ont été reclassés des activités d'investissement aux activités opérationnelles dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie : Variation des prêts, déduction faite de la titrisation, Produit de la titrisation et Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés. De plus, les postes suivants ont été reclassés des activités de financement aux activités opérationnelles : Variation des dépôts, Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés et Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert. L'incidence de ces reclassements et les autres incidences de la transition sur nos flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles, d'investissement et de financement sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS – Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	PCGR du Canada	Ajustements de reclassement	Autres incidences de la transition	IFRS
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	10 338 \$	(9 475) \$	3 616 \$	4 479 \$
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(32 936)	41 823	(3 685)	5 202
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	29 174	(32 348)	23	(3 151)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	57	–	19	76
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 633	–	(27)	6 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (1)	9 330	–	(792)	8 538
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>15 963 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(819)\$</b>	<b>15 144 \$</b>

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie se rapportent au total de notre trésorerie et des montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies, tels qu'ils sont présentés dans nos bilans consolidés, ainsi qu'à la trésorerie et aux montants à recevoir de banques liés aux activités abandonnées.

**Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers**

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	Au 31 octobre 2012							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction au coût amorti	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
(en millions de dollars canadiens)								
<b>Actifs financiers</b>								
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	111 114 \$	9 669 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	120 783 \$	120 783 \$
Titres disponibles à la vente	–	–	40 320	–	–	508	40 828	40 828
Total des valeurs mobilières	111 114	9 669	40 320	–	–	508	161 611	161 611
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	86 918	–	25 339	25 339	–	112 257	112 257
Prêts								
Prêts de détail	–	–	–	300 043	297 490	–	300 043	297 490
Prêts de gros	–	1 232	–	76 969	76 506	–	78 201	77 738
Total des prêts	–	1 232	–	377 012	373 996	–	378 244	375 228
Autres								
Dérivés	91 293	–	–	–	–	–	91 293	91 293
Autres actifs	–	705	–	36 600	36 600	–	37 305	37 305
<b>Passifs financiers</b>								
Dépôts								
Particuliers	– \$	7 167 \$	– \$	172 335 \$	172 625 \$	– \$	179 502 \$	179 792 \$
Entreprises et gouvernements (1)	–	49 336	–	263 546	263 909	–	312 882	313 245
Banques (2)	–	2 524	–	13 311	13 311	–	15 835	15 835
Total des dépôts	–	59 027	–	449 192	449 845	–	508 219	508 872
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	40 756	–	–	–	–	–	40 756	40 756
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	58 709	–	5 323	5 323	–	64 032	64 032
Dérivés	96 761	–	–	–	–	–	96 761	96 761
Autres passifs	101	29	–	47 635	47 635	–	47 765	47 765
Débitures subordonnées	–	122	–	7 493	7 405	–	7 615	7 527
Titres de fiduciaire de capital	–	–	–	900	941	–	900	941

**Note 4 Juste valeur des instruments financiers (suite)**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011									
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction au coût amorti						
<b>Actifs financiers</b>										
Valeurs mobilières										
Titres détenus à des fins de transaction	117 986 \$	10 142 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	128 128 \$	128 128 \$	
Titres disponibles à la vente	–	–	38 433	–	–	–	461	38 894	38 894	
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>117 986</b>	<b>10 142</b>	<b>38 433</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>461</b>	<b>167 022</b>	<b>167 022</b>	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés										
	–	74 860	–	10 087	10 087	–	–	84 947	84 947	
Prêts										
Prêts de détail	–	–	–	283 586	282 277	–	–	283 586	282 277	
Prêts de gros	139	1 375	–	62 430	60 735	–	–	63 944	62 249	
<b>Total des prêts</b>	<b>139</b>	<b>1 375</b>	<b>–</b>	<b>346 016</b>	<b>343 012</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>347 530</b>	<b>344 526</b>	
Autres										
Dérivés	99 650	–	–	–	–	–	–	99 650	99 650	
Autres actifs	–	516	–	29 074	29 074	–	–	29 590	29 590	
<b>Passifs financiers</b>										
Dépôts										
Particuliers	– \$	3 615 \$	– \$	162 415 \$	162 949 \$	– \$	– \$	166 030 \$	166 564 \$	
Entreprises et gouvernements (1)	–	55 452	–	242 059	242 460	–	–	297 511	297 912	
Banques (2)	–	3 777	–	11 784	11 784	–	–	15 561	15 561	
<b>Total des dépôts</b>	<b>–</b>	<b>62 844</b>	<b>–</b>	<b>416 258</b>	<b>417 193</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>479 102</b>	<b>480 037</b>	
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 284	–	–	–	–	–	–	44 284	44 284	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	35 442	–	7 293	7 293	–	–	42 735	42 735	
Dérivés	100 522	–	–	–	–	–	–	100 522	100 522	
Autres passifs	68	12	–	43 309	43 309	–	–	43 389	43 389	
Débitures subordonnées	–	111	–	8 638	8 514	–	–	8 749	8 625	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	894	958	–	–	894	958	
<b>Passifs financiers</b>										
Dépôts										
Particuliers	– \$	3 237 \$	– \$	158 456 \$	159 255 \$	– \$	– \$	161 693 \$	162 492 \$	
Entreprises et gouvernements (1)	–	61 038	–	226 497	226 665	–	–	287 535	287 703	
Banques (2)	–	4 713	–	14 572	14 572	–	–	19 285	19 285	
<b>Total des dépôts</b>	<b>–</b>	<b>68 988</b>	<b>–</b>	<b>399 525</b>	<b>400 492</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>468 513</b>	<b>469 480</b>	
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597	–	–	–	–	–	–	46 597	46 597	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	25 695	–	10 311	10 311	–	–	36 006	36 006	
Dérivés	108 077	–	–	–	–	–	–	108 077	108 077	
Autres passifs	(509)	127	–	42 654	42 333	–	–	42 272	41 951	
Débitures subordonnées	–	119	–	7 557	7 522	–	–	7 676	7 641	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 627	1 734	–	–	1 627	1 734	

(1) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(2) Les banques désignent les banques réglementées.

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et des instruments semblables ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

### Prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux variations du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux variations du risque de crédit (1)	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables pour l'exercice	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	120 \$	120 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	86 918	86 918	–	–	–	–	–
Prêts – Prêts de gros	1 232	1 232	284	3	(12)	(2)	1
Autres actifs	311	311	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>88 581 \$</b>	<b>88 581 \$</b>	<b>284 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>1 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux variations du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux variations du risque de crédit (1)	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables pour l'exercice	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	666 \$	666 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	74 860	74 860	–	–	–	–	–
Prêts – Prêts de gros	1 375	1 375	300	(15)	(15)	3	3
Autres actifs	177	177	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>77 078 \$</b>	<b>77 078 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	182 \$	182 \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	60 864	60 864	–
Prêts – Prêts de gros	1 363	1 363	346
<b>Total</b>	<b>62 409 \$</b>	<b>62 409 \$</b>	<b>346 \$</b>

(1) La variation cumulative est mesurée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ou depuis la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée des deux dates.

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur de nos passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable.

Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012			Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Dépôts à terme					
Particuliers	7 152 \$	7 167 \$	15 \$	1 \$	(13)\$
Entreprises et gouvernements (2)	49 264	49 336	72	33	(12)
Banques (3)	2 524	2 524	–	–	–
Total des dépôts à terme	58 940	59 027	87	34	(25)
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	58 710	58 709	(1)	–	–
Autres passifs	29	29	–	–	–
Déventures subordonnées	125	122	(3)	4	(3)
Total	117 804 \$	117 887 \$	83 \$	38 \$	(28)\$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011			Variations de la juste valeur pour l'exercice attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Dépôts à terme					
Particuliers	3 598 \$	3 615 \$	17 \$	(14)\$	(14)\$
Entreprises et gouvernements (2)	55 623	55 452	(171)	(45)	(45)
Banques (3)	3 777	3 777	–	–	–
Total des dépôts à terme	62 998	62 844	(154)	(59)	(59)
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	35 444	35 442	(2)	–	–
Autres passifs	12	12	–	–	–
Déventures subordonnées	128	111	(17)	(7)	(7)
Total	98 582 \$	98 409 \$	(173)\$	(66)\$	(66)\$

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010			Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable		
Dépôts à terme				
Particuliers	3 300 \$	3 237 \$	(63)\$	
Entreprises et gouvernements (2)	61 124	61 038	(86)	
Banques (3)	4 713	4 713	–	
Total des dépôts à terme	69 137	68 988	(149)	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	25 697	25 695	(2)	
Autres passifs	127	127	–	
Déventures subordonnées	127	119	(8)	
Total	95 088 \$	94 929 \$	(159)\$	

(1) La variation cumulative est mesurée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ou depuis la comptabilisation initiale des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, selon la plus rapprochée des deux dates.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur définie dans IFRS 7. IFRS 7 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous aux fins de la présentation d'informations. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 – Les données correspondent à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation sont non observables aux fins du calcul de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012						31 octobre 2011					
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1				Niveau 2	Niveau 3				
<b>Actifs financiers</b>												
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	120 \$	– \$	120 \$	\$	120 \$	– \$	666 \$	– \$	666 \$	\$	666 \$
<b>Valeurs mobilières</b>												
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)												
Gouvernement fédéral	8 158	7 234	–	15 392		15 392	8 165	9 267	–	17 432		17 432
Provinces et municipalités	–	8 465	–	8 465		8 465	–	6 929	4	6 933		6 933
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (2)	2 287	18 364	99	20 750		20 750	2 270	17 195	86	19 551		19 551
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (3)	3 781	7 754	375	11 910		11 910	6 204	11 854	47	18 105		18 105
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	–	693	55	748		748	–	371	45	416		416
Titres adossés à des actifs TGC (4)	–	–	59	59		59	–	–	371	371		371
Titres non garantis par des créances	–	700	23	723		723	–	780	138	918		918
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	62	21 972	397	22 431		22 431	101	24 149	720	24 970		24 970
Titres de participation	37 924	2 079	302	40 305		40 305	36 431	2 649	352	39 432		39 432
	52 212	67 261	1 310	120 783		120 783	53 171	73 194	1 763	128 128		128 128
<b>Titres disponibles à la vente (5)</b>												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)												
Gouvernement fédéral	367	10 914	–	11 281		11 281	1 058	8 473	–	9 531		9 531
Provinces et municipalités	–	1 785	–	1 785		1 785	–	1 561	–	1 561		1 561
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (2)	23	3 856	1 906	5 785		5 785	119	2 083	2 691	4 893		4 893
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	6 081	3 744	–	9 825		9 825	4 017	3 016	–	7 033		7 033
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	–	263	–	263		263	–	126	184	310		310
Titres adossés à des actifs TGC	–	–	1 996	1 996		1 996	–	–	1 932	1 932		1 932
Titres non garantis par des créances	–	180	645	825		825	–	322	673	995		995
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	–	5 062	1 446	6 508		6 508	–	9 048	1 478	10 526		10 526
Titres de participation	266	603	948	1 817		1 817	158	404	863	1 425		1 425
Titres de substitut de prêt	192	25	–	217		217	187	35	–	222		222
	6 929	26 432	6 941	40 302		40 302	5 539	25 068	7 821	38 428		38 428
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés</b>	–	86 918	–	86 918		86 918	–	74 860	–	74 860		74 860
<b>Prêts</b>	–	829	403	1 232		1 232	–	951	563	1 514		1 514
<b>Autres</b>												
<b>Dérivés</b>												
Contrats de taux d'intérêt	5	99 062	842	99 909		99 909	5	85 150	666	85 821		85 821
Contrats de change	–	19 126	118	19 244		19 244	–	27 068	81	27 149		27 149
Dérivés de crédit	–	167	125	292		292	–	349	291	640		640
Autres contrats	1 699	2 296	448	4 443		4 443	1 671	4 129	428	6 228		6 228
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement	(23)	(321)	(282)	(626)		(626)	(48)	(249)	(451)	(748)		(748)
Total des dérivés, montant brut	1 681	120 330	1 251	123 262		123 262	1 628	116 447	1 015	119 090		119 090
Ajustements de compensation					(31 969)	(31 969)					(19 440)	(19 440)
Total des dérivés						91 293						99 650
Autres actifs	394	297	14	705		705	340	176	–	516		516
	61 216 \$	302 187 \$	9 919 \$	373 322 \$	(31 969) \$	341 353 \$	60 678 \$	291 362 \$	11 162 \$	363 202 \$	(19 440) \$	343 762 \$
<b>Passifs financiers</b>												
<b>Dépôts</b>												
Particuliers	– \$	327 \$	6 840 \$	7 167 \$		7 167 \$	– \$	– \$	3 615 \$	3 615 \$		3 615 \$
Entreprises et gouvernements	–	46 817	2 519	49 336		49 336	–	52 017	3 435	55 452		55 452
Banques	–	2 524	–	2 524		2 524	–	3 777	–	3 777		3 777
<b>Autres</b>												
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	27 365	13 383	8	40 756		40 756	31 416	12 868	–	44 284		44 284
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	58 709	–	58 709		58 709	–	35 442	–	35 442		35 442
<b>Dérivés</b>												
Contrats de taux d'intérêt	2	91 180	1 329	92 511		92 511	2	78 275	841	79 118		79 118
Contrats de change	–	28 016	316	28 332		28 332	–	30 975	41	31 016		31 016
Dérivés de crédit	–	188	147	335		335	–	261	573	834		834
Autres contrats	1 370	4 501	1 500	7 371		7 371	1 824	5 147	1 496	8 467		8 467
Total des dérivés, montant brut	1 372	123 885	3 292	128 549		128 549	1 826	114 658	2 951	119 435		119 435
Ajustements de compensation					(31 788)	(31 788)					(18 913)	(18 913)
Total des dérivés						96 761						100 522
Autres passifs	–	29	101	130		130	–	12	68	80		80
Débitures subordonnées	–	–	122	122		122	–	–	111	111		111
	28 737 \$	245 674 \$	12 882 \$	287 293 \$	(31 788) \$	255 505 \$	33 242 \$	218 774 \$	10 180 \$	262 196 \$	(18 913) \$	243 283 \$

**Note 4 Juste valeur des instruments financiers (suite)**

 Au 1<sup>er</sup> novembre 2010

(en millions de dollars canadiens)	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Actifs financiers</b>						
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	182 \$	– \$	182 \$	\$	182 \$
<b>Valeurs mobilières</b>						
Titres détenus à des fins de transaction						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)						
Gouvernement fédéral	–	16 974	14	16 988		16 988
Provinces et municipalités	–	7 243	5	7 248		7 248
Créances d'États de municipalités et d'organismes américains (2)	–	12 353	41	12 394		12 394
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (3)	–	17 899	42	17 941		17 941
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	–	10	416	426		426
Titres adossés à des actifs						
TGC (4)	–	–	2 460	2 460		2 460
Titres non garantis par des créances	–	236	541	777		777
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	30	31 108	1 482	32 620		32 620
Titres de participation	35 767	845	2 373	38 985		38 985
	35 797	86 668	7 374	129 839		129 839
Titres disponibles à la vente (5)						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (2)						
Gouvernement fédéral	–	16 274	–	16 274		16 274
Provinces et municipalités	–	1 536	–	1 536		1 536
Créances d'États de municipalités et d'organismes américains (2)	–	4 722	3 277	7 999		7 999
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 451	3 629	–	5 080		5 080
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	–	–	1 545	1 545		1 545
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	224	224		224
Titres non garantis par des créances	–	480	736	1 216		1 216
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	358	9 950	2 350	12 658		12 658
Titres de participation	167	139	1 265	1 571		1 571
Titres de substitut de prêt	–	228	–	228		228
	1 976	36 958	9 397	48 331		48 331
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	60 864	–	60 864		60 864
Prêts	–	771	592	1 363		1 363
<b>Autres</b>						
Dérivés						
Contrats de taux d'intérêt	3	66 737	779	67 519		67 519
Contrats de change	–	29 616	101	29 717		29 717
Dérivés de crédit	–	972	960	1 932		1 932
Autres contrats	1 960	2 193	3 735	7 888		7 888
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement	(1)	(210)	(482)	(693)		(693)
Total des dérivés, montant brut	1 962	99 308	5 093	106 363		106 363
Ajustements de compensation	–	–	–	–	(254)	(254)
Total des dérivés	–	–	–	–		–
Autres actifs	286	10	–	296		296
	40 021 \$	284 761 \$	22 456 \$	347 238 \$	(254) \$	346 984 \$
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts						
Particuliers	– \$	– \$	3 237 \$	3 237 \$	\$	3 237 \$
Entreprises et gouvernements	–	57 658	3 380	61 038		61 038
Banques	–	4 713	–	4 713		4 713
<b>Autres</b>						
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 780	31 577	240	46 597		46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	25 695	–	25 695		25 695
Dérivés						
Contrats de taux d'intérêt	1	60 840	415	61 256		61 256
Contrats de change	–	34 967	27	34 994		34 994
Dérivés de crédit	–	1 112	608	1 720		1 720
Autres contrats	1 203	3 743	5 415	10 361		10 361
Total des dérivés, montant brut	1 204	100 662	6 465	108 331		108 331
Ajustements de compensation	–	–	–	–	(254)	(254)
Total des dérivés	–	–	–	–		–
Autres passifs	–	–	(382)	(382)		(382)
Déventures subordonnées	–	–	119	119		119
	15 984 \$	220 305 \$	13 059 \$	249 348 \$	(254) \$	249 094 \$

- (1) Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont effectués si la juste valeur est obtenue au moyen des cours du marché sur les marchés actifs. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 496 millions de dollars, présentées aux postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral et Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains des catégories des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, et d'un montant de 1 654 millions présentés dans les engagements afférents à des titres vendus à découvert, ont été transférées du niveau 2 aux soldes du niveau 1 correspondant. De plus, certaines obligations liées à des gouvernements d'un montant de 1 545 millions de dollars, présentées aux postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral et Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains des catégories des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, et d'un montant de 253 millions présentés dans les engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférées du niveau 1 aux soldes du niveau 2 correspondant. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, notre transfert le plus important vers le niveau 1 a été le transfert à partir du niveau 2, au cours du premier trimestre de 2011, de 20 milliards de dollars de titres d'emprunt émis par des pays du G7, inclus dans les postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains, et Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE des catégories des titres détenus à des fins de transaction et des titres disponibles à la vente.
- (2) Au 31 octobre 2012, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction étaient de 7 761 millions de dollars et de 78 millions, respectivement (7 190 millions et 43 millions au 31 octobre 2011; 5 110 millions et 96 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 3 682 millions et à 42 millions, respectivement (740 millions et 54 millions au 31 octobre 2011; 3 531 millions et 152 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (3) OCDE signifie « Organisation de coopération et de développement économiques ».
- (4) TGC signifie « titres garantis par des créances ».
- (5) Ne comprend pas les titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance d'un montant de 18 millions de dollars et de 508 millions, respectivement (5 millions et 461 millions au 31 octobre 2011; 257 millions et 656 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui sont comptabilisés au coût.

### Variations de l'évaluation à la juste valeur pour les instruments classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations des évaluations à la juste valeur pour les instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Dans les tableaux suivants, les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. Pour un actif ou un passif transféré dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat du tableau de rapprochement, alors que pour les sorties du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est comprise dans cette colonne du tableau de rapprochement.

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012								Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice clos le 31 octobre 2012
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Total des profits (pertes) latents réalisés/compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/émissions de passifs	Ventes d'actifs/règlements de passifs et autres (2)	Transferts d'instruments dans le niveau 3	Sorties d'instruments du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2012	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>									
<b>Actifs</b>									
<b>Valeurs mobilières</b>									
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Gouvernement fédéral	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces et municipalités	4	–	–	1	(3)	1	(3)	–	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	86	(6)	–	140	(150)	84	(55)	99	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	47	–	–	85	290	–	(47)	375	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	45	–	(1)	38	(27)	–	–	55	–
Titres adossés à des actifs TGC	371	5	1	–	(318)	–	–	59	3
Titres non garantis par des créances	138	–	–	2 421	(2 553)	46	(29)	23	(2)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	720	34	–	704	(1 069)	99	(91)	397	10
Titres de participation	352	(30)	(2)	47	(106)	53	(12)	302	8
	1 763	3	(2)	3 436	(3 936)	283	(237)	1 310	19
<b>Titres disponibles à la vente</b>									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	2 691	4	10	497	(940)	–	(356)	1 906	s.o.
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres adossés à des créances hypothécaires	184	(1)	11	–	(38)	–	(156)	–	s.o.
Titres adossés à des actifs TGC	1 932	6	66	–	(8)	–	–	1 996	s.o.
Titres non garantis par des créances	673	(4)	21	23	(68)	–	–	645	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 478	–	–	633	(665)	–	–	1 446	s.o.
Titres de participation	863	10	73	97	(118)	69	(46)	948	s.o.
	7 821	15	181	1 250	(1 837)	69	(558)	6 941	s.o.
<b>Prêts – Prêts de gros</b>	563	(34)	–	271	(397)	–	–	403	6
<b>Autres</b>									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (3)	(1 936)	(258)	(15)	(33)	164	(4)	41	(2 041)	(513)
Autres actifs	–	2	–	–	12	–	–	14	11
	8 211 \$	(272) \$	164 \$	4 924 \$	(5 994) \$	348 \$	(754) \$	6 627 \$	(477) \$
<b>Passifs</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers	(3 615) \$	(258) \$	81 \$	(6 265) \$	3 164 \$	(6) \$	59 \$	(6 840) \$	(97) \$
Entreprises et gouvernements	(3 435)	(62)	63	(754)	1 003	(443)	1 109	(2 519)	(57)
Banques	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Autres</b>									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	–	–	(2)	2	(8)	–	(8)	–
Autres passifs	(68)	(35)	1	–	1	–	–	(101)	(33)
Déventures subordonnées	(111)	(13)	2	–	–	–	–	(122)	(12)
	(7 229) \$	(368) \$	147 \$	(7 021) \$	4 170 \$	(457) \$	1 168 \$	(9 590) \$	(199) \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	Moins les actifs du niveau 3 liés aux activités abandonnées	Total des profits (pertes) latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/ émissions de passifs	Ventes d'actifs/ règlements de passifs et autres (2)	Transferts d'instruments dans le niveau 3	Sorties d'instruments du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2011	Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice clos le 31 octobre 2011
<b>Actifs</b>										
<b>Valeurs mobilières</b>										
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>										
Créances d'entités gouvernementales canadiennes										
	14 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(10)\$	– \$	(4)\$	– \$	– \$
Provinces et municipalités										
	5	–	–	–	1	(2)	7	(7)	4	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains										
	41	–	1	–	304	(302)	158	(116)	86	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE										
	42	–	–	–	–	47	–	(42)	47	–
Titres adossés à des créances hypothécaires										
	416	–	(44)	(7)	1 975	(1 370)	62	(987)	45	(6)
Titres adossés à des actifs										
TGC										
	2 460	–	(76)	(55)	21	(1 979)	–	–	371	(3)
Titres non garantis par des créances										
	541	–	(2)	(4)	3 027	(2 906)	87	(605)	138	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances										
	1 482	–	(83)	(18)	677	(1 134)	185	(389)	720	(79)
Titres de participation										
	2 373	–	49	(40)	541	(68)	14	(2 517)	352	(22)
	7 374	–	(155)	(124)	6 546	(7 724)	513	(4 667)	1 763	(110)
<b>Titres disponibles à la vente</b>										
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains										
	3 277	(97)	6	(227)	292	474	–	(1 034)	2 691	s.o.
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres adossés à des créances hypothécaires										
	1 545	(1 039)	5	(2)	4	(135)	184	(378)	184	s.o.
Titres adossés à des actifs										
TGC										
	224	–	–	(70)	–	1 778	–	–	1 932	s.o.
Titres non garantis par des créances										
	736	(46)	(25)	25	43	(56)	158	(162)	673	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances										
	2 350	(76)	(1)	(63)	1 299	(2 052)	95	(74)	1 478	s.o.
Titres de participation										
	1 265	(27)	(25)	14	80	(310)	28	(162)	863	s.o.
	9 397	(1 285)	(40)	(323)	1 718	(301)	465	(1 810)	7 821	s.o.
<b>Prêts – Prêts de gros</b>	592	–	11	(13)	192	(302)	85	(2)	563	7
<b>Autres</b>										
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (3)										
	(1 372)	(67)	(436)	74	(54)	17	(378)	280	(1 936)	(224)
	15 991 \$	(1 352)\$	(620)\$	(386)\$	8 402 \$	(8 310)\$	685 \$	(6 199)\$	8 211 \$	(327)\$
<b>Passifs</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers										
	(3 237)\$	– \$	131 \$	28 \$	(3 091)\$	2 554 \$	– \$	– \$	(3 615)\$	166 \$
Entreprises et gouvernements										
	(3 380)	–	138	43	(1 836)	1 543	–	57	(3 435)	214
Banques										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Autres</b>										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert										
	(240)	–	(5)	1	(6)	64	–	186	–	–
Autres passifs										
	382	–	(71)	(18)	(2)	(358)	–	(1)	(68)	(52)
Débentures subordonnées										
	(119)	–	9	–	–	(1)	–	–	(111)	9
	(6 594)\$	– \$	202 \$	54 \$	(4 935)\$	3 802 \$	– \$	242 \$	(7 229)\$	337 \$

(1) Comprend les profits et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3, s'il y a lieu. Les profits latents sur les titres disponibles à la vente se sont établis à 162 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (pertes de 72 millions au 31 octobre 2011), à l'exclusion des profits ou des pertes de change qui découlent de la consolidation.

(2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net.

(3) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2012 comprend des actifs dérivés de 1 251 millions de dollars (1 015 millions au 31 octobre 2011; 5 093 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et des passifs dérivés de 3 292 millions (2 951 millions au 31 octobre 2011; 6 465 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, d'importants transferts du niveau 3 au niveau 2 de titres disponibles à la vente ont été effectués, principalement en raison de la transparence accrue des prix de certaines créances d'États, de municipalités et d'organismes américains. Au cours de l'exercice, certains dépôts d'entreprises et de gouvernements ont été sortis du niveau 3 car leurs écarts sont devenus observables. Au cours de la même période, certains actifs dérivés et passifs dérivés ont également été sortis du niveau 3. La plupart des transferts se rapportaient à des dérivés dont les durées à l'échéance sont devenues plus courtes en raison du temps écoulé; par conséquent, les prix sont devenus observables.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et des titres d'emprunt de sociétés et autres créances dans les titres détenus à des fins de transaction ont été transférés dans le niveau 3 en raison d'un manque de données observables sur le marché. Au cours de l'exercice précédent, d'importants transferts du niveau 3 au niveau 2 de titres détenus à des fins de transaction ont été effectués, lesquels se composaient principalement de titres de participation qui peuvent être rachetés à leur valeur liquidative et de titres adossés à des créances

hypothécaires dont les prix sont devenus observables. Les sorties importantes du niveau 3 au cours de l'exercice précédent comprenaient également des titres disponibles à la vente en raison essentiellement de la transparence accrue des prix de certaines créances d'États, de municipalités et d'organismes américains.

### Variation de la juste valeur positive et négative des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Un instrument financier est classé dans le niveau 3 si une ou plusieurs de ses données non observables peut avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction. En raison de la nature non observable des cours ou des taux, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments financiers de niveau 3.

Le tableau suivant résume l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles. Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessous, nous avons pris en considération les soldes qui se compensaient lorsque : i) la variation du facteur d'évaluation compensait la juste valeur positive et négative, ii) les deux éléments qui se compensaient étaient classés dans le niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

	Au 31 octobre 2012			Au 31 octobre 2011		
	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	– \$	– \$	– \$	4 \$	– \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	99	–	–	86	–	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	375	–	–	47	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	55	1	(1)	45	–	–
Titres adossés à des actifs	82	3	(3)	509	3	(3)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	397	40	(32)	720	20	(17)
Titres de participation	302	2	(2)	352	–	–
<b>Titres disponibles à la vente</b>						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 906	25	(48)	2 691	36	(78)
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	184	3	(3)
Titres adossés à des actifs	2 641	29	(37)	2 605	36	(50)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 446	13	(12)	1 478	12	(11)
Titres de participation	948	20	(24)	863	3	(2)
Prêts	403	3	(3)	563	9	(11)
Dérivés	1 251	106	(117)	1 015	171	(151)
Autres actifs	14	1	(1)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>9 919 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>(280) \$</b>	<b>11 162 \$</b>	<b>293 \$</b>	<b>(326) \$</b>
Dépôts	(9 359)	84	(84)	(7 050)	61	(59)
Dérivés	(3 292)	41	(60)	(2 951)	119	(133)
Autres titres vendus à découvert, autres passifs et débiteures subordonnées	(231)	8	(8)	(179)	1	(1)
<b>Total</b>	<b>(12 882) \$</b>	<b>133 \$</b>	<b>(152) \$</b>	<b>(10 180) \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>(193) \$</b>

	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
(en millions de dollars canadiens)			
<b>Valeurs mobilières</b>			
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>			
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	19 \$	– \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	41	–	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	42	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	416	37	(33)
Titres adossés à des actifs	3 001	20	(31)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 482	26	(21)
Titres de participation	2 373	–	–
<b>Titres disponibles à la vente</b>			
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	3 277	35	(75)
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 545	67	(92)
Titres adossés à des actifs	960	22	(48)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	2 350	39	(31)
Titres de participation	1 265	–	–
Prêts	592	3	(2)
Dérivés	5 093	194	(170)
Autres actifs	–	–	–
<b>Total</b>	<b>22 456 \$</b>	<b>443 \$</b>	<b>(503) \$</b>
Dépôts	(6 617)	10	(10)
Dérivés	(6 465)	81	(87)
Autres titres vendus à découvert, autres passifs et débiteures subordonnées	23	–	–
<b>Total</b>	<b>(13 059) \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>(97) \$</b>

**Sensibilité**

Au 31 octobre 2012, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 243 millions de dollars et une diminution de 280 millions de la juste valeur des positions d'actif de niveau 3, dont une tranche de 87 millions et une tranche de 121 millions seraient inscrites dans les autres composantes des capitaux propres. L'utilisation de ces hypothèses se traduirait par une diminution de 133 millions de dollars et une augmentation de 152 millions de la juste valeur des positions de passif de niveau 3. La diminution de la variation de la juste valeur positive et négative des actifs liés aux dérivés découle de la résiliation d'une certaine transaction sur des dérivés de crédit. La diminution de la variation de la juste valeur positive et négative des passifs liés aux dérivés découle de la réduction d'un portefeuille de référence constitué de titres adossés à des créances hypothécaires.

**Données utilisées lors de l'évaluation des instruments de niveau 3 et approche utilisée pour formuler les autres hypothèses raisonnablement possibles**

Les instruments de niveau 3 se composent principalement de titres adossés à des actifs, y compris des titres adossés à des prêts avec flux groupés et des titres garantis par des créances, des titres à enchères, des obligations municipales, des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, des titres d'emprunt de pays non membres de l'OCDE et de sociétés assortis de longues échéances et comportant des écarts importants non observables, des placements dans des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains titres d'emprunt structurés, des titres de placements privés, des dérivés liés à la performance de certains titres garantis par des créances, des dérivés sur marchandises, des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt et des billets de dépôt assortis de longues échéances et comportant des écarts importants non observables.

Les données non observables utilisées pour les instruments de niveau 3 et l'approche adoptée pour l'élaboration des autres hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de la sensibilité sont résumées ci-dessous.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires à risque, Alt-A et de bonne qualité, des titres adossés à des prêts avec flux groupés, des titres garantis par des créances, des obligations de sociétés et prêts à celles-ci, des billets à taux variable, des titres d'emprunt de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et des obligations municipales est évaluée selon les prix fournis par des services d'établissement des prix. Ces titres sont classés dans le niveau 3 en raison d'un manque de prix observables sur le marché. Les sensibilités positives et négatives sont déterminées en utilisant un écart type positif ou négatif des prix des données d'entrée, si un nombre suffisant de prix sont relevés, ou en utilisant les prix plafonds et planchers du vendeur comme autre hypothèse raisonnablement possible.

La juste valeur de certains titres à enchères liés aux prêts aux étudiants et municipaux est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux actifs sous-jacents aux titres à enchères sont estimés d'après des paramètres non observables, tels que les manquements, les paiements anticipés et les arriérés, et sont actualisés selon un taux d'intérêt observable sur le marché et une marge d'escompte non observable. En calculant la sensibilité de ces titres à enchères, nous avons diminué la marge d'escompte pour l'établir entre 0,2 % et 1,2 % et l'avons augmentée pour l'établir entre 0,5 % et 2,0 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier.

Les titres de participation détenus à des fins de transaction comprennent des parts de fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives. Les valeurs liquidatives des fonds et les dérivés sur actions correspondants inclus au poste Dérivés (passifs) liés aux valeurs liquidatives ne sont pas considérés comme observables, car nous ne pouvons pas racheter ces fonds de couverture à la valeur liquidative. Les valeurs liquidatives des titres de placements privés disponibles à la vente sont également non observables en raison du nombre peu élevé de transactions récentes sur le marché pour soutenir leurs valeurs. Nous n'avons pas appliqué d'autre hypothèse raisonnablement possible à ces positions de titres de placements privés, car les valeurs liquidatives sont fournies par le gestionnaire du fonds. Cette approche s'applique aussi à nos dérivés liés aux fonds de couverture et à nos dérivés sur actions.

Nos actifs et passifs dérivés comprennent des dérivés liés aux TGC, des dérivés sur marchandises, des dérivés structurés liés aux taux d'intérêt, des swaps liés aux fonds de couverture et des contrats d'assurance vie détenus par des banques. Les données des TGC sont basées sur la corrélation des défaillances. Les données des dérivés sur marchandises correspondent aux prix des contrats et aux prix de certains contrats à long terme pour lesquels les prix ne sont pas observables. Dans le cas de la sensibilité de nos dérivés sur marchandises, nous avons appliqué un écart type aux prix des marchandises. Les swaps et les options de taux d'intérêt ont été classés dans le niveau 3 si leurs échéances excèdent certaines périodes observables ou comportent des caractéristiques particulières, respectivement. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des options est dérivée au moyen d'une combinaison de modèles et de paramètres d'ajustements de l'évaluation de l'incertitude. Dans le cas des contrats d'assurance vie détenus par des banques, les données non observables comprennent les taux de manquement et les taux de paiement anticipé, de même que leur ampleur, et l'indice du prix du logement. Pour la sensibilité, une fourchette de valeurs a été déterminée comme autre hypothèse raisonnablement possible en ajustant ces paramètres de 10 % et l'indice du prix du logement selon l'écart type. La sensibilité de l'ajustement au titre de l'évaluation des dérivés de crédit a été calculée en combinant une hausse de l'écart de crédit relatif de 9,0 % et un montant pour l'incertitude du modèle.

Les dépôts comprennent des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt, ainsi que des billets comportant des écarts importants non observables et pour lesquels les activités sur le marché sont limitées. Dans le cas des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt, les paramètres du modèle comprennent le taux de volatilité, le taux de dividende, la corrélation et le taux de change. Pour dériver les sensibilités, les paramètres du modèle sont ajustés selon un écart type positif ou négatif et les courbes de taux d'intérêt, selon certains points de base.

**Valeur comptable des valeurs mobilières**

Le tableau suivant présente les instruments financiers que nous détenons à la fin de la période, évalués à la valeur comptable.

	Au 31 octobre 2012							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)						Sans échéance précise	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans			
(en millions de dollars canadiens)								
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	3 696 \$	6 085 \$	6 351 \$	1 674 \$	6 051 \$	– \$	23 857 \$	
Créances d'entités gouvernementales américaines	1 580	4 461	5 537	1 649	7 523	–	20 750	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 400	2 116	4 696	2 150	1 548	–	11 910	
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	7	37	114	590	–	748	
Titres adossés à des actifs (3)	29	68	312	166	207	–	782	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)								
Acceptations bancaires	925	14	–	–	–	–	939	
Certificats de dépôt	377	559	611	9	9	–	1 565	
Autres (4)	2 524	2 697	9 207	2 254	3 245	–	19 927	
Titres de participation	–	–	–	–	–	40 305	40 305	
	<b>10 531</b>	<b>16 007</b>	<b>26 751</b>	<b>8 016</b>	<b>19 173</b>	<b>40 305</b>	<b>120 783</b>	
<b>Titres disponibles à la vente (2)</b>								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral								
Coût amorti	310	851	8 230	864	513	–	10 768	
Juste valeur	312	858	8 626	956	529	–	11 281	
Rendement (5)	0,8 %	3,1 %	2,6 %	3,3 %	2,7 %	–	2,7 %	
Provinces et municipalités								
Coût amorti	43	804	895	12	20	–	1 774	
Juste valeur	43	810	897	13	22	–	1 785	
Rendement (5)	0,8 %	3,1 %	1,6 %	5,4 %	4,8 %	–	2,3 %	
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains								
Coût amorti	46	50	285	418	5 130	–	5 929	
Juste valeur	46	50	286	417	4 986	–	5 785	
Rendement (5)	0,4 %	0,1 %	0,3 %	0,9 %	0,8 %	–	0,8 %	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE								
Coût amorti	6 218	1 605	1 598	385	–	–	9 806	
Juste valeur	6 217	1 610	1 607	391	–	–	9 825	
Rendement (5)	0,2 %	0,6 %	1,1 %	2,4 %	–	–	0,5 %	
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Coût amorti	–	–	–	21	232	–	253	
Juste valeur	–	–	–	22	241	–	263	
Rendement (5)	–	–	–	4,5 %	2,3 %	–	2,4 %	
Titres adossés à des actifs								
Coût amorti	69	95	217	1 621	873	–	2 875	
Juste valeur	68	97	225	1 665	766	–	2 821	
Rendement (5)	0,7 %	0,7 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	–	0,8 %	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Coût amorti	3 611	917	1 319	294	366	–	6 507	
Juste valeur	3 630	919	1 316	296	347	–	6 508	
Rendement (5)	1,0 %	1,2 %	2,5 %	4,9 %	4,9 %	–	1,7 %	
Titres de participation								
Coût	–	–	–	–	–	1 584	1 584	
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 835	1 835	
Titres de substitut de prêt								
Coût	–	–	–	–	–	209	209	
Juste valeur	–	–	–	–	–	217	217	
Rendement (5)	–	–	–	–	–	3,6 %	3,6 %	
Coût amorti	10 297	4 322	12 544	3 615	7 134	1 793	39 705	
Juste valeur	10 316	4 344	12 957	3 760	6 891	2 052	40 320	
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance (2)</b>								
Coût amorti	131	186	112	78	1	–	508	
Juste valeur	131	186	112	78	1	–	508	
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>20 978 \$</b>	<b>20 537 \$</b>	<b>39 820 \$</b>	<b>11 854 \$</b>	<b>26 065 \$</b>	<b>42 357 \$</b>	<b>161 611 \$</b>	

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011						Sans échéance précise	Total
	Durée jusqu'à l'échéance (1)							
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans			
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	1 902 \$	8 000 \$	8 768 \$	1 569 \$	4 126 \$	– \$	24 365 \$	
Créances d'entités gouvernementales américaines	313	5 594	4 659	1 485	7 500	–	19 551	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	2 109	5 144	5 333	3 957	1 562	–	18 105	
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	3	97	39	277	–	416	
Titres adossés à des actifs (3)	160	44	422	237	426	–	1 289	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)								
Acceptations bancaires	582	287	–	–	–	–	869	
Certificats de dépôt	3	974	352	7	12	–	1 348	
Autres (4)	2 142	4 876	10 369	1 873	3 493	–	22 753	
Titres de participation	–	–	–	–	–	39 432	39 432	
	7 211	24 922	30 000	9 167	17 396	39 432	128 128	
<b>Titres disponibles à la vente (2)</b>								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral								
Coût amorti	284	353	7 697	680	26	–	9 040	
Juste valeur	284	360	8 156	703	28	–	9 531	
Rendement (5)	0,5 %	4,3 %	3,1 %	2,6 %	4,1 %	–	3,0 %	
Provinces et municipalités								
Coût amorti	301	89	1 112	14	21	–	1 537	
Juste valeur	302	91	1 131	15	22	–	1 561	
Rendement (5)	4,9 %	3,6 %	2,6 %	5,4 %	4,9 %	–	3,1 %	
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains								
Coût amorti	60	51	53	10	4 864	–	5 038	
Juste valeur	60	51	55	10	4 717	–	4 893	
Rendement (5)	1,1 %	1,7 %	1,3 %	4,9 %	1,8 %	–	1,8 %	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE								
Coût amorti	4 006	1 108	1 736	190	–	–	7 040	
Juste valeur	4 005	1 105	1 730	193	–	–	7 033	
Rendement (5)	0,2 %	1,8 %	1,8 %	3,7 %	–	–	1,0 %	
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Coût amorti	–	–	20	26	268	–	314	
Juste valeur	–	–	21	28	261	–	310	
Rendement (5)	–	–	4,6 %	4,2 %	2,6 %	–	2,9 %	
Titres adossés à des actifs								
Coût amorti	128	30	270	1 584	1 048	–	3 060	
Juste valeur	128	31	269	1 573	926	–	2 927	
Rendement (5)	2,0 %	5,1 %	0,8 %	0,7 %	2,3 %	–	1,3 %	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Coût amorti	5 793	1 917	2 073	388	380	22	10 573	
Juste valeur	5 803	1 920	2 049	361	361	32	10 526	
Rendement (5)	2,2 %	2,1 %	2,0 %	5,9 %	4,8 %	–	2,3 %	
Titres de participation								
Coût	–	–	–	–	–	1 250	1 250	
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 430	1 430	
Titres de substitut de prêt								
Coût	–	–	–	–	–	222	222	
Juste valeur	–	–	–	–	–	222	222	
Rendement (5)	–	–	–	–	–	3,7 %	3,7 %	
Coût amorti	10 572	3 548	12 961	2 892	6 607	1 494	38 074	
Juste valeur	10 582	3 558	13 411	2 883	6 315	1 684	38 433	
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance (2)</b>								
Coût amorti	129	57	193	81	1	–	461	
Juste valeur	129	57	193	81	1	–	461	
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>17 922 \$</b>	<b>28 537 \$</b>	<b>43 604 \$</b>	<b>12 131 \$</b>	<b>23 712 \$</b>	<b>41 116 \$</b>	<b>167 022 \$</b>	

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010

Durée jusqu'à l'échéance (1)

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	2 065 \$	5 346 \$	10 392 \$	1 991 \$	4 442 \$	– \$	24 236 \$
Créances d'entités gouvernementales américaines	946	1 184	3 241	2 138	4 885	–	12 394
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 097	3 446	9 003	2 394	2 001	–	17 941
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	1	45	11	369	–	426
Titres adossés à des actifs (3)	56	215	1 821	546	599	–	3 237
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances (3)							
Acceptations bancaires	508	249	–	–	–	–	757
Certificats de dépôt	128	696	500	15	44	–	1 383
Autres (4)	2 520	4 189	14 454	4 463	4 854	–	30 480
Titres de participation	–	–	–	–	–	38 985	38 985
	7 320	15 326	39 456	11 558	17 194	38 985	129 839
<b>Titres disponibles à la vente (2)</b>							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	145	4 331	7 491	3 558	314	–	15 839
Juste valeur	145	4 374	7 699	3 738	318	–	16 274
Rendement (5)	0,8 %	4,1 %	1,8 %	0,4 %	0,8 %	–	2,1 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	22	144	1 148	32	147	–	1 493
Juste valeur	22	144	1 179	34	157	–	1 536
Rendement (5)	1,6 %	2,3 %	3,7 %	5,0 %	4,3 %	–	3,6 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	596	1 012	383	972	5 046	–	8 009
Juste valeur	596	1 013	386	972	5 032	–	7 999
Rendement (5)	0,7 %	1,1 %	1,2 %	0,7 %	0,7 %	–	0,8 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	1 414	1 153	2 314	183	–	–	5 064
Juste valeur	1 413	1 153	2 330	184	–	–	5 080
Rendement (5)	0,1 %	0,6 %	4,3 %	3,9 %	–	–	2,3 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	3	2	79	75	1 431	–	1 590
Juste valeur	3	3	82	78	1 379	–	1 545
Rendement (5)	6,6 %	5,1 %	4,5 %	4,7 %	2,0 %	–	2,3 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	5	–	306	205	1 085	–	1 601
Juste valeur	5	–	311	199	925	–	1 440
Rendement (5)	3,7 %	–	1,6 %	0,7 %	5,6 %	–	4,1 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	3 836	3 504	2 940	573	1 681	148	12 682
Juste valeur	3 846	3 518	2 976	601	1 604	115	12 660
Rendement (5)	2,4 %	1,4 %	2,3 %	5,7 %	2,3 %	2,9 %	2,3 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	1 649	1 649
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 826	1 826
Titres de substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	228	228
Juste valeur	–	–	–	–	–	228	228
Rendement (5)	–	–	–	–	–	4,1 %	4,1 %
Coût amorti	6 021	10 146	14 661	5 598	9 704	2 025	48 155
Juste valeur	6 030	10 205	14 963	5 806	9 415	2 169	48 588
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance (2)</b>							
Coût amorti	522	40	65	28	1	–	656
Juste valeur	522	40	65	28	1	–	656
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	13 872 \$	25 571 \$	54 484 \$	17 392 \$	26 610 \$	41 154 \$	179 083 \$

- (1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.
- (2) Les titres détenus à des fins de transaction et les titres disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont constatés au coût amorti.
- (3) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau intitulé « Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur », figurant à la note 4.
- (4) Comprend principalement des titres d'emprunt de sociétés, des titres d'emprunt d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.
- (5) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Créances d'entités gouvernementales canadiennes												
Gouvernement fédéral	10 927 \$	513 \$	– \$	11 440 \$	9 172 \$	492 \$	(1)\$	9 663 \$	15 871 \$	436 \$	(1)\$	16 306 \$
Provinces et municipalités	1 774	11	–	1 785	1 537	25	(1)	1 561	1 493	44	(1)	1 536
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	5 929	13	(157)	5 785	5 038	11	(156)	4 893	8 009	75	(85)	7 999
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	9 856	25	(6)	9 875	7 091	26	(33)	7 084	5 068	24	(8)	5 084
Titres adossés à des créances hypothécaires	253	13	(3)	263	314	19	(23)	310	1 590	24	(69)	1 545
Titres adossés à des actifs												
TGC	1 943	61	(8)	1 996	1 941	4	(13)	1 932	221	20	(17)	224
Titres non garantis par des créances	932	12	(119)	825	1 119	4	(128)	995	1 380	46	(210)	1 216
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	6 806	49	(48)	6 807	10 851	58	(105)	10 804	13 302	158	(180)	13 280
Titres de participation	1 584	269	(18)	1 835	1 250	207	(27)	1 430	1 649	200	(23)	1 826
Titres de substitut de prêt	209	8	–	217	222	–	–	222	228	–	–	228
	40 213 \$	974 \$	(359)\$	40 828 \$	38 535 \$	846 \$	(487)\$	38 894 \$	48 811 \$	1 027 \$	(594)\$	49 244 \$

- (1) Comprend des titres détenus jusqu'à leur échéance de 508 millions de dollars au 31 octobre 2012 (461 millions au 31 octobre 2011; 656 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (2) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. Le coût/coût amorti, les profits bruts latents, les pertes brutes latentes et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se sont chiffrés à 41 millions de dollars, à 1 million, à néant et à 42 millions, respectivement, au 31 octobre 2012 (52 millions, 2 millions, néant et 54 millions au 31 octobre 2011; 148 millions, 4 millions, néant et 152 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (3) Comprend des titres émis par des entités autres que des agences aux États-Unis adossés à des actifs assurés par le gouvernement, ainsi que des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis.

Profit net et perte nette sur les titres disponibles à la vente (1)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Profits réalisés	242 \$	283 \$
Pertes réalisées	(74)	(63)
Pertes de valeur	(48)	(116)
<b>Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente</b>	<b>120 \$</b>	<b>104 \$</b>

- (1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils ne sont pas constatés au poste Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente. Ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : les profits réalisés étaient de 9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (25 millions au 31 octobre 2011); les pertes réalisées étaient de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (1 million au 31 octobre 2011); les pertes de valeur étaient de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (14 millions au 31 octobre 2011).

Les titres disponibles à la vente font l'objet de tests pour vérifier s'il y a une indication objective de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 2. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons des méthodes particulières pour évaluer si le coût/coût amorti du titre sera recouvré. Au 31 octobre 2012, les pertes brutes latentes sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 359 millions de dollars (487 millions au 31 octobre 2011; 594 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Au 31 octobre 2012, le total du coût/coût amorti du portefeuille de titres disponibles à la vente a augmenté de 1,7 milliard de dollars, ou 4,4 %, par rapport au 31 octobre 2011. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'acquisition de créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et de titres adossés à des créances hypothécaires garantis par des entités gouvernementales canadiennes et américaines, compensée en partie par les ventes et les échéances de titres d'emprunt de sociétés et autres créances à court terme.

Au 31 octobre 2012, les profits bruts latents, qui se sont établis à 974 millions de dollars, ont augmenté de 128 millions, soit 15,1 %, par rapport au 31 octobre 2011. Cette augmentation reflète essentiellement l'augmentation des justes valeurs en raison du resserrement des écarts de taux de certains titres adossés à des actifs, ainsi que l'augmentation de la juste valeur de certains titres de participation.

Au 31 octobre 2012, les pertes brutes latentes ont diminué de 128 millions de dollars, soit 26,3 %, par rapport au 31 octobre 2011 pour s'établir à 359 millions, essentiellement en raison des pertes réalisées à la vente de titres par RBC Dexia dans le cadre de l'acquisition. L'augmentation des justes valeurs en raison du resserrement des écarts de taux de certains titres européens classés dans les titres d'emprunt de sociétés et autres créances ainsi que de certains titres adossés à des créances hypothécaires a également contribué à la diminution globale.

La direction est d'avis qu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation des titres susmentionnés qui affichaient une perte latente au 31 octobre 2012.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance comptabilisés au coût amorti font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme ayant subi une perte de valeur lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à leur échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts. La direction est d'avis que les placements détenus jusqu'à leur échéance n'avaient subi aucune perte de valeur au 31 octobre 2012.

Profit net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, des profits nets de 120 millions de dollars ont été constatés dans les revenus autres que d'intérêt, comparativement à 104 millions au cours de l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice considéré reflètent un profit net réalisé lié à la vente de 168 millions de dollars, principalement composé du profit sur les distributions et les rachats relativement à certains titres de participation ainsi que du profit à la vente de créances d'entités gouvernementales canadiennes, en partie contrebalancés par une perte à la vente de titres par RBC Dexia par suite de l'acquisition. Le profit net réalisé lié à la vente a également été neutralisé en partie par des réductions de valeur de 48 millions de dollars de titres considérés comme ayant subi une perte de valeur, principalement des titres de participation. En comparaison, un profit net lié à la vente de 220 millions de dollars a été constaté pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, lequel a été neutralisé en partie par des réductions de valeur de 116 millions de titres considérés comme ayant subi une perte de valeur, principalement de certains titres adossés à des actifs et titres de participation.

## Reclassement d'instruments financiers

Le tableau suivant présente des données sur certains titres que nous avons reclassés au cours de périodes de présentation de l'information financière antérieures.

### Instruments financiers reclassés au cours de périodes antérieures

	Au	
	31 octobre 2012 (1)	31 octobre 2011 (1)
	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Total de la valeur comptable et de la juste valeur
(en millions de dollars canadiens)		
<b>Actifs financiers – Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente</b>		
TGC	1 801 \$	1 738 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	75	31
	<b>1 876 \$</b>	<b>1 769 \$</b>

	Pour les exercices clos			
	le 31 octobre 2012		le 31 octobre 2011	
	Variation de la juste valeur au cours de la période (2)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période	Variation de la juste valeur au cours de la période (2)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente</b>				
TGC	60 \$	76 \$	(4) \$	5 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	2	8	–	–
	<b>62 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>5 \$</b>

(1) Le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> novembre 2011, nous avons reclassé un montant de 1 872 millions de dollars et de 255 millions, respectivement, des titres à la juste valeur par le biais du résultat net aux titres disponibles à la vente relativement à certains TGC et titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis.

(2) Cette variation représente le profit ou la perte à la juste valeur qui aurait été comptabilisé en résultat net si les actifs n'avaient pas été reclassés.

## Note 6 Prêts

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
<b>Prêts de détail (1)</b>												
Prêts hypothécaires résidentiels	195 552 \$	275 \$	2 497 \$	198 324 \$	185 620 \$	321 \$	2 465 \$	188 406 \$	172 244 \$	2 350 \$	2 418 \$	177 012 \$
Prêts aux particuliers	80 897	2 825	2 975	86 697	75 668	2 749	2 504	80 921	69 291	7 205	2 332	78 828
Prêts sur cartes de crédit	13 422	38	201	13 661	12 723	31	183	12 937	12 969	220	186	13 375
Prêts aux petites entreprises (2)	2 503	–	–	2 503	2 481	–	–	2 481	2 712	–	–	2 712
	<b>292 374 \$</b>	<b>3 138 \$</b>	<b>5 673 \$</b>	<b>301 185 \$</b>	<b>276 492 \$</b>	<b>3 101 \$</b>	<b>5 152 \$</b>	<b>284 745 \$</b>	<b>257 216 \$</b>	<b>9 775 \$</b>	<b>4 936 \$</b>	<b>271 927 \$</b>
<b>Prêts de gros (1)</b>												
Prêts aux entreprises (3), (4)	42 894	16 755	16 121	75 770	38 981	11 035	10 780	60 796	35 676	19 230	9 029	63 935
Prêts aux banques (5)	390	304	296	990	747	24	553	1 324	472	98	536	1 106
Prêts aux organismes souverains (6)	1 854	–	442	2 296	1 886	–	746	2 632	1 613	–	943	2 556
	<b>45 138 \$</b>	<b>17 059 \$</b>	<b>16 859 \$</b>	<b>79 056 \$</b>	<b>41 614 \$</b>	<b>11 059 \$</b>	<b>12 079 \$</b>	<b>64 752 \$</b>	<b>37 761 \$</b>	<b>19 328 \$</b>	<b>10 508 \$</b>	<b>67 597 \$</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>337 512 \$</b>	<b>20 197 \$</b>	<b>22 532 \$</b>	<b>380 241 \$</b>	<b>318 106 \$</b>	<b>14 160 \$</b>	<b>17 231 \$</b>	<b>349 497 \$</b>	<b>294 977 \$</b>	<b>29 103 \$</b>	<b>15 444 \$</b>	<b>339 524 \$</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 542)</b>	<b>(330)</b>	<b>(125)</b>	<b>(1 997)</b>	<b>(1 518)</b>	<b>(115)</b>	<b>(334)</b>	<b>(1 967)</b>	<b>(1 539)</b>	<b>(964)</b>	<b>(364)</b>	<b>(2 867)</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>335 970 \$</b>	<b>19 867 \$</b>	<b>22 407 \$</b>	<b>378 244 \$</b>	<b>316 588 \$</b>	<b>14 045 \$</b>	<b>16 897 \$</b>	<b>347 530 \$</b>	<b>293 438 \$</b>	<b>28 139 \$</b>	<b>15 080 \$</b>	<b>336 657 \$</b>

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(4) Au 31 octobre 2012, le poste États-Unis comprenait des prêts totalisant 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard au 31 octobre 2011, 1,5 milliard au 1<sup>er</sup> novembre 2010), respectivement, octroyés à des entités ad hoc que nous administrons.

(5) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(6) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	Au 31 octobre 2012							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles au taux	Total
(en millions de dollars canadiens)								
Prêts de détail	172 309 \$	114 597 \$	14 279 \$	301 185 \$	153 531 \$	144 177 \$	3 477 \$	301 185 \$
Prêts de gros	60 583	12 149	6 324	79 056	37 572	40 214	1 270	79 056
<b>Total des prêts</b>	<b>232 892 \$</b>	<b>126 746 \$</b>	<b>20 603 \$</b>	<b>380 241 \$</b>	<b>191 103 \$</b>	<b>184 391 \$</b>	<b>4 747 \$</b>	<b>380 241 \$</b>
Provision pour pertes sur prêts				(1 997)				(1 997)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>				<b>378 244 \$</b>				<b>378 244 \$</b>

	Au 31 octobre 2011							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles au taux	Total
(en millions de dollars canadiens)								
Prêts de détail	168 480 \$	105 560 \$	10 705 \$	284 745 \$	131 813 \$	148 786 \$	4 146 \$	284 745 \$
Prêts de gros	45 646	12 257	6 849	64 752	36 335	27 138	1 279	64 752
<b>Total des prêts</b>	<b>214 126 \$</b>	<b>117 817 \$</b>	<b>17 554 \$</b>	<b>349 497 \$</b>	<b>168 148 \$</b>	<b>175 924 \$</b>	<b>5 425 \$</b>	<b>349 497 \$</b>
Provision pour pertes sur prêts				(1 967)				(1 967)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>				<b>347 530 \$</b>				<b>347 530 \$</b>

	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles au taux	Total
(en millions de dollars canadiens)								
Prêts de détail	157 568 \$	98 211 \$	16 148 \$	271 927 \$	141 363 \$	126 275 \$	4 289 \$	271 927 \$
Prêts de gros	46 417	12 816	8 364	67 597	33 603	31 045	2 949	67 597
<b>Total des prêts</b>	<b>203 985 \$</b>	<b>111 027 \$</b>	<b>24 512 \$</b>	<b>339 524 \$</b>	<b>174 966 \$</b>	<b>157 320 \$</b>	<b>7 238 \$</b>	<b>339 524 \$</b>
Provision pour pertes sur prêts				(2 867)				(2 867)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>				<b>336 657 \$</b>				<b>336 657 \$</b>

(1) Généralement basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 1,4 milliard de dollars octroyés à des entités ad hoc que nous administrons (1,4 milliard au 31 octobre 2011; 1,5 milliard au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les taux de tous les prêts sont modifiés mensuellement ou trimestriellement.

(3) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Provision pour pertes sur créances

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012						
	Solde au début de la période	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Variation des taux de change/autres	Solde à la fin de la période
(en millions de dollars canadiens)							
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	112 \$	64 \$	(32)\$	1 \$	(34)\$	13 \$	124 \$
Prêts aux particuliers	557	437	(499)	83	(23)	(12)	543
Prêts sur cartes de crédit	415	403	(496)	102	-	(21)	403
Prêts aux petites entreprises	75	43	(50)	8	(2)	(2)	72
	<b>1 159</b>	<b>947</b>	<b>(1 077)</b>	<b>194</b>	<b>(59)</b>	<b>(22)</b>	<b>1 142</b>
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (1)	775	354	(291)	39	(51)	27	853
Prêts aux banques (2)	33	-	(32)	-	-	1	2
	<b>808</b>	<b>354</b>	<b>(323)</b>	<b>39</b>	<b>(51)</b>	<b>28</b>	<b>855</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>1 967</b>	<b>1 301</b>	<b>(1 400)</b>	<b>233</b>	<b>(110)</b>	<b>6</b>	<b>1 997</b>
Provision pour engagements hors bilan et autres (3)	91	-	-	-	-	-	91
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>1 301 \$</b>	<b>(1 400)\$</b>	<b>233 \$</b>	<b>(110)\$</b>	<b>6 \$</b>	<b>2 088 \$</b>
Évaluées individuellement	252 \$	244	(202)	19	(26)	11	298 \$
Évaluées collectivement	1 806	1 057	(1 198)	214	(84)	(5)	1 790
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 058 \$</b>	<b>1 301 \$</b>	<b>(1 400)\$</b>	<b>233 \$</b>	<b>(110)\$</b>	<b>6 \$</b>	<b>2 088 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de la période	Moins les provisions liées aux activités abandonnées	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Variation des taux de change/autres	Solde à la fin de la période
<b>Prêts de détail</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	154 \$	(63)\$	43 \$	(16)\$	1 \$	(30)\$	23 \$	112 \$
Prêts aux particuliers	891	(258)	440	(515)	79	(11)	(69)	557
Prêts sur cartes de crédit	434	(19)	447	(545)	97	-	1	415
Prêts aux petites entreprises	78	-	35	(45)	7	(1)	1	75
	1 557	(340)	965	(1 121)	184	(42)	(44)	1 159
<b>Prêts de gros</b>								
Prêts aux entreprises (1)	1 267	(503)	168	(226)	60	(36)	45	775
Prêts aux organismes souverains (4)	9	-	-	(9)	-	-	-	-
Prêts aux banques (2)	34	-	-	-	-	-	(1)	33
	1 310	(503)	168	(235)	60	(36)	44	808
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 867</b>	<b>(843)</b>	<b>1 133</b>	<b>(1 356)</b>	<b>244</b>	<b>(78)</b>	<b>-</b>	<b>1 967</b>
<b>Provision pour engagements hors bilan et autres (3)</b>	<b>99</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>91</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 966 \$</b>	<b>(854)\$</b>	<b>1 133 \$</b>	<b>(1 356)\$</b>	<b>244 \$</b>	<b>(78)\$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 058 \$</b>
Évaluées individuellement	415 \$	(130)\$	61 \$	(129)\$	43 \$	(10)\$	2 \$	252 \$
Évaluées collectivement	2 551	(724)	1 072	(1 227)	201	(68)	1	1 806
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 966 \$</b>	<b>(854)\$</b>	<b>1 133 \$</b>	<b>(1 356)\$</b>	<b>244 \$</b>	<b>(78)\$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 058 \$</b>

(1) Comprend une provision pour pertes sur créances de 5 millions de dollars relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevées par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs au 31 octobre 2012 (2 millions au 31 octobre 2011; 2 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

(2) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(3) La provision pour engagements hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte dans les provisions au poste Autres passifs.

(4) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

**Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances**

	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2012	le 31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	12 498 \$	11 357 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 301	1 133
<b>Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>11 197 \$</b>	<b>10 224 \$</b>

**Prêts en souffrance mais non douteux**

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2012				31 octobre 2011			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts de détail	2 954 \$	1 350 \$	393 \$	4 697 \$	3 180 \$	1 416 \$	525 \$	5 121 \$
Prêts de gros	416	221	-	637	417	241	-	658
<b>Total</b>	<b>3 370 \$</b>	<b>1 571 \$</b>	<b>393 \$</b>	<b>5 334 \$</b>	<b>3 597 \$</b>	<b>1 657 \$</b>	<b>525 \$</b>	<b>5 779 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au			
	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts de détail	3 582 \$	1 706 \$	635 \$	5 923 \$
Prêts de gros	1 197	485	12	1 694
<b>Total</b>	<b>4 779 \$</b>	<b>2 191 \$</b>	<b>647 \$</b>	<b>7 617 \$</b>

Valeur comptable brute des prêts évalués individuellement comme étant douteux (1)

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Prêts de gros			
Prêts aux entreprises (2)	981 \$	907 \$	2 233 \$
Prêts aux organismes souverains (3)	–	–	9
Prêts aux banques (4)	2	33	34
<b>Total</b>	<b>983 \$</b>	<b>940 \$</b>	<b>2 276 \$</b>

- (1) Le solde moyen brut des prêts évalués individuellement comme étant douteux était de 929 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (917 millions au 31 octobre 2011).  
 (2) Comprend des soldes de prêts douteux évalués individuellement d'un montant brut de 50 millions de dollars (53 millions au 31 octobre 2011; 58 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et d'un montant net de 45 millions (49 millions au 31 octobre 2011; 55 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevées par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.  
 (3) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.  
 (4) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

Note 7 Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres, à des entités ad hoc ou à des tiers qui ne sont pas des entités ad hoc. Les actifs transférés sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nous transférons la quasi-totalité des risques et des avantages attachés aux droits de propriété des actifs. Lorsque nous sommes exposés à la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs, ou lorsque nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages mais conservons le contrôle des actifs, nous continuons de comptabiliser les actifs dans nos bilans consolidés et un passif est comptabilisé au titre des produits en espèces reçus.

La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation.

Actifs financiers transférés qui n'ont pas été décomptabilisés

Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH doivent être assurés par le gouvernement du Canada ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (le « ratio prêt-valeur »). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires d'un ratio prêt-valeur inférieur à 80 % titrisés en vertu de ce programme. Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt hypothécaire, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est constatée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Le montant constaté en tant que perte n'était pas significatif pour nos états financiers consolidés, et aucune perte significative découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée au cours de 2012 et de 2011.

Nous cédon des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH principalement à une entité ad hoc parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. L'entité ad hoc émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. L'entité ad hoc utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada. Nous continuons de fournir des services de gestion, soit nous-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un gestionnaire indépendant, à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons titrisés. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux en vertu desquels nous versons à l'entité ad hoc les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents et sur les actifs réinvestis. Dans le cadre du swap, nous devons également tenir un « compte de réinvestissement du capital » pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires sous-jacents afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Nous réinvestissons les remboursements de capital reçus dans des placements de fiducie admissibles aux termes des modalités du swap.

Nous avons déterminé qu'aucun des titres adossés à des créances hypothécaires LNH transférés à l'entité ad hoc ne peut être décomptabilisé, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Par conséquent, ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés continuent d'être classés dans les prêts hypothécaires et constatés dans nos bilans consolidés. Le montant en espèces reçu relativement à ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés est traité comme un emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Dépôts dans nos bilans consolidés.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés

Nous concluons également des transactions, comme des conventions de rachat et des conventions de prêt de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur et conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés au crédit, au prix, au taux d'intérêt et au change associés aux actifs. Ces actifs transférés demeurent inscrits dans nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts assortis de garanties.

Le tableau suivant présente l'information relative à la valeur comptable et à la juste valeur des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, ainsi que le passif correspondant.

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1),(2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1),(2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1),(2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total
Valeur comptable des actifs transférés qui ne peuvent être décomptabilisés	45 973 \$	59 332 \$	4 700 \$	110 005 \$	45 684 \$	37 560 \$	5 175 \$	88 419 \$	43 921 \$	32 005 \$	4 001 \$	79 927 \$
Valeur comptable du passif connexe	45 878	59 332	4 700	109 910	45 478	37 560	5 175	88 213	43 726	32 005	4 001	79 732
Juste valeur des actifs transférés	45 994 \$	59 332 \$	4 700 \$	110 026 \$	45 903 \$	37 560 \$	5 175 \$	88 638 \$	44 857 \$	32 005 \$	4 001 \$	80 863 \$
Juste valeur du passif connexe	47 014	59 332	4 700	111 046	46 984	37 560	5 175	89 719	44 936	32 005	4 001	80 942
Juste valeur de la position nette	(1 020)\$	– \$	– \$	(1 020)\$	(1 081)\$	– \$	– \$	(1 081)\$	(79)\$	– \$	– \$	(79)\$

- (1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels canadiens transférés principalement à la Fiducie du Canada pour l'habitation au moment de la titrisation initiale et d'autres placements admissibles servant au financement après la titrisation initiale.  
(2) La garantie légale des porteurs d'obligations hypothécaires du Canada se limite aux actifs transférés et ne s'étend pas à notre actif général.  
(3) Ne comprend pas la valeur excédentaire des actifs donnés en garantie.

## Note 8 Entités ad hoc

### Entités ad hoc consolidées

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs des entités ad hoc consolidées que nous inscrivons à nos bilans consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012				
	Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total
<b>Actif consolidé</b> (2), (3)					
Trésorerie	– \$	24 \$	8 \$	4 \$	36 \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	–	3 878	371	79	4 328
Prêts – de détail et de gros	–	–	–	–	–
Dérivés	–	–	–	–	–
Autres actifs	15	37	–	18	70
	15 \$	3 939 \$	379 \$	101 \$	4 434 \$
<b>Passif consolidé</b>					
Dépôts	7 046 \$	816 \$	– \$	20 \$	7 882 \$
Autres passifs (4)	40	3 146	–	84	3 270
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	810	810
	7 086 \$	3 962 \$	– \$	914 \$	11 962 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011				
	Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total
<b>Actif consolidé</b> (2), (3)					
Trésorerie	– \$	28 \$	2 \$	6 \$	36 \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	–	3 740	252	27	4 019
Prêts – de détail et de gros	–	214	–	94	308
Dérivés	–	–	–	–	–
Autres actifs	11	47	–	26	84
	11 \$	4 029 \$	254 \$	153 \$	4 447 \$
<b>Passif consolidé</b>					
Dépôts	3 747 \$	216 \$	– \$	99 \$	4 062 \$
Autres passifs (4)	41	3 254	–	88	3 383
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	1 863	1 863
	3 788 \$	3 470 \$	– \$	2 050 \$	9 308 \$

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010

(en millions de dollars canadiens)	Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total
<b>Actif consolidé</b> (2), (3)					
Trésorerie	– \$	40 \$	– \$	1 \$	41 \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	400	3 108	287	57	3 852
Prêts – de détail et de gros	–	219	–	381	600
Dérivés	–	5	–	–	5
Autres actifs	9	14	8	35	66
	409 \$	3 386 \$	295 \$	474 \$	4 564 \$
<b>Passif consolidé</b>					
Dépôts	3 542 \$	1 128 \$	– \$	417 \$	5 087 \$
Autres passifs (4)	28	2 283	3	246	2 560
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	1 894	1 894
	3 570 \$	3 411 \$	3 \$	2 557 \$	9 541 \$

- (1) Nous avons transféré des créances sur cartes de crédit à une entité de titrisation et des prêts hypothécaires à Fiducie de capital RBC et à la société en commandite RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Ces actifs transférés n'ont pas été sortis de nos bilans consolidés et la contrepartie reçue a été comptabilisée en tant que passif lié aux entités ad hoc, car nous conservons le contrôle sur la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs transférés. À la consolidation des entités ad hoc, seuls les billets et les instruments de capital novateurs émis à des tiers investisseurs sont présentés dans le tableau ci-dessus.
- (2) Au 31 octobre 2012, nos structures de rémunération consolidées détenaient 15 millions de dollars de nos actions ordinaires (29 millions au 31 octobre 2011; 53 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), montant qui est comptabilisé à titre d'actions propres et qui représente le total de l'actif de ces structures. L'obligation de fournir nos actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation des bénéfices non distribués lorsque la charge de rémunération fondée sur des actions connexe est constatée.
- (3) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des entités ad hoc consolidées connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces entités ad hoc. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque entité ad hoc consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de l'entité ad hoc. Nous pouvons également offrir des facilités de garantie de liquidités ou de rehaussement de crédit aux entités ad hoc ou conclure des transactions sur dérivés avec ces dernières.
- (4) Les autres passifs représentent généralement les effets émis par les entités ad hoc.

**Entités ad hoc non consolidées**

Nous détenons également des droits significatifs dans certaines entités ad hoc que nous ne consolidons pas, mais nous avons comptabilisé dans nos bilans consolidés les actifs et les passifs découlant de nos transactions et de nos liens avec ces entités ad hoc. Cette information est présentée dans le tableau suivant. En outre, nous pourrions être le promoteur de certaines entités ad hoc dans lesquelles nous détenons des participations. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité ad hoc, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et de facteurs quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité ad hoc, notre association continue avec l'entité ad hoc et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'entité ad hoc. Ce tableau comprend également les entités ad hoc dont nous sommes le promoteur.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012					Total
	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Entités de titrisation de tiers	Autres (2)	
<b>Total de l'actif lié aux entités ad hoc non consolidées</b>	<b>29 582 \$</b>	<b>4 840 \$</b>	<b>1 584 \$</b>	<b>5 429 \$</b>	<b>152 301 \$</b>	<b>193 736 \$</b>
Actif figurant au bilan						
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	26	–	1 077	118	76	1 297
Prêts – de détail et de gros	1 391	–	–	1 074	–	2 465
Dérivés	2	–	–	–	–	2
Autres actifs	–	1 111	1	–	169	1 281
<b>Total</b>	<b>1 419 \$</b>	<b>1 111 \$</b>	<b>1 078 \$</b>	<b>1 192 \$</b>	<b>245 \$</b>	<b>5 045 \$</b>
Passif figurant au bilan						
Dépôts	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$
Dérivés	11	–	–	–	–	11
Autres passifs	247	–	43	–	–	290
<b>Total</b>	<b>260 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>303 \$</b>
Risque de perte maximal (3)	30 029 \$	1 663 \$	1 082 \$	1 266 \$	162 \$	34 202 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011					Total
	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Entités de titrisation de tiers	Autres (2)	
<b>Total de l'actif lié aux entités ad hoc non consolidées</b>	<b>24 271 \$</b>	<b>4 988 \$</b>	<b>1 374 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>137 866 \$</b>	<b>169 589 \$</b>
Actif figurant au bilan						
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	111	–	1 090	–	130	1 331
Prêts – de détail et de gros	1 413	–	–	206	–	1 619
Dérivés	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	870	–	–	208	1 078
<b>Total</b>	<b>1 524 \$</b>	<b>870 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>4 028 \$</b>
Passif figurant au bilan						
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	190	–	–	–	36	226
<b>Total</b>	<b>190 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>226 \$</b>
Risque de perte maximal (3)	24 614 \$	1 340 \$	1 125 \$	214 \$	77 \$	27 370 \$

(en millions de dollars canadiens)	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement	Entités de titrisation de tiers	Autres (2)	Total
Total de l'actif lié aux entités ad hoc non consolidées	21 848 \$	4 590 \$	1 063 \$	– \$	132 827 \$	160 328 \$
Actif figurant au bilan						
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	4	1 041	704	–	169	1 918
Prêts – de détail et de gros	1 517	–	–	–	–	1 517
Dérivés	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	211	211
<b>Total</b>	<b>1 521 \$</b>	<b>1 041 \$</b>	<b>704 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>380 \$</b>	<b>3 646 \$</b>
Passif figurant au bilan						
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	61	–	–	–	89	150
<b>Total</b>	<b>61 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>150 \$</b>
Risque de perte maximal (3)	22 139 \$	1 041 \$	728 \$	– \$	196 \$	24 104 \$

- (1) Le total de l'actif des entités ad hoc non consolidées représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2012 se chiffrait à 17,1 milliards de dollars (16,3 milliards au 31 octobre 2011; 14,0 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (2) Prend en compte les fonds liés aux crédits d'impôt et les fonds communs de placement dont nous sommes le promoteur, lesquels sont décrits dans la présentation des Autres structures importantes.
- (3) Le risque de perte maximal découlant de nos droits significatifs détenus dans ces entités ad hoc est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés, ainsi qu'aux facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 27.

### Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité ad hoc, sur une base renouvelable. Cette entité ad hoc est financée au moyen de l'émission d'effets de premier rang et subordonnés garantis par les créances sur cartes de crédit sous-jacentes. Les billets de premier rang sont émis à des tiers investisseurs et nous détenons les billets subordonnés. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs grèvent uniquement les actifs transférés.

Nous continuons d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit vendues à l'entité ad hoc et jouons un rôle administratif pour l'entité ad hoc. Nous fournissons également une protection de premier niveau contre les pertes à l'entité ad hoc en raison du fait que nous détenons tous les billets subordonnés émis par l'entité ad hoc et de nos droits liés aux marges excédentaires (revenu net d'intérêt résiduel déduction faite de toutes les autres charges au titre de la fiducie), lesquels sont subordonnés aux obligations de l'entité ad hoc envers les porteurs de titres adossés à des actifs.

De plus, nous pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché; nous conservons à l'occasion un compte de réserve en espèces de l'entité ad hoc; nous fournissons des prêts subordonnés à l'entité ad hoc pour acquitter ses frais initiaux; nous agissons aussi à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt et de devises qui couvrent les risques de taux d'intérêt et de change de l'entité ad hoc.

Nous consolidons l'entité ad hoc en raison des pouvoirs de décision que nous détenons afin d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc, et du fait que sommes exposés à la majorité des risques liés à la propriété résiduelle.

### Entités de financement structuré

#### Fiducies liées à des titres à enchères américains

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès de certaines fiducies (fiducies liées à des titres à enchères américains) qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets subordonnés à court terme. Nous pourrions subir des pertes liées à ces fiducies liées à des titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, dans la plupart de ces structures, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. Nous agissons à titre d'agent de revente aux enchères pour certaines de ces entités, mais n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères.

Nous ne consolidons pas ces fiducies liées à des titres à enchères américains lorsque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de la fiducie. Nous détenons des droits significatifs dans ces entités par l'intermédiaire des billets que nous détenons.

#### Programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères

Nous avons aussi vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chacun de ces programmes est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit et une facilité de crédit que nous avons émises, en vertu desquelles nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte liée aux titres à enchères. Le certificat de la fiducie de rehaussement de crédit est déposé dans une fiducie d'obligations encaissables par anticipation qui assure le financement de l'achat du titre sous-jacent au moyen de l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des entités ad hoc. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidités à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation lié à des titres à enchères aux fins d'achat des certificats à taux variable qui ont été déposés pour rachat mais non revendus avec succès. Nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation des lettres de crédit et des facilités de crédit.

Nous consolidons ces programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères puisque nous contrôlons la fiducie de rehaussement de crédit et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété des titres à enchères sous-jacents par l'entremise des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit que nous avons fournies.

#### Programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales

Nous avons recours à une entité de financement d'obligations encaissables par anticipation afin de financer d'autres actifs liés à des obligations municipales imposables et exonérées d'impôt dans notre secteur Marchés des Capitaux. La structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales auxquels nous participons est semblable à la structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères décrite ci-dessus. Cependant, dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales, nous achetons aussi des certificats résiduels émis par ces entités d'obligations encaissables par anticipation, ce qui nous expose au risque de crédit lié aux obligations sous-jacentes ainsi qu'au risque de taux d'intérêt de l'entité. Lorsque nous détenons le certificat résiduel, les actifs transférés à l'entité de financement d'obligations encaissables par anticipation continuent d'être constatés dans nos bilans consolidés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Nous consolidons les programmes dans lesquels nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages des entités ad hoc et nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

Dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des obligations municipales, les certificats résiduels sont détenus par des tiers et nous ne fournissons pas de rehaussement de crédit des actifs sous-jacents, mais seulement des facilités de liquidités sur les certificats à taux variables. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces programmes. Les actifs transférés vers ces programmes sont décomptabilisés de nos bilans consolidés.

### Fonds de placement

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque souhaité lié aux fonds visés, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces dérivés en investissant dans ces fonds visés gérés par des tiers. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Par l'intermédiaire de nos placements dans des fonds visés, nous pouvons être exposés au risque de marché lié aux placements sous-jacents. Nous pouvons également être exposés à un risque de contrepartie découlant des opérations visant des dérivés sur actions. Nous ne consolidons pas ces fonds visés administrés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Nous concluons également certains dérivés sur actions avec des tiers semblables à ceux décrits ci-dessus, à l'exception du fait que nos placements dans les fonds visés sont détenus par une société en commandite intermédiaire (l'entité intermédiaire), une filiale de l'entité ad hoc. Nous consolidons l'entité intermédiaire puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de l'entité ad hoc et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

### Conduits multicédants

Nous offrons cinq programmes de PCAA offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants) – deux au Canada et trois aux États-Unis. Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Nous n'avons aucune participation ni aucun droit conservé dans les conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la consignation, l'exécution et la surveillance des opérations. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit. De temps à autre, nous pouvons acheter du PCAA émis par nos conduits multicédants en notre qualité d'agent des placements, afin de faciliter la liquidité générale du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liée à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités qui ont une incidence importante sur le rendement économique du conduit, notamment la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de liquidités, l'approbation du renouvellement de ces opérations et facilités et des modifications apportées à celles-ci, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs et l'atténuation des pertes sur créances.

Nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de l'entité ad hoc.

### Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des droits significatifs dans certaines entités de titrisation de tiers qui sont des entités ad hoc. Tout comme d'autres institutions financières, nous devons fournir du financement jusqu'à concurrence de notre niveau d'engagement maximal et sommes exposés aux pertes sur créances sur les actifs sous-jacents à la suite de divers rehaussements de crédit. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de ces entités ad hoc et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des risques inhérents à la propriété.

### Autres

#### *Entités de création de produits de crédit*

Nous utilisons des entités ad hoc généralement dans le but de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, afin de répartir le risque de crédit et de créer des produits de crédit faits sur mesure qui répondent aux exigences précises des investisseurs. Nous concluons des contrats sur dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces entités ad hoc (protection liée au crédit) et modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et ainsi répondre aux besoins des investisseurs. Pour certaines entités ad hoc, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus de remplir d'autres fonctions administratives pour certaines de ces entités ad hoc. Nous pouvons transférer des actifs à ces entités ad hoc à titre de garantie pour les billets émis; ces actifs continueront toutefois d'être comptabilisés dans nos bilans consolidés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Nous consolidons ces entités de création de produits de crédit pour lesquelles nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de l'entité ad hoc.

#### *Entités de financement*

La Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II), la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) et Guarantor LP ont été créées aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur, de billets secondaires ou d'obligations couvertes. Le produit de l'émission nous a servi à émettre des billets de dépôt de premier rang à la Fiducie II et à la Fiducie III et à transférer nos prêts hypothécaires à la Fiducie et à Guarantor LP. Ces prêts hypothécaires n'ont pas été décomptabilisés de nos bilans consolidés, et les transferts sont constatés à titre d'opérations de financement garanties, puisque nous avons conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux actifs transférés. Nous consolidons les fiducies et Guarantor LP puisque, en notre qualité d'administrateur, d'agent administrateur et d'investisseur en capitaux propres, nous avons le pouvoir décisionnel

lié à la détention de la majorité des avantages de ces fiducies et de Guarantor LP. Lors de la consolidation des entités ad hoc, tous les soldes inter-sociétés ont été éliminés, exception faite des billets et des instruments de capital innovateurs émis aux tiers investisseurs.

Au cours de l'exercice, tous les billets subordonnés en cours émis par la Fiducie III ont été rachetés. Se reporter à la note 21 pour en savoir davantage.

#### *Fonds liés aux crédits d'impôt*

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt puisque les investisseurs de ces fonds ont le pouvoir décisionnel lié au choix des placements sous-jacents et qu'ils sont exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété et des risques fiscaux de ces fonds.

#### *Fonds communs de placement et organismes de placement collectif*

Nous sommes également les promoteurs de nos fonds communs de placement et organismes de placement collectif étant donné notre capacité à influencer sur les décisions de placement des fonds communs de placement et notre engagement continu dans la gestion de ces fonds. Nous avons consolidé certains fonds communs de placement et organismes de placement collectif dans lesquels nous avons effectué des investissements directs ou investi du capital de démarrage qui compte pour plus de 50 % des parts du fonds, de sorte que nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages du fonds et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

#### *Fiducies de rémunération*

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons ces fiducies puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'obtention de la majorité des avantages de ces fiducies et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété.

### **Note 9 Instruments financiers dérivés et activités de couverture**

Les produits dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

#### **Instruments financiers dérivés**

##### *Contrats à terme de gré à gré et standardisés*

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes non standardisées qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des obligations contractuelles visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

##### *Swaps*

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Des exemples des types de swaps que nous concluons sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements à taux fixe dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

##### *Options*

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent, sans s'y limiter, des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

##### *Dérivés de crédit*

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

*Autres produits dérivés*

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

**Dérivés non financiers**

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

**Produits dérivés émis aux fins de transaction**

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

**Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction**

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats et du capital imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie prévus. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'un produit dérivé désigné comme un instrument de couverture principalement en fonction de la variation de sa juste valeur. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Un montant de 64 millions de dollars au titre des profits latents après impôt liés aux couvertures qui ne sont plus désignées comme telles (des profits latents avant impôt de 87 millions), qui étaient comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres au 31 octobre 2012, devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

**Instruments dérivés et non dérivés**

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture
<b>Actifs</b>												
Instruments dérivés	837 \$	1 894 \$	5 \$	88 557 \$	1 089 \$	2 271 \$	85 \$	96 205 \$	505 \$	2 047 \$	360 \$	103 197 \$
<b>Passifs</b>												
Instruments dérivés	680 \$	284 \$	144 \$	95 653 \$	1 072 \$	370 \$	125 \$	98 955 \$	812 \$	60 \$	182 \$	107 023 \$
Instruments non dérivés	-	-	16 777	-	-	-	17 211	-	-	-	8 732	-

**Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global**

Pour les exercices clos

	le 31 octobre 2012			le 31 octobre 2011		
	Profits nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Profits nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Profits (pertes) latents après impôt compris dans les autres éléments du résultat global	Profits nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Profits nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Profits (pertes) latents après impôt compris dans les autres éléments du résultat global
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Couvertures de la juste valeur</b>						
(Pertes) profits sur les instruments de couverture	(66)\$	s.o. \$	s.o. \$	148 \$	s.o. \$	s.o. \$
Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables au risque couvert	(15)	s.o.	s.o.	(134)	s.o.	s.o.
Tranche inefficace	(81)	s.o.	s.o.	14	s.o.	s.o.
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Tranche inefficace	(4)	s.o.	s.o.	14	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	32	s.o.	s.o.	298
Reclassées en résultat au cours de la période (1)	s.o.	(35)	s.o.	s.o.	(161)	s.o.
<b>Couvertures de l'investissement net</b>						
Tranche inefficace	1	s.o.	s.o.	4	s.o.	s.o.
(Pertes) profits de change	s.o.	s.o.	113	s.o.	s.o.	(625)
Profits (pertes) liés aux couvertures	s.o.	s.o.	–	s.o.	s.o.	717
	(84)\$	(35)\$	145 \$	32 \$	(161)\$	390 \$

(1) Des pertes après impôt de 25 millions de dollars ont été reclassées des autres composantes des capitaux propres au résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (pertes de 132 millions au 31 octobre 2011).

s.o. sans objet

**Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)**

	Au 31 octobre 2012					
	Durée jusqu'à l'échéance					
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Contrats hors cote</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	366 587 \$	133 964 \$	– \$	500 551 \$	500 551 \$	– \$
Swaps	1 301 121	2 052 851	1 042 643	4 396 615	4 228 985	167 630
Options achetées	35 703	46 715	23 264	105 682	105 682	–
Options vendues	35 768	72 150	31 162	139 080	139 080	–
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	862 743	32 382	656	895 781	849 800	45 981
Swaps sur devises	5 339	13 850	10 236	29 425	29 027	398
Swaps simultanés de taux et de devises	125 668	279 675	129 317	534 660	512 654	22 006
Options achetées	18 781	7 678	3 643	30 102	30 099	3
Options vendues	17 839	7 976	3 411	29 226	29 220	6
Dérivés de crédit (2)	2 139	6 572	8 360	17 071	15 477	1 594
Autres contrats (3)	58 635	33 471	26 883	118 989	117 868	1 121
<b>Contrats négociés en Bourse</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	8 248	10 002	47 269	65 519	65 519	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	41 530	13 187	66 388	121 105	121 105	–
Options achetées	8 367	252	15 678	24 297	24 297	–
Options vendues	3 679	247	1	3 927	3 927	–
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	172	–	–	172	172	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	299	–	–	299	299	–
Autres contrats (3)	106 205	37 883	7 262	151 350	151 350	–
	2 998 823 \$	2 748 855 \$	1 416 173 \$	7 163 851 \$	6 925 112 \$	238 739 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011						
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)				
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	647 975 \$	260 133 \$	– \$	908 108 \$	908 108 \$	– \$	
Swaps	1 430 516	1 794 498	1 071 978	4 296 992	4 136 341	160 651	
Options achetées	34 831	38 965	23 789	97 585	97 544	41	
Options vendues	36 356	42 774	31 289	110 419	110 378	41	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	872 548	26 405	825	899 778	849 317	50 461	
Swaps sur devises	3 602	12 229	11 155	26 986	26 679	307	
Swaps simultanés de taux et de devises	97 270	267 070	120 552	484 892	469 204	15 688	
Options achetées	23 715	8 584	3 558	35 857	35 850	7	
Options vendues	23 366	8 292	3 151	34 809	34 809	–	
Dérivés de crédit (2)	7 510	28 237	11 790	47 537	45 636	1 901	
Autres contrats (3)	48 532	31 499	28 677	108 708	106 904	1 804	
<b>Contrats négociés en Bourse</b>							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	28 744	19 518	46 920	95 182	95 172	10	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	58 250	29 331	70 378	157 959	157 959	–	
Options achetées	29 555	10 714	418	40 687	40 687	–	
Options vendues	24 704	2 443	–	27 147	27 147	–	
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	27	–	–	27	27	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	21	–	–	21	21	–	
Autres contrats (3)	152 934	39 284	10 337	202 555	202 555	–	
	<b>3 520 456 \$</b>	<b>2 619 976 \$</b>	<b>1 434 817 \$</b>	<b>7 575 249 \$</b>	<b>7 344 338 \$</b>	<b>230 911 \$</b>	

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010						
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)				
<b>Contrats hors cote</b>							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	560 552 \$	188 012 \$	– \$	748 564 \$	748 564 \$	– \$	
Swaps	1 310 679	1 613 018	825 153	3 748 850	3 560 592	188 258	
Options achetées	21 888	32 555	31 801	86 244	86 244	–	
Options vendues	23 560	48 037	84 429	156 026	156 026	–	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	859 657	31 738	579	891 974	809 191	82 783	
Swaps sur devises	5 853	6 881	12 056	24 790	24 789	1	
Swaps simultanés de taux et de devises	93 626	241 216	114 243	449 085	414 750	34 335	
Options achetées	29 947	7 996	2 456	40 399	40 392	7	
Options vendues	29 935	7 969	2 004	39 908	39 908	–	
Dérivés de crédit (2)	7 959	57 043	24 196	89 198	87 720	1 478	
Autres contrats (3)	41 275	39 962	11 456	92 693	90 937	1 756	
<b>Contrats négociés en Bourse</b>							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	34 281	18 314	42 655	95 250	95 241	9	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	39 135	18 212	56 372	113 719	113 719	–	
Options achetées	32 205	4 557	97	36 859	36 859	–	
Options vendues	19 149	3 572	–	22 721	22 721	–	
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	140	–	–	140	140	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	28	–	–	28	28	–	
Autres contrats (3)	92 507	36 990	9 503	139 000	139 000	–	
	3 202 376 \$	2 356 072 \$	1 217 000 \$	6 775 448 \$	6 466 821 \$	308 627 \$	

- (1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 401,9 milliards de dollars (406,7 milliards au 31 octobre 2011; 337,9 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 32,3 milliards de dollars (26,8 milliards au 31 octobre 2011; 21,7 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 1,6 milliard de dollars (1,9 milliard au 31 octobre 2011; 1,5 milliard au 1<sup>er</sup> novembre 2010) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de transaction comprennent la protection achetée de 8,7 milliards de dollars (24,2 milliards au 31 octobre 2011; 47,6 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et la protection vendue de 6,8 milliards (21,4 milliards au 31 octobre 2011; 40,1 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (3) Comprend les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

Les tableaux suivants indiquent les périodes auxquelles les flux de trésorerie devraient avoir lieu et influencer sur le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	329 \$	314 \$	314 \$	274 \$	85 \$	1 316 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(370)	(250)	(211)	(261)	(272)	(1 364)
Flux de trésorerie nets	(41)\$	64 \$	103 \$	13 \$	(187)\$	(48)\$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	1 248 \$	752 \$	538 \$	721 \$	446 \$	3 705 \$
Sorties de fonds liées aux passifs	(526)	(364)	(310)	(217)	(105)	(1 522)
Flux de trésorerie nets	722 \$	388 \$	228 \$	504 \$	341 \$	2 183 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	1 238 \$	746 \$	405 \$	473 \$	293 \$	3 155 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(777)	(793)	(607)	(558)	(136)	(2 871)
Flux de trésorerie nets	461 \$	(47)\$	(202)\$	(85)\$	157 \$	284 \$

Juste valeur des instruments dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au									
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	729 \$	544 \$	690 \$	429 \$	467 \$	403 \$	763 \$	602 \$	316 \$	286 \$
Swaps	89 881	84 214	93 908	87 908	56 069	51 765	79 538	73 832	62 029	56 659
Options achetées	2 527	–	2 516	–	1 732	–	2 324	–	2 099	–
Options vendues	–	3 519	–	3 408	–	2 180	–	3 202	–	2 486
	93 137	88 277	97 114	91 745	58 268	54 348	82 625	77 636	64 444	59 431
Contrats de change										
Contrats à terme de gré à gré	8 622	8 314	6 288	6 251	11 137	10 822	10 639	9 985	12 201	12 133
Swaps sur devises	1 665	1 371	1 665	1 267	1 995	1 725	1 851	1 489	1 902	1 540
Swaps simultanés de taux et de devises	10 361	19 219	8 637	18 841	12 224	17 300	11 635	17 437	12 211	17 797
Options achetées	1 632	–	1 557	–	1 408	–	1 518	–	1 421	–
Options vendues	–	1 420	–	1 373	–	1 124	–	1 196	–	1 190
	22 280	30 324	18 147	27 732	26 764	30 971	25 643	30 107	27 735	32 660
Dérivés de crédit (2)	459	484	287	306	720	924	599	815	1 925	1 692
Autres contrats (3)	5 331	7 991	4 351	7 369	6 805	9 083	6 022	8 467	7 770	10 361
	121 207	127 076	119 899	127 152	92 557	95 326	114 889	117 025	101 874	104 144
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps			2 795	766			3 195	1 481	3 075	1 825
Options achetées			–	–			1	–	–	–
Options vendues			–	–			–	1	–	–
			2 795	766			3 196	1 482	3 075	1 825
Contrats de change										
Contrats à terme de gré à gré			232	142			435	325	533	480
Swaps sur devises			4	19			7	2	2	3
Swaps simultanés de taux et de devises			861	439			1 064	582	1 447	1 851
Options achetées			–	–			–	–	–	–
Options vendues			–	–			–	–	–	–
			1 097	600			1 506	909	1 982	2 334
Dérivés de crédit (2)			5	29			41	19	7	28
Autres contrats (3)			92	2			206	–	118	–
			3 989	1 397			4 949	2 410	5 182	4 187
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)</b>			123 888	128 549			119 838	119 435	107 056	108 331
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(626)	–			(748)	–	(693)	–
Incidence des accords de compensation admissibles à la compensation au bilan			(31 969)	(31 788)			(19 440)	(18 913)	(254)	(254)
			91 293	96 761			99 650	100 522	106 109	108 077
Incidence des accords de compensation non admissibles à la compensation au bilan (5)			(67 849)	(67 849)			(70 630)	(70 630)	(76 381)	(76 381)
<b>Total</b>			23 444 \$	28 912 \$			29 020 \$	29 892 \$	29 728 \$	31 696 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

(4) Les justes valeurs brutes totales avant la compensation comprennent les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons des accords non admissibles à la compensation au bilan.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2012				31 octobre 2011				1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	12 958 \$	29 957 \$	48 378 \$	91 293 \$	20 711 \$	34 035 \$	44 904 \$	99 650 \$	22 191 \$	38 411 \$	45 507 \$	106 109 \$
Passifs dérivés	14 429	35 362	46 970	96 761	20 943	35 899	43 680	100 522	23 558	40 019	44 500	108 077

## Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de notation de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces notations internes se rapprochent des notations de crédit externes attribuées par les agences de notation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant de transactions sur les dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux transactions.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans le tableau ci-après ne tiennent pas compte de la juste valeur de 2,1 milliards de dollars (3,4 milliards au 31 octobre 2011; 2,3 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au								
	31 octobre 2012 (1)			31 octobre 2011 (1)			1 <sup>er</sup> novembre 2010 (1)		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	81 \$	273 \$	116 \$	173 \$	782 \$	184 \$	40 \$	478 \$	90 \$
Swaps	15 722	13 114	5 798	15 275	18 058	6 666	14 015	17 621	6 505
Options achetées	211	396	153	198	344	121	355	561	268
	<b>16 014</b>	<b>13 783</b>	<b>6 067</b>	<b>15 646</b>	<b>19 184</b>	<b>6 971</b>	<b>14 410</b>	<b>18 660</b>	<b>6 863</b>
<b>Contrats de change</b>									
Contrats à terme de gré à gré	2 859	7 778	2 143	4 623	9 325	2 187	4 290	8 954	2 024
Swaps	1 748	6 664	1 529	3 125	13 567	3 232	3 709	12 956	3 101
Options achetées	224	634	283	1 310	2 116	738	1 035	1 716	583
	<b>4 831</b>	<b>15 076</b>	<b>3 955</b>	<b>9 058</b>	<b>25 008</b>	<b>6 157</b>	<b>9 034</b>	<b>23 626</b>	<b>5 708</b>
Dérivés de crédit (4)	121	588	244	548	1 226	399	937	2 379	2 553
Autres contrats (5)	981	3 958	1 642	1 322	4 553	2 401	3 826	6 688	4 950
<b>Total</b>	<b>21 947 \$</b>	<b>33 405 \$</b>	<b>11 908 \$</b>	<b>26 574 \$</b>	<b>49 971 \$</b>	<b>15 928 \$</b>	<b>28 207 \$</b>	<b>51 353 \$</b>	<b>20 074 \$</b>

(1) Les montants sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation, conformément à l'accord de Bâle II.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des actifs affectés en garantie de 10,7 milliards de dollars (7,9 milliards au 31 octobre 2011; 7,4 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

(3) Le solde pondéré en fonction des risques a été calculé conformément à l'accord de Bâle II.

(4) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées, dont le coût de remplacement se chiffre à 5 millions de dollars (41 millions au 31 octobre 2011; 7 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

(5) Comprend les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

## Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012								
	Note d'évaluation des risques (1)				Type de contrepartie (2)				
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	24 404 \$	77 490 \$	15 006 \$	4 873 \$	121 773 \$	59 859 \$	13 074 \$	48 840 \$	121 773 \$
Incidence des accords généraux de compensation	19 332	70 193	9 113	1 183	99 821	49 353	10 485	39 983	99 821
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	<b>5 072 \$</b>	<b>7 297 \$</b>	<b>5 893 \$</b>	<b>3 690 \$</b>	<b>21 952 \$</b>	<b>10 506 \$</b>	<b>2 589 \$</b>	<b>8 857 \$</b>	<b>21 952 \$</b>

## Note 9 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011								
	Note d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	29 938 \$	66 503 \$	13 877 \$	6 378 \$	116 696 \$	65 484 \$	12 287 \$	38 925 \$	116 696 \$
Incidence des accords généraux de compensation	22 497	56 846	8 142	2 596	90 081	52 217	8 445	29 419	90 081
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	7 441 \$	9 657 \$	5 735 \$	3 782 \$	26 615 \$	13 267 \$	3 842 \$	9 506 \$	26 615 \$

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> novembre 2010								
	Note d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	31 724 \$	49 339 \$	16 544 \$	7 243 \$	104 850 \$	68 475 \$	11 118 \$	25 257 \$	104 850 \$
Incidence des accords généraux de compensation	24 228	38 862	10 889	2 658	76 637	55 638	8 141	12 858	76 637
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	7 496 \$	10 477 \$	5 655 \$	4 585 \$	28 213 \$	12 837 \$	2 977 \$	12 399 \$	28 213 \$

(1) Les notations internes des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences de notation du crédit indépendantes. Les notes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les notes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF.

(3) Comprend les dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement s'établit à 5 millions de dollars (41 millions au 31 octobre 2011; 7 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## Note 10 Locaux et matériel

(en millions de dollars canadiens)	Mobilier, agencements et autre matériel							Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Améliorations locatives	Travaux en cours	Matériel	et autre matériel	
<b>Coût</b>								
Solde au 31 octobre 2011	116 \$	801 \$	1 815 \$	1 353 \$	1 684 \$	532 \$	6 301 \$	
Entrées (1)	13	20	203	67	50	380	733	
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	1	9	1	-	11	
Transferts des travaux en cours	-	448	46	42	98	(634)	-	
Cessions	(1)	(17)	(423)	(36)	(29)	(3)	(509)	
Écart de change	-	(1)	(10)	-	1	(1)	(11)	
Autres	-	24	(138)	(43)	66	(75)	(166)	
Solde au 31 octobre 2012	128 \$	1 275 \$	1 494 \$	1 392 \$	1 871 \$	199 \$	6 359 \$	
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au 31 octobre 2011	- \$	427 \$	1 432 \$	907 \$	1 045 \$	- \$	3 811 \$	
Amortissement	-	21	182	86	139	-	428	
Perte (reprise) de valeur	-	-	-	-	-	-	-	
Cessions	-	(5)	(422)	(34)	(25)	-	(486)	
Écart de change	-	(2)	(8)	-	3	-	(7)	
Autres	-	15	(92)	9	(10)	-	(78)	
Solde au 31 octobre 2012	- \$	456 \$	1 092 \$	968 \$	1 152 \$	- \$	3 668 \$	
Valeur comptable nette au 31 octobre 2012	128 \$	819 \$	402 \$	424 \$	719 \$	199 \$	2 691 \$	

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autre matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
<b>Coût</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	216 \$	934 \$	1 954 \$	1 467 \$	1 641 \$	293 \$	6 505 \$
Actifs liés aux activités abandonnées	(105)	(269)	(38)	(154)	(81)	(12)	(659)
Entrées (1)	6	40	77	56	34	612	825
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	–	–	–	–
Transferts des travaux en cours	1	66	95	53	156	(371)	–
Cessions	–	(5)	(34)	(54)	(23)	–	(116)
Écart de change	(2)	7	(20)	(17)	(24)	(1)	(57)
Autres	–	28	(219)	2	(19)	11	(197)
<b>Solde au 31 octobre 2011</b>	<b>116 \$</b>	<b>801 \$</b>	<b>1 815 \$</b>	<b>1 353 \$</b>	<b>1 684 \$</b>	<b>532 \$</b>	<b>6 301 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	– \$	498 \$	1 511 \$	993 \$	1 002 \$	– \$	4 004 \$
Actifs liés aux activités abandonnées	–	(108)	(31)	(111)	(46)	–	(296)
Amortissement	–	18	165	76	128	–	387
Perte (reprise) de valeur	–	–	–	–	–	–	–
Cessions	–	(3)	(34)	(49)	(20)	–	(106)
Écart de change	–	3	(11)	(5)	(12)	–	(25)
Autres	–	19	(168)	3	(7)	–	(153)
<b>Solde au 31 octobre 2011</b>	<b>– \$</b>	<b>427 \$</b>	<b>1 432 \$</b>	<b>907 \$</b>	<b>1 045 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 811 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2011</b>	<b>116 \$</b>	<b>374 \$</b>	<b>383 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>639 \$</b>	<b>532 \$</b>	<b>2 490 \$</b>

(1) Au 31 octobre 2012, nous avons des engagements contractuels totalisant 96 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (154 millions au 31 octobre 2011; 72 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## Note 11 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

### Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires – Canada	Services bancaires – Antilles	Gestion de patrimoine – Canada	Gestion mondiale d'actifs	Gestion de patrimoine – États-Unis	Gestion de patrimoine – International	Assurances	Services aux investisseurs	Services aux investisseurs et trésorerie (1)	Marchés des Capitaux	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2010</b>											
2010	1 931 \$	1 492 \$	545 \$	765 \$	528 \$	119 \$	126 \$	146 \$	– \$	901 \$	6 553 \$
Acquisitions	11	–	–	1 099	–	–	–	–	–	2	1 112
Écart de change	–	(41)	(3)	17	(12)	(1)	(8)	(2)	–	(16)	(66)
Autres variations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11
<b>Au 31 octobre 2011</b>	<b>1 953 \$</b>	<b>1 451 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>516 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>144 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>887 \$</b>	<b>7 610 \$</b>
Acquisitions	–	–	–	–	–	8	–	–	–	–	8
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	52	(52)	–
Pertes de valeur (2)	–	–	–	–	–	–	–	(142)	–	–	(142)
Écart de change	–	–	–	8	1	–	–	(2)	–	2	9
Autres variations	(2)	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–
<b>Au 31 octobre 2012</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>1 451 \$</b>	<b>543 \$</b>	<b>1 889 \$</b>	<b>517 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>837 \$</b>	<b>7 485 \$</b>

(1) Avec prise d'effet le 31 octobre 2012, le secteur Services aux investisseurs et trésorerie est une nouvelle unité génératrice de trésorerie qui comprend notre ancienne unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs ainsi que certaines activités connexes qui faisaient partie de notre unité génératrice de trésorerie Marchés des Capitaux. Le transfert du goodwill a été basé sur la juste valeur relative des activités transférées. Se reporter à la note 30 pour plus de détails sur nos secteurs d'exploitation.

(2) Au cours du deuxième trimestre de 2012, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 142 millions de dollars dans notre unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs relativement à notre acquisition de la participation restante de 50 % dans RBC Dexia. Se reporter à la note 12 pour en savoir davantage.

### Données et hypothèses clés

Nous effectuons un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est représentée par sa valeur d'utilité, sauf en cas d'excédent de la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur d'utilité. Dans ce cas, nous déterminons la juste valeur de l'unité génératrice de trésorerie diminuée des coûts de la vente et sa valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lors de nos tests de dépréciation annuels effectués les 1<sup>er</sup> août 2012 et 2011 et lors de notre test de dépréciation du goodwill effectué lors de la transition aux IFRS le 1<sup>er</sup> novembre 2010, les valeurs recouvrables de nos unités génératrices de trésorerie étaient basées sur la valeur d'utilité, sauf pour les services bancaires dans les Antilles aux 1<sup>er</sup> août 2012 et 2011, pour lesquels la valeur recouvrable était basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Nous calculons la valeur d'utilité au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui projette les flux de trésorerie futurs, lesquels sont actualisés à leur valeur actuelle. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction pour une période de cinq ans, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires, des dépenses d'investissement prévues et des rendements pour les actionnaires. Quant aux flux de trésorerie prévus postérieurs à la période initiale de cinq ans, ils sont établis en supposant une augmentation constante, selon un taux de croissance nominal à long terme (taux de croissance final).

L'estimation de la valeur d'utilité nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle; cette estimation est la plus sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Ces données et hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie en utilisant la valeur d'utilité ont été soumises à un test de sensibilité en appliquant une variation raisonnablement possible de ces hypothèses. Les taux d'actualisation ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 0,5 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1<sup>er</sup> août 2012, aucune des variations décrites d'une donnée ou d'une hypothèse clé individuelle n'aurait donné lieu à un excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable.

Nous calculons la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans. Les flux de trésorerie futurs sont basés sur les mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus. Quant aux flux de trésorerie prévus postérieurs à la période initiale de 10 ans, ils sont établis en supposant une augmentation constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Les projections des flux de trésorerie sont ajustées pour refléter les contreparties d'un potentiel acheteur tiers et elles sont actualisées.

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente nécessite également un jugement important et, en raison de la période plus longue utilisée pour nos projections de flux de trésorerie, la réalisation des projections de flux de trésorerie est plus incertaine que celles des prévisions utilisées dans notre modèle de la valeur d'utilité. Une variation du montant des flux de trésorerie futurs et du moment de leur réalisation, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions est par conséquent plus probable. Pour notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires – Antilles, la valeur recouvrable basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente s'établissait à 125 % de sa valeur comptable. Si les flux de trésorerie prévus diminuaient de 19 %, si le taux d'actualisation augmentait de 12,3 % ou si le taux de croissance final diminuait de 1,4 %, tous les autres facteurs individuels demeurant constants, la valeur recouvrable basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente serait égale à la valeur comptable.

Le taux d'actualisation utilisé est établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque, ajusté en fonction des risques auxquels chaque unité génératrice de trésorerie est exposée. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Les taux de croissance finaux sont établis en fonction de l'appréciation courante du marché du produit intérieur brut et de l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités.

Les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation utilisés lors de nos tests de dépréciation annuels sont résumés ci-après.

	Au					
	1 <sup>er</sup> août 2012		1 <sup>er</sup> août 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance final	Taux d'actualisation	Taux de croissance final	Taux d'actualisation	Taux de croissance final
<b>Groupe d'unités génératrices de trésorerie</b>						
Services bancaires – Canada	8,0 %	3,0 %	9,0 %	3,0 %	9,5 %	3,0 %
Gestion de patrimoine – Canada	9,0	3,0	10,0	3,0	10,5	3,0
Gestion mondiale d'actifs	9,0	3,0	10,0	3,0	10,5	3,0
Gestion de patrimoine – États-Unis	9,5	3,0	10,5	3,0	10,5	3,0
Gestion de patrimoine – International	9,6	3,0	10,7	3,0	10,7	3,0
Assurances	9,0	3,0	10,0	3,0	10,5	3,0
Services bancaires – États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10,5	3,5
Services bancaires – Antilles	10,8	4,1	11,5	4,0	11,3	4,0
Services aux investisseurs	s.o.	s.o.	10,5	3,0	10,0	3,0
Marché des Capitaux	10,4	3,0	11,3	3,0	11,0	3,0

s.o. Au 1<sup>er</sup> août 2012 et 2011, le solde du goodwill dans notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires – États-Unis était de néant. Se reporter à la note 3. Au 1<sup>er</sup> août 2012, le solde du goodwill dans notre unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs était de néant. Par conséquent, aucun test de dépréciation annuel n'a été effectué pour ces unités génératrices de trésorerie à ces dates.

### Autres immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos autres immobilisations incorporelles.

	Au 31 octobre 2012					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations-clients (1)	Logiciels en cours	Total
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Valeur comptable brute</b>						
Solde au 31 octobre 2011	1 926 \$	855 \$	150 \$	1 356 \$	306 \$	4 593 \$
Entrées	15	41	–	337	587	980
Transferts	233	42	–	–	(275)	–
Cessions	(21)	(27)	–	(175)	(1)	(224)
Conversions en devises	1	1	–	10	2	14
Autres variations	104	74	–	(158)	31	51
Solde au 31 octobre 2012	2 258 \$	986 \$	150 \$	1 370 \$	650 \$	5 414 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 31 octobre 2011	(1 182)\$	(690)\$	(68)\$	(538)\$	– \$	(2 478)\$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(306)	(86)	(22)	(114)	–	(528)
Cessions	18	25	–	155	–	198
Pertes de valeur	–	–	–	(26)	–	(26)
Écart de change	–	(6)	–	(6)	–	(12)
Autres variations	(15)	17	–	116	–	118
Solde au 31 octobre 2012	(1 485)\$	(740)\$	(90)\$	(413)\$	– \$	(2 728)\$
Solde net au 31 octobre 2012	773 \$	246 \$	60 \$	957 \$	650 \$	2 686 \$

Au 31 octobre 2011							
(en millions de dollars canadiens)	Logiciels généralisés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations- clients	Droits de service des prêts hypothécaires	Logiciels en cours	Total
<b>Valeur comptable brute</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	1 522 \$	840 \$	648 \$	1 073 \$	16 \$	98 \$	4 197 \$
Actifs liés aux activités abandonnées	–	(121)	(493)	–	(16)	–	(630)
Entrées	339	37	–	283	–	319	978
Transferts	71	61	–	–	–	(132)	–
Cessions	(12)	(44)	–	(1)	–	(2)	(59)
Écart de change	(6)	25	(5)	(1)	–	(1)	12
Autres variations	12	57	–	2	–	24	95
Solde au 31 octobre 2011	1 926 \$	855 \$	150 \$	1 356 \$	– \$	306 \$	4 593 \$
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	(866)\$	(599)\$	(387)\$	(420)\$	– \$	– \$	(2 272)\$
Actifs liés aux activités abandonnées	–	76	338	–	–	–	414
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(250)	(82)	(24)	(125)	–	–	(481)
Cessions	4	1	–	–	–	–	5
Conversions en devises	1	(3)	2	3	–	–	3
Autres variations	(71)	(83)	3	4	–	–	(147)
Solde au 31 octobre 2011	(1 182)\$	(690)\$	(68)\$	(538)\$	– \$	– \$	(2 478)\$
Solde net au 31 octobre 2011	744 \$	165 \$	82 \$	818 \$	– \$	306 \$	2 115 \$

(1) La perte de valeur comptabilisée dans nos listes de clients et relations-clients se rapportait à notre acquisition de la participation restante de 50 % dans RBC Dexia. Se reporter à la note 12 pour en savoir davantage.

## Note 12 Acquisitions et cessions importantes

### Acquisitions

#### Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Le 23 octobre 2012, RBC a annoncé un accord définitif visant l'acquisition d'Ally Financial Inc., une société canadienne de financement automobile et de dépôt. Sous réserve de certains ajustements de clôture, la contrepartie totale devrait s'élever entre 3,1 et 3,8 milliards de dollars, selon l'ampleur d'un dividende versé au vendeur avant la clôture. L'opération est assujettie aux conditions de clôture usuelles, notamment l'approbation par les autorités de réglementation, et elle devrait être conclue au cours du premier trimestre de l'année civile 2013.

#### Services aux investisseurs et trésorerie

Le 27 juillet 2012, nous avons conclu l'acquisition de la participation de 50 % que nous ne détenions pas déjà dans RBC Dexia, pour une contrepartie en espèces de 837,5 millions d'euros (1 milliard de dollars), et nous avons renommé l'entité RBC Services aux investisseurs. L'acquisition de la participation restante dans RBC Dexia nous permet d'accroître la stabilité des bénéfices tirés des services de garde d'actifs à l'échelle mondiale, lesquels sont en bonne position pour connaître une croissance.

Au moment d'annoncer l'accord définitif relatif à l'acquisition de la participation supplémentaire de 50 % dans RBC Dexia, le prix d'acquisition convenu pour cette participation était inférieur à la valeur comptable de notre participation existante de 50 %. Nous avons estimé qu'il s'agissait d'une indication que notre placement actuel dans RBC Dexia pouvait avoir subi une perte de valeur. En avril 2012, nous avons effectué un test de dépréciation selon IAS 36 à l'égard de notre unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs, qui était principalement constituée de notre placement direct dans RBC Dexia. Afin d'établir la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie, nous avons déterminé la valeur d'utilité au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui tenait compte spécifiquement de l'incidence de la transaction à venir, et nous avons considéré que le prix d'acquisition constituait une indication de la juste valeur aux fins de notre estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. D'après cette analyse, la juste valeur diminuée des coûts de la vente est plus élevée que la valeur d'utilité; elle est donc considérée comme la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Par conséquent, au cours des deuxième et troisième trimestres, nous avons constaté des pertes de valeur relatives à l'unité génératrice de trésorerie d'un montant de 161 millions de dollars et de 7 millions (161 millions et 7 millions après impôt), respectivement, au poste Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles. La perte enregistrée au deuxième trimestre était constituée d'une réduction de valeur de 142 millions de dollars relative au goodwill et de 19 millions relative aux autres immobilisations incorporelles, tandis que la perte du troisième trimestre était constituée d'une réduction de valeur relative aux autres immobilisations incorporelles. Nous avons en outre comptabilisé des pertes de valeur au cours du troisième trimestre étant donné que nous avons continué à réduire la valeur comptable de notre unité génératrice de trésorerie Services aux investisseurs pour la ramener à sa valeur recouvrable entre la date de l'annonce et la date de clôture, aux fins de la comptabilisation de notre quote-part dans le résultat de RBC Dexia.

Parallèlement à l'accord relatif à l'acquisition, RBC Dexia a vendu des titres à revenu fixe disponibles à la vente émis par le groupe Dexia (notre coentrepriseur) d'une juste valeur de 1,4 milliard d'euros (1,9 milliard de dollars) au groupe Dexia, et elle a acquis des titres libellés en dollars américains d'une valeur quasi équivalente, principalement émis par d'importantes institutions financières mondiales. La vente des titres du groupe Dexia et les pertes de négociation subséquentes sur les titres acquis ont entraîné des pertes de 52 millions de dollars (après impôt) pour RBC Dexia. Notre quote-part de la perte totale, qui s'est élevée à 36 millions de dollars (26 millions après impôt), a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2012.

Conformément à IFRS 3, dans le cas d'un regroupement d'entreprises effectué par étapes (acquisition par étapes), au moment de la clôture, il y a cession réputée de notre placement existant à la juste valeur, puis comptabilisation de la totalité du placement à sa juste valeur à la date d'acquisition. L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de notre participation existante à la date de clôture est comptabilisé en résultat. Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé au titre de la cession réputée puisque nous avons auparavant réduit la valeur de notre placement à sa juste valeur. Nous avons ensuite comptabilisé la totalité du placement dans RBC Services aux investisseurs à sa juste valeur à la date d'acquisition, laquelle s'établissait à 2,1 milliards de dollars, ce qui représente la contrepartie en espèces de 1 milliard versée au groupe Dexia et la juste valeur de notre participation de 50 % antérieurement détenue de 1 milliard. Notre répartition préliminaire du prix d'acquisition comprend l'attribution de 28,9 milliards de dollars aux actifs, dont 304 millions aux autres immobilisations incorporelles, et de 26,8 milliards aux passifs à la date d'acquisition.

**Note 12 Acquisitions et cessions importantes** (suite)

Dans le cadre de cette acquisition, nous avons également engagé des coûts de 5 millions de dollars (4 millions après impôt), lesquels ont été comptabilisés à la rubrique Frais autres que d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	
Pourcentage des actions acquises	50 %
Contrepartie en espèces transférée aux fins de l'acquisition de la participation de 50 %	837,5 millions €
Juste valeur de la participation de 50 % antérieurement détenue	837,5 millions €
Juste valeur de la participation de 100 %	1 675 millions €
Juste valeur de la participation de 100 % en dollars canadiens	2 084 \$
Juste valeur des actifs identifiables acquis (participation de 100 %)	
Trésorerie et dépôts à des banques	9 086 \$
Valeurs mobilières	5 177
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	11 913
Prêts	1 455
Autres actifs (1)	1 288
Juste valeur des passifs repris (participation de 100 %)	
Dépôts	(25 629)
Autres passifs	(1 206)
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis (participation de 100 %)	2 084 \$

(1) Les autres actifs comprennent 304 millions de dollars de listes de clients et de relations-clients qui sont amorties selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimative moyenne de 15 ans.

Si l'acquisition du contrôle total avait pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011, nos revenus et notre bénéfice net consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 auraient augmenté de 428 millions de dollars et de 7 millions, respectivement, compte tenu des pertes découlant de la vente des titres du groupe Dexia, comme il a été décrit précédemment.

Tous les résultats des activités et les pertes de valeur dont il est question ci-dessus sont inclus dans notre secteur Services aux investisseurs et trésorerie.

**Gestion de patrimoine**

Le 31 mai 2012, nous avons conclu l'acquisition des activités de banque privée en Amérique latine, dans les Antilles et en Afrique de Coutts, la division de gestion de patrimoine de The Royal Bank of Scotland Group, qui gère des actifs de clients d'environ 2 milliards de dollars US, pour un prix d'acquisition estimatif de 35 millions de dollars. Le prix d'acquisition sera ajusté en fonction du montant net réel des actifs de clients qui seront transférés au cours de la période de douze mois suivant la clôture.

Le 17 décembre 2010, nous avons conclu l'acquisition de BlueBay Asset Management plc (BlueBay), une société de gestion d'actifs ayant son siège social à Londres dont les actions sont négociées sur le marché, spécialisée dans les placements dans des titres à revenu fixe, dont les biens sous gestion se chiffraient à environ 39,1 milliards de dollars à la date d'acquisition. Les détails de la ventilation finale du prix d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il y a un décalage de un mois dans la présentation des résultats de BlueBay dans notre secteur Gestion de patrimoine.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	
Pourcentage des actions acquises	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition dans la monnaie de la transaction	Paiement total en espèces de 955 millions de livres sterling
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 503 \$
Juste valeur des actifs identifiables acquis (1)	689 \$
Juste valeur des passifs repris (2)	(286)
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	403 \$
Goodwill	1 100
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 503 \$

(1) Les actifs identifiables acquis comprennent un montant de 280 millions de dollars au titre des listes de clients et des relations-clients, lesquelles sont amorties selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimative moyenne de 12 ans.

(2) Comprend des passifs d'impôt différé de 79 millions de dollars liés aux immobilisations incorporelles acquises.

**Cessions****Services bancaires aux particuliers et aux entreprises**

Le 2 mars 2012, nous avons conclu la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis à PNC Financial Services Group, Inc. (PNC) annoncée le 20 juin 2011. Une perte à la vente estimative après impôt de 304 millions de dollars a été comptabilisée au poste Perte nette liée aux activités abandonnées de nos comptes consolidés de résultat de 2011. Une réduction de la perte à la vente de 7 millions de dollars après impôt a été comptabilisée au premier trimestre de 2012. Lors de la clôture de la vente, nous avons révisé le montant de notre perte à la vente, qui se chiffre maintenant à 294 millions de dollars après impôt. L'écart de 3 millions de dollars a été porté en diminution du poste Perte nette liée aux activités abandonnées au cours du deuxième trimestre de 2012.

Par ailleurs, au moment de l'annonce du 20 juin 2011, nous avons classé certains de nos actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis dans les activités abandonnées, car nous nous étions engagés à les vendre à l'intérieur de un an. Certains de ces actifs qui n'ont pas été cédés au cours de cette période de un an ont été reclassés au cours du troisième trimestre de 2012 dans les activités poursuivies de notre secteur Services de soutien généraux. Les actifs ne sont pas significatifs pour nos Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ni pour nos Services de soutien généraux.

Les résultats des activités vendues à PNC et certains de nos actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans nos bilans consolidés à compter du troisième trimestre de 2011 et dans nos comptes consolidés de résultat pour toutes les périodes visées. Les principales données financières liées à ces activités sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

## Assurances

Le 29 avril 2011, nous avons conclu la vente de Liberty Life, notre unité d'assurance vie aux États-Unis, à Athene Holding Ltd. tel qu'il a été annoncé le 22 octobre 2010. La perte à la vente après impôt s'est élevée à 104 millions de dollars. Les résultats des activités de Liberty Life vendues à Athene Holding Ltd. ont été présentés dans nos états financiers consolidés résumés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Les principales données financières liées à ces activités sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

### Total des activités abandonnées – Bilans

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Total de l'actif</b> (1)			
Valeurs mobilières	– \$	5 253 \$	4 612 \$
Prêts	–	16 593	477
Autres (2)	–	5 306	634
	– \$	27 152 \$	5 723 \$
<b>Total du passif</b>			
Dépôts	– \$	18 470 \$	– \$
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	–	–	4 858
Autres	–	1 606	154
	– \$	20 076 \$	5 012 \$

(1) Le total des autres actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis classés dans les activités abandonnées s'élève à néant (331 millions de dollars au 31 octobre 2011).

(2) Comprend des actifs d'impôt différé classés dans les activités abandonnées d'un montant de néant (1 029 millions de dollars au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Total des activités abandonnées – Comptes de résultat

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	200 \$	683 \$
Revenus autres que d'intérêt	68	328
<b>Total des revenus</b>	<b>268</b>	<b>1 011</b>
Dotations à la provision pour pertes sur créances	117	326
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance, et charges actuarielles	–	240
Frais autres que d'intérêt	258	834
<b>(Perte nette) bénéfice net avant impôt</b>	<b>(107)</b>	<b>(389)</b>
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(61)</b>	<b>(234)</b>
Profit (perte) à la vente	10	(292)
<b>(Perte nette) profit net lié aux activités abandonnées</b>	<b>(36)</b>	<b>(479)</b>
Services bancaires de détail régionaux aux États-Unis vendus à PNC	(15)	(77)
Autres actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis	–	30
Activités de Liberty Life vendues à Athene Holding Ltd.	–	30
<b>Total</b>	<b>(51)\$</b>	<b>(526)\$</b>

### Total des activités abandonnées – Tableaux des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités opérationnelles	(6 727)\$	1 179 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	4 054	586
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement	(24)	64
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	(19)	(3)
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques (1)	(2 716)	1 826
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	2 716	890
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	– \$	2 716 \$

(1) La variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques de Liberty Life pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'est établie à néant [(2) millions de dollars au 31 octobre 2011].

### Coentreprises

Au 31 octobre 2012, notre principale coentreprise est une participation de 50 % dans Moneris Solutions, qui offre des services de traitement des paiements à des commerçants partout en Amérique du Nord.

Auparavant, nos principales coentreprises comprenaient une participation de 50 % dans RBC Dexia Investor Services Limited (RBC Dexia), un fournisseur de services de garde d'actifs à l'échelle mondiale. Au cours du troisième trimestre de 2012, nous avons conclu l'acquisition de la participation résiduelle de 50 % que nous ne détenions pas déjà dans RBC Dexia. Par suite de l'acquisition, RBC Dexia n'est plus une coentreprise. Se reporter à la note 12.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos bilans consolidés et dans nos comptes consolidés de résultat relativement à nos participations dans des coentreprises.

(en millions de dollars canadiens)	RBC Dexia (1)			Autres			Total		
	En date du et pour l'exercice clos le								
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Bilans consolidés</b>									
Actifs	– \$	11 949 \$	11 727 \$	1 044 \$	770 \$	679 \$	1 044 \$	12 719 \$	12 406 \$
Passifs	–	11 998	11 749	1 050	788	679	1 050	12 786	12 428
<b>Comptes consolidés de résultat</b>									
Total des revenus	428	680	s.o.	336	333	s.o.	764	1 013	s.o.
Bénéfice net	7	96	s.o.	131	125	s.o.	138	221	s.o.

(1) Au 31 octobre 2012, notre participation dans RBC Dexia n'est plus une coentreprise. Nos revenus et notre bénéfice pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 reflètent notre quote-part des revenus et du bénéfice de RBC Dexia jusqu'au 27 juillet 2012, date à laquelle nous avons conclu l'acquisition de la participation résiduelle de 50 % que nous ne détenions pas déjà. Pour plus de détails, se reporter à la note 12.

### Entreprises associées

Les tableaux suivants présentent un sommaire de la valeur comptable de nos placements dans des entreprises associées ainsi que l'ensemble des principales informations financières concernant nos entreprises associées.

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Valeur comptable au début de l'exercice	142 \$	131 \$
Entrées (cessions)	4	43
Notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de l'entreprise détenue	24	(9)
Notre quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) de l'entreprise détenue (1)	–	–
Dividendes/distributions	(36)	–
Dépréciation	–	–
Écart de change	–	(2)
Autres	(9)	(21)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	125 \$	142 \$

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Total de l'actif	584 \$	667 \$	652 \$
Total du passif	300	356	322
Total des revenus	623	611	s.o.
Total du bénéfice de l'exercice	46	(28)	s.o.

(1) L'ensemble de l'information financière de nos entreprises détenues importantes reflète les soldes qui sont basés sur des comptes tenus jusqu'au 31 octobre. Bien que les dates de fin d'exercice de nos entreprises détenues importantes soient différentes des nôtres, l'information financière est obtenue au 31 octobre afin de présenter l'information conformément à notre date de fin d'exercice.

### Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2012, l'actif net affecté de ces filiales et de ces coentreprises s'élevait à 13,6 milliards de dollars (16,6 milliards au 31 octobre 2011).



## Note 15 Dépôts (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs au titre des dépôts à terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Moins de 1 an :			
Moins de 3 mois	55 808 \$	61 108 \$	57 679 \$
De 3 mois à 6 mois	22 493	27 982	28 047
De 6 mois à 12 mois	43 286	26 552	41 248
De 1 an à 2 ans	49 920	50 403	37 165
De 2 ans à 3 ans	24 011	28 605	34 986
De 3 ans à 4 ans	21 134	21 300	23 849
De 4 ans à 5 ans	18 568	21 198	16 942
Plus de 5 ans	20 586	18 464	17 312
	255 806 \$	255 612 \$	257 228 \$
Montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus	223 000 \$	221 000 \$	221 000 \$

Le tableau suivant présente les soldes moyens des dépôts et les taux d'intérêt moyens au cours de 2012 et de 2011.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour l'exercice clos le			
	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Soldes moyens	Taux moyens	Soldes moyens	Taux moyens
Canada	404 656 \$	1,31 %	358 094 \$	1,49 %
États-Unis	38 792	0,54	42 766	0,54
Europe (1)	33 394	0,63	45 740	1,00
Autres pays	19 338	1,44	18 717	1,75
	496 180 \$	1,21 %	465 317 \$	1,36 %

(1) Comprend le Royaume-Uni, la Suisse et les îles Anglo-Normandes.

## Note 16 Assurance

### Actifs au titre de contrats d'assurance

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Prêts garantis	1 176 \$	990 \$	808 \$
Avances sur police	120	120	113
Actifs de réassurance	336	361	803
Autres	371	350	318
<b>Total</b>	<b>2 003 \$</b>	<b>1 821 \$</b>	<b>2 042 \$</b>

### Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue de diminuer notre profil de risque, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur. Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous.

### Primes et sinistres nets

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Primes brutes	4 739 \$	4 552 \$
Primes cédées à des réassureurs	(1 034)	(1 019)
Primes nettes	3 705 \$	3 533 \$
Indemnités et sinistres bruts	3 472 \$	3 155 \$
Quote-part des réassureurs des indemnités et sinistres	(417)	(398)
Sinistres nets	3 055 \$	2 757 \$

## Gestion du risque

Le risque d'assurance correspond aux fluctuations des échéances, de la fréquence et de la gravité des événements assurés par rapport à nos attentes au moment de la souscription. En raison de notre diversité géographique et de la composition de nos activités, nous disposons d'un portefeuille de risques d'assurance bien diversifié, ce qui réduit la concentration du risque. Nous gérons le risque de souscription et de prix au moyen de lignes directrices sur la sélection des risques qui détaillent la catégorie, la nature et le type d'activités qui peuvent être acceptées, de politiques d'établissement des prix par gamme de produits et du contrôle centralisé de la formulation des contrats. Le risque de gestion ou de paiement inapproprié lié aux sinistres est atténué au moyen des contrôles des systèmes informatiques et de processus manuels effectués par des professionnels, ce qui, combiné à une série de politiques et de procédures détaillées, permet de s'assurer que tous les sinistres sont traités en temps opportun et de façon précise et adéquate.

## Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Toutes les hypothèses actuarielles sont présentées conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et aux exigences du BSIF. Les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation des passifs d'assurance et les processus utilisés pour les établir sont les suivants.

### Polices d'assurance vie

Mortalité et morbidité – les estimations de la mortalité se fondent sur les tables de mortalité nationales et standardisées du secteur, ajustées au besoin pour tenir compte de notre propre expérience. Les estimations de la morbidité sont effectuées en fonction des taux de sinistres et de résiliations pour les polices d'assurance maladie et se basent sur notre propre expérience et celle du secteur.

Rendement prévu des placements – les hypothèses se basent sur le taux de rendement actuel, sur une hypothèse de réinvestissement et sur une provision pour pertes sur créances futures pour chaque ligne d'activité et sont établies au moyen de scénarios utilisant des taux d'intérêt, ce qui comprend les scénarios visant à déterminer les obligations minimales prescrits par les normes actuarielles.

Comportement des titulaires de police – en vertu de certaines polices, le titulaire de police dispose du droit contractuel de modifier ses indemnités et ses primes et de convertir son contrat en une forme permanente d'assurance. Tous les titulaires de police ont le droit de résilier leur contrat à la échéance. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime. Nous établissons les hypothèses quant à la déchéance d'après nos taux de déchéance récents, ajustés pour tenir compte des nouvelles pratiques du secteur, le cas échéant.

### Polices autres que d'assurance vie

Les hypothèses liées à des sinistres non payés se rapportent à l'évolution du sinistre, du commencement au règlement final. Les hypothèses quant aux provisions, basées sur l'évolution historique des sinistres engagés/payés ajustée en fonction des modifications des produits, des processus des sinistres et des tendances législatives, donnent lieu à un ratio de la perte collective comparativement aux primes acquises.

L'augmentation nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprenait i) l'augmentation résultant des fluctuations du marché qui touchent les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie et ii) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités. Au cours de l'exercice, nous avons revu l'ensemble des principales méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux indemnités d'assurance, révision qui s'est traduite par une augmentation nette de 3 millions de dollars des passifs d'assurance. Les obligations liées aux indemnités d'assurance ont été touchées défavorablement par un montant de 71 millions de dollars imputable aux taux d'intérêt et aux conditions du marché, plus particulièrement en raison des mises à jour concernant les hypothèses des taux de réinvestissement. Ces incidences ont été en partie neutralisées par les mises à jour des hypothèses liées au risque d'assurance, principalement celles relatives à la mortalité, la morbidité, au maintien et aux charges de 68 millions de dollars. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos comptes consolidés de résultat au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre quote-part brute et de celle des réassureurs des passifs d'assurance à la fin de l'exercice.

## Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

(en millions de dollars canadiens)	Au								
	31 octobre 2012			31 octobre 2011			1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
<b>Obligations liées aux polices d'assurance vie</b>									
Assurance vie et maladie et contrats de rentes	6 988 \$	206 \$	6 782 \$	6 288 \$	252 \$	6 036 \$	6 127 \$	600 \$	5 527 \$
Contrats de placement (1)	1	–	1	3	–	3	2	–	2
	<b>6 989 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>6 783 \$</b>	<b>6 291 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>6 039 \$</b>	<b>6 129 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>5 529 \$</b>
<b>Obligations liées aux polices autres que d'assurance vie</b>									
Provision pour primes non acquises (1)	421 \$	– \$	421 \$	417 \$	– \$	417 \$	384 \$	– \$	384 \$
Provision pour réclamations non versées	933	27	906	831	10	821	739	12	727
	<b>1 354 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>1 327 \$</b>	<b>1 248 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>1 238 \$</b>	<b>1 123 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>1 111 \$</b>
<b>Total</b>	<b>8 343 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>8 110 \$</b>	<b>7 539 \$</b>	<b>262 \$</b>	<b>7 277 \$</b>	<b>7 252 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>6 640 \$</b>

(1) Les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance comprennent des contrats de placement et la provision pour primes non acquises, lesquels sont comptabilisés dans le poste Autres passifs des bilans consolidés.

**Rapprochement des obligations liées aux polices d'assurance vie**

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	6 291 \$	252 \$	6 039 \$	6 129 \$	600 \$	5 529 \$
Polices nouvelles et en vigueur	697	(46)	743	180	(348)	528
Changements d'hypothèses et de méthodologie	3	–	3	(20)	–	(20)
Variation nette des contrats de placement	(2)	–	(2)	2	–	2
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>6 989 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>6 783 \$</b>	<b>6 291 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>6 039 \$</b>

**Rapprochement des obligations liées aux polices autres que d'assurance vie**

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	1 248 \$	10 \$	1 238 \$	1 123 \$	12 \$	1 111 \$
Variations de la provision pour primes non acquises						
Primes souscrites	1 006	13	993	978	9	969
Moins : Primes acquises, montant net	(1 001)	(13)	(988)	(945)	(9)	(936)
Variations de la provision pour réclamations non versées et frais de règlement						
Sinistres engagés	619	14	605	635	2	633
Moins : Sinistres payés	(518)	3	(521)	(543)	(4)	(539)
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>1 354 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>1 327 \$</b>	<b>1 248 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>1 238 \$</b>

**Analyse de sensibilité**

Le tableau suivant présente la sensibilité du niveau des obligations au titre des polices d'assurance présentées dans la présente note aux variations des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations. La variation en pourcentage est appliquée à une variété de modèles existants d'hypothèses actuarielles pour obtenir l'incidence possible sur le bénéfice net après impôt. L'analyse ne vise pas à expliquer l'incidence d'une variation en pourcentage à l'égard des actifs et des passifs d'assurance présentés précédemment. L'analyse porte sur la modification d'une seule hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, ce qui est peu susceptible de se produire en pratique.

**Sensibilité**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Changement de variable	Incidence sur le bénéfice net après impôt pour l'exercice clos le	
		31 octobre 2012	31 octobre 2011
Augmentation des taux d'intérêt du marché	1 %	8 \$	25 \$
Diminution des taux d'intérêt du marché	1	(17)	(38)
Augmentation de la valeur de marché des titres de participation	10	17	10
Diminution de la valeur de marché des titres de participation	10	(17)	(13)
Augmentation des frais de maintien	5	(31)	(29)
<b>Polices d'assurance vie</b>			
Variation défavorable des taux de mortalité des bénéficiaires	2	(49)	(38)
Variation défavorable des taux de mortalité des assurances	2	(45)	(38)
Variation défavorable des taux de morbidité	5	(198)	(183)
Variation défavorable des taux de déchéance	10	(180)	(141)
<b>Polices autres que d'assurance vie</b>			
Augmentation du ratio de perte prévu	5	(37)	(34)

## Note 17 Fonds distincts

Nous offrons certains contrats d'assurance variables individuels qui permettent aux titulaires de police d'investir dans des fonds distincts. Les rendements du placement sur ces fonds passent directement aux titulaires de police. Les montants investis incombent au titulaire de police, sauf lorsque les titulaires de police ont choisi des options comportant des garanties relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance. Un passif est comptabilisé pour les garanties au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la juste valeur. La juste valeur du passif des fonds distincts correspond à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts et le passif des fonds distincts sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé. Les tableaux suivants présentent la composition de l'actif net et la variation de l'actif net pour l'exercice.

### Actif net des fonds distincts

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Trésorerie	5 \$	2 \$	– \$
Placement dans des fonds communs de placement	379	318	257
Autres passifs, montant net	(1)	–	–
<b>Total</b>	<b>383 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>257 \$</b>

### Variation de l'actif net

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Actif net au début	320 \$	257 \$
Ajouts (déductions) :		
Dépôts provenant des titulaires de police	128	140
Profits (pertes) réalisés et latents, montant net	16	(5)
Intérêts et dividendes	9	8
Paiements aux titulaires de police	(81)	(73)
Frais de gestion et d'administration	(9)	(7)
Actif net à la fin	<b>383 \$</b>	<b>320 \$</b>

## Note 18 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous parrainons un certain nombre de programmes, lesquels fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles.

Nos régimes de retraite à prestations définies prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. La plupart des bénéficiaires des régimes de retraite résident au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nous évaluons nos obligations au titre des prestations et nos actifs au titre des régimes de retraite au 31 octobre de chaque année. Tous les régimes sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le rendement réel de l'actif des régimes s'est chiffré à 666 millions de dollars (241 millions au 31 octobre 2011).

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations définies conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages du personnel en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La prochaine évaluation actuarielle sera finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi principaux offrent une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie et ils couvrent des employés actuels et retraités qui résident, pour la plupart, au Canada et aux États-Unis. La majorité de ces régimes ne sont pas capitalisés.

Au cours de 2012, les cotisations versées par la Banque aux régimes de retraite (régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies) et aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite ont totalisé 952 millions de dollars et 55 millions (282 millions et 46 millions en 2011), respectivement. Pour 2013, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 471 millions de dollars et 67 millions, respectivement.

**Note 18 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi** (suite)

Le tableau suivant présente l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le					
	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Régimes de retraite à prestations définies (1), (2)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	Régimes de retraite à prestations définies (1), (2)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	Régimes de retraite à prestations définies (1), (2)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>						
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	8 092 \$	1 \$	7 980 \$	12 \$		
Rendement prévu de l'actif des régimes	517	–	498	–		
Gain (perte) actuariel	148	–	(258)	–		
Cotisations de l'entreprise	861	55	195	46		
Cotisations des participants aux régimes	46	10	37	10		
Prestations versées	(406)	(65)	(379)	(67)		
Acquisition (3)	88	–	–	–		
Variation des taux de change	2	–	(12)	–		
Autres	–	–	31	–		
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	9 348 \$	1 \$	8 092 \$	1 \$		
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations</b>						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture	8 337 \$	1 461 \$	7 902 \$	1 411 \$		
Coût des services rendus	222	25	203	23		
Coût financier	444	78	425	75		
Cotisations des participants aux régimes	46	10	37	9		
(Gain) perte actuariel	1 165	126	112	12		
Prestations versées	(406)	(65)	(379)	(67)		
Acquisition (3)	99	23	–	–		
Cession (4)	(52)	–	–	–		
Coût des services passés	–	(1)	–	–		
Réduction	–	(4)	–	–		
Variation des taux de change	2	–	(15)	(2)		
Autres	–	(2)	52	–		
Obligation au titre des prestations à la clôture	9 857 \$	1 651 \$	8 337 \$	1 461 \$		
Obligation non capitalisée	29 \$	1 503 \$	77 \$	1 309 \$	75 \$	1 253 \$
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	9 828	148	8 260	151	7 827	158
Total de l'obligation au titre des prestations constituées	9 857 \$	1 651 \$	8 337 \$	1 460 \$	7 902 \$	1 411 \$
<b>Rapprochement de la capitalisation</b>						
(Déficit) excédent, montant net	(509)\$	(1 650)\$	(245)\$	(1 460)\$	78 \$	(1 399)\$
Perte actuarielle nette (gain actuariel net) non comptabilisé(e)	1 345	134	365	12	13	(2)
Montant net comptabilisé	836 \$	(1 516)\$	120 \$	(1 448)\$	91 \$	(1 401)\$
<b>Montants comptabilisés aux bilans consolidés</b>						
Coût des prestations de retraite payé d'avance	1 049 \$	– \$	311 \$	– \$	266 \$	– \$
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	(213)	(1 516)	(191)	(1 448)	(175)	(1 401)
Montant net comptabilisé	836 \$	(1 516)\$	120 \$	(1 448)\$	91 \$	(1 401)\$

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes se sont chiffrées à 8 573 millions de dollars et 7 935 millions au 31 octobre 2012, respectivement (7 163 millions et 6 776 millions au 31 octobre 2011, respectivement; 1 092 millions et 914 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010, respectivement).
- (2) Le cumul des gains et pertes actuariels au 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour ces régimes a été comptabilisé au poste Bénéfices non distribués lors de la transition aux IFRS. Se reporter à la note 3 pour en savoir davantage.
- (3) Le poste Acquisition pour l'exercice 2012 reflète les montants additionnels relatifs à l'acquisition de la participation résiduelle de 50 % dans notre ancienne coentreprise RBC Dexia Investor Services Limited. Se reporter à la note 12.
- (4) Le poste Cession pour 2012 comprend le transfert à PNC de nos obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi non agréés aux États-Unis au moment de la vente de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis. Se reporter à la note 12.

Le tableau suivant présente l'historique de la capitalisation de nos régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs, ainsi que l'historique des profits (pertes) sur nos obligations au titre des prestations constituées et nos actifs des régimes.

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies    Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi					
	En date du et pour l'exercice clos le (1)					
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Obligation au titre des prestations définies	9 857 \$	8 337 \$	7 902 \$	1 651 \$	1 461 \$	1 411 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	9 348	8 092	7 980	1	1	12
(Déficit) excédent	(509)\$	(245)\$	78 \$	(1 650)\$	(1 460)\$	(1 399)\$
Écarts actuariels entre résultats et prévisions liés à l'obligation au titre des prestations définies	7 \$	43 \$	s.o.	– \$	50 \$	s.o.
Écarts actuariels entre résultats et prévisions liés à l'actif	148	(258)	s.o.	–	40	s.o.

- (1) Les données historiques seront établies avec le temps pour fournir un historique de cinq ans.

## Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente la composition de notre charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	Pour l'exercice clos le			
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011
(en millions de dollars canadiens)				
Coût des services rendus	222 \$	203 \$	25 \$	23 \$
Coût financier	444	425	78	75
Rendement prévu de l'actif des régimes	(517)	(498)	–	(1)
Comptabilisation du coût des services passés	1	(1)	–	–
Amortissement (du gain net) de la perte nette (Profit) perte à la réduction	10	–	2	(1)
	–	–	(5)	(1)
Charge au titre des régimes à prestations définies	160 \$	129 \$	100 \$	95 \$
Charge au titre des régimes à cotisations définies	91	87	–	–
<b>Total de la charge comptabilisée au titre des prestations constituées</b>	<b>251 \$</b>	<b>216 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>95 \$</b>

### Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite à prestations définies est investi prudemment afin de respecter nos obligations à long terme au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif a été élaborée dans un cadre actif/passif. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique de répartition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- la nature des obligations au titre des prestations sous-jacentes, y compris la durée et le profil des échéances des passifs;
- les données démographiques pertinentes pour les membres, y compris l'âge normal de la retraite, les départs et les décès;
- la situation financière des régimes de retraite;
- les avantages tirés de la diversification par suite de l'inclusion de diverses catégories d'actifs;
- le rendement prévu de l'actif, y compris les valeurs de la volatilité et les corrélations des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique de répartition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les actions sur les marchés émergents, les titres à revenu fixe assortis d'une cote inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier lié au portefeuille sous-jacent. Afin de gérer notre risque de crédit, les contreparties à nos instruments dérivés doivent détenir des cotes de crédit minimales et le risque lié à nos contreparties est surveillé et rapporté à la direction de façon régulière.

### Composition de l'actif des régimes à prestations définies

L'actif des régimes de retraite à prestations définies se compose principalement de titres de participation et de titres à revenu fixe. Au 31 octobre 2012, l'actif comprend une tranche de 1 million (1 million au 31 octobre 2011; 1 million au 1<sup>er</sup> novembre 2010) de nos actions ordinaires d'une juste valeur de 57 millions de dollars (47 millions au 31 octobre 2011; 66 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et une tranche de 6 millions (4 millions au 31 octobre 2011; 4 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) de nos titres d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les dividendes reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes s'établissaient à 2 millions de dollars (1 million au 31 octobre 2011). Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes par catégorie de titres, en fonction de la juste valeur totale de l'actif des régimes.

### Répartition de l'actif des régimes à prestations définies

	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Titres de participation	39 %	38 %	44 %
Titres d'emprunt	46	47	43
Autres	15	15	13
	100 %	100 %	100 %

### Hypothèses importantes

Les méthodes auxquelles nous avons recours pour déterminer les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-après.

#### Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs est établi en fonction du rendement à long terme des titres à revenu fixe conjugué à une prime de risque sur capitaux propres estimative. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille.

#### Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés ayant une cote Aa. La courbe dérivée est basée sur des taux observés pour des obligations de société ayant une cote Aa et dont l'échéance est de moins de six ans et sur une courbe prévue des rendements de titres de société ayant une cote Aa fondée sur les écarts entre les obligations de sociétés ayant une cote Aa et les obligations des provinces ayant une cote Aa pour les titres dont l'échéance est de plus de six ans. En ce qui a trait aux régimes américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements d'obligations de sociétés ayant une cote Aa. Les cours au comptant au-delà de 30 ans sont réputés être équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux unique qui génère une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir de l'ensemble de la courbe d'actualisation. Cette méthode d'évaluation n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des rendements du réinvestissement.

Sommaire des hypothèses importantes

	Régimes de retraite à prestations définies			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	Au					
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations</b>						
Taux d'actualisation	4,40 %	5,30 %	5,40 %	4,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	s.o.	s.o.	s.o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé						
– Soins médicaux (1)	s.o.	s.o.	s.o.	3,90 %	4,50 %	4,50 %
– Soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	4,00 %	4,00 %	4,00 %
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations</b>						
Taux d'actualisation	5,30 %	5,40 %	s.o.	5,50 %	5,50 %	s.o.
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	6,25 %	6,50 %	s.o.	0,00 %	6,50 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé						
– Soins médicaux	s.o.	s.o.	s.o.	4,50 %	4,50 %	s.o.
– Soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	4,00 %	4,00 %	s.o.

(1) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé médicaux qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages étaient de 3,9 % pour le prochain exercice, diminuant à un taux final de 2,7 % en 2028.

Hypothèses relatives à la mortalité

Les hypothèses relatives à la mortalité sont un élément important de l'évaluation de nos obligations en vertu des régimes à prestations définies. Ces hypothèses sont établies conformément aux pratiques en vigueur dans le pays. L'amélioration future de l'espérance de vie est prise en compte s'il y a lieu. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des hypothèses relatives à la mortalité utilisées pour les principaux régimes.

(en année)	31 octobre 2012				31 octobre 2011			
	Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de			
	65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
<b>Pays</b>								
Canada	20,3	22,1	21,8	22,9	20,2	22,1	21,7	22,9
États-Unis	20,3	22,1	21,8	22,9	20,2	22,1	21,7	22,9
Royaume-Uni	23,6	25,0	25,9	27,3	22,5	24,9	24,4	26,8

Analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées peuvent avoir une incidence importante sur les obligations et la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés pour 2012.

(en millions de dollars canadiens)	Augmentation (diminution) de l'obligation	Augmentation (diminution) de la charge
<b>Régimes de retraite à prestations définies</b>		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	354 \$	42 \$
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	27	6
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes	–	23
<b>Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	59 \$	3 \$
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	–	–
Incidence d'une augmentation de 1 % du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	127	8
Incidence d'une diminution de 1 % du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	(106)	(7)

## Note 19 Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Garanties en espèces	10 843 \$	10 589 \$	9 898 \$
Créditeurs et charges à payer	5 242	3 954	2 376
Paie et rémunération connexe	5 002	4 266	4 247
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 722	3 209	3 393
Instruments négociables	2 282	2 355	1 897
Intérêts courus à payer	1 878	2 019	2 305
Revenu différé	1 580	1 512	1 416
Impôt à payer	1 312	1 331	1 365
Certificats au titre des métaux précieux	967	1 125	827
Dividendes à payer	932	841	779
Passifs liés aux activités d'assurance	559	556	517
Impôt différé	176	266	218
Provisions	235	229	252
Autres	7 641	6 989	8 828
	<b>41 371 \$</b>	<b>39 241 \$</b>	<b>38 318 \$</b>

## Note 20 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré. Les montants ci-dessous comprennent l'incidence de la couverture de la juste valeur pour le risque de taux d'intérêt et sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants libellés en devises)				Au		
Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises (en millions)	31 octobre	31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre
				2012	2011	2010
14 novembre 2014		10,00 %		233 \$	249 \$	259 \$
12 avril 2016	12 avril 2011 <sup>(1)</sup>	6,30 % <sup>(2)</sup>		–	–	405
30 avril 2017		4,58 % <sup>(3)</sup>		–	1 000	996
11 mars 2018	11 mars 2013 <sup>(4)</sup>	4,84 % <sup>(5)</sup>		1 005	1 034	1 050
6 juin 2018	6 juin 2013 <sup>(6)</sup>	5,00 % <sup>(7)</sup>		1 004	1 012	1 002
4 novembre 2018	4 novembre 2013 <sup>(8)</sup>	5,45 % <sup>(2)</sup>		1 033	1 075	1 096
15 juin 2020	15 juin 2015	4,35 % <sup>(9)</sup>		1 556	1 577	1 562
2 novembre 2020	2 novembre 2015	3,18 % <sup>(10)</sup>		1 524	1 528	–
8 juin 2023		9,30 %		110	110	110
26 juin 2037	26 juin 2017	2,86 %	10 000 JPY	122	111	120
1 <sup>er</sup> octobre 2083	Toute date de paiement des intérêts			224	224	224
6 juin 2085	Toute date de paiement des intérêts		180 \$ US	173	179	187
18 juin 2103	18 juin 2009 <sup>(13)</sup>	5,95 % <sup>(14)</sup>		636	659	676
				<b>7 620 \$</b>	<b>8 758 \$</b>	<b>7 687 \$</b>
Coûts de financement différés				<b>(5)</b>	<b>(9)</b>	<b>(11)</b>
				<b>7 615 \$</b>	<b>8 749 \$</b>	<b>7 676 \$</b>

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Toutes les débentures subordonnées en circulation ont été rachetées le 12 avril 2011 pour un montant de 400 millions de dollars.
- (2) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (3) Tous les billets secondaires de fiducie, série A, d'une valeur de 1 milliard de dollars en circulation ont été rachetés le 30 avril 2012 pour un montant équivalant à la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus à la date de rachat.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 42,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 44 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (8) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (9) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,41 %.
- (10) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,21 %.
- (11) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (12) Portent intérêt au taux LIMEAN de trois mois en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (13) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (14) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 1,72 %.

**Tableau des échéances**

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012
Moins de 1 an	– \$
De 1 an à 5 ans	233
De 5 ans à 10 ans	6 122
Par la suite	1 265
	<b>7 620 \$</b>

**Note 21 Titres de fiducie de capital**

Nous avons émis des instruments de capital innovateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie II et la Fiducie III.

Nous avons également émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1) par l'intermédiaire de la Fiducie. Les titres RBC TruCS de série 2010 ont été rachetés en espèces, au prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un total de 650 millions de dollars au 30 juin 2010. Les titres RBC TruCS de série 2011 ont été rachetés en espèces, au prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un total de 750 millions de dollars au 30 juin 2011.

Les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 sont classés à titre de participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2018, respectivement, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. Au moment de la consolidation de la Fiducie II, le billet de dépôt de premier rang et toutes nos participations financières dans les entités ad hoc sont éliminés, et les titres RBC TruCS de série 2013 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne sera payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur i) nos actions privilégiées ou sur ii) nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

En 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices, les billets secondaires RBC de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. Au moment de la consolidation de la Fiducie III, les billets secondaires RBC de série A étaient classés dans les débentures subordonnées.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC.

**Principales modalités et conditions des titres de fiducie de capital RBC et des billets secondaires de fiducie RBC**

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat Au gré de l'émetteur	Date de conversion Au gré du détenteur	Au		
						31 octobre 2012 Montant en capital	31 octobre 2011 Montant en capital	1 <sup>er</sup> novembre 2010 Montant en capital
<b>Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)</b>								
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital								
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011 (8)	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	– \$	– \$	750 \$
Titres inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle								
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % <sup>(9)</sup>	31 décembre 2010	s.o.	1 200	1 200	1 200
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,82 % <sup>(9)</sup>	30 juin 2013	s.o.	500	500	500
<b>Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (5), (6), (7), (10)</b>								
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital								
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$	900 \$
<b>Fiducie de capital RBC III</b>								
Billets secondaires de fiducie RBC (3), (4), (5), (6), (7)								
Titres inclus dans les débentures subordonnées								
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 % (11)	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	s.o.	– \$	1 000 \$	1 000 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
  - (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
  - (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires RBC de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés à compter du 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires RBC de série A.
  - (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Al,T et Z de la Banque, respectivement, et tous les billets secondaires RBC de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant en capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de premier rang de séries Al,T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
  - (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateurs que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2012, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2011 d'une valeur de néant (néant au 31 octobre 2011; 22 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010); nous détenions des titres RBC TruCS de série 2015 d'une valeur de 20 millions (néant au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010); nous détenions des titres RBC TruCS de série 2008-1 d'une valeur de néant (12 millions au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010); nous détenions des titres de fiducie de capital RBC II de série 2013 d'une valeur de néant (6 millions au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010); et nous détenions des titres RBC TSN de série A d'une valeur de néant (néant au 31 octobre 2011; 4 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) sous forme de titres propres, lesquels ont été déduits du capital réglementaire.
  - (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateurs pourraient être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Les billets secondaires RBC de série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2012, une somme de 2 580 millions de dollars (2 582 millions au 31 octobre 2011; 3 327 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) correspondait à du capital de première catégorie; une somme de néant (1 027 millions au 31 octobre 2011; 1 023 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) correspondait à du capital de catégorie 2B; et une somme de 20 millions correspondait aux titres de capital innovateurs propres déduits aux fins du capital réglementaire (18 millions au 31 octobre 2011; 26 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
  - (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de série U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 et les billets secondaires RBC de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
  - (8) Le 30 juin 2011, la Fiducie a racheté la totalité de ses titres RBC TruCS de série 2011 émis et en circulation pour une contrepartie en espèces, à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un montant total de 750 millions de dollars.
  - (9) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 %, en une tranche de 34,105 \$ le 30 juin et le 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2018 et en distributions variables au taux des acceptations bancaires de six mois majoré de 350 points de base par la suite.
  - (10) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
  - (11) Le 30 avril 2012, tous les billets secondaires de fiducie, série A, d'une valeur de 1 milliard de dollars en circulation ont été rachetés pour un montant équivalent à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus à la date de rachat.
- s.o. sans objet

**Capital social**

*Capital social autorisé*

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

*Capital social en circulation*

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les dividendes par action)	31 octobre 2012		Dividendes déclarés par action		Au			1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010		Nombre d'actions (en milliers)	Montant
				Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Dividendes déclarés par action		
<b>Actions privilégiées</b>									
<b>Actions privilégiées de premier rang (1)</b>									
À dividende non cumulatif, série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	12 000
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11	12 000	300	12 000
À dividende non cumulatif, série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	12 000
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15	8 000	200	8 000
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	10 000
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	10 000
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11	8 000	200	8 000
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	10 000
À dividende non cumulatif, série AH	8 500	213	1,41	8 500	213	1,41	8 500	213	8 500
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	16 000	400	1,25	16 000	400	1,25	16 000	400	16 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	12 000	300	1,40	12 000	300	1,40	12 000	300	12 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	9 000	225	1,56	9 000	225	1,56	9 000	225	9 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56	11 000	275	11 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	14 000	350	1,56	14 000	350	1,56	14 000	350	14 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56	11 000	275	11 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	16 000	400	1,56	16 000	400	1,56	16 000	400	16 000
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	13 000	325	1,53	13 000	325	1,53	13 000	325	13 000
		<b>4 813 \$</b>			<b>4 813 \$</b>				<b>4 813 \$</b>
<b>Actions ordinaires</b>									
Solde au début de l'exercice	1 438 376	14 010 \$		1 424 922	13 378 \$				
Émises à des fins commerciales générales	–	–		6 412	317				
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes (2)	3 752	187		2 951	162				
Émises en vertu du régime d'options sur actions (3)	3 175	126		2 953	90				
Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés (4)	–	–		1 138	63				
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 445 303</b>	<b>14 323 \$</b>	<b>2,28 \$</b>	<b>1 438 376</b>	<b>14 010 \$</b>	<b>2,08 \$</b>			
<b>Actions propres – actions privilégiées</b>									
Solde au début de l'exercice	(6)	– \$		(86)	(2)\$				
Ventes	3 706	98		3 726	97				
Achats	(3 658)	(97)		(3 646)	(95)				
Solde à la fin de l'exercice	<b>42</b>	<b>1 \$</b>		<b>(6)</b>	<b>– \$</b>				
<b>Actions propres – actions ordinaires</b>									
Solde au début de l'exercice	146	8 \$		(1 719)	(81)\$				
Ventes	99 008	5 186		112 865	6 074				
Achats	(98 611)	(5 164)		(111 000)	(5 985)				
Solde à la fin de l'exercice	<b>543</b>	<b>30 \$</b>		<b>146</b>	<b>8 \$</b>				

(1) Des séries d'actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ l'action.

(2) Au cours de 2012 et de 2011, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achats d'actions sur le marché libre et au moyen de l'émission d'actions propres.

(3) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 17 millions de dollars (6 millions en 2011).

(4) En 2012, nous avons financé nos régimes d'épargne et d'actionnariat des employés au moyen d'achats d'actions sur le marché libre. En 2011, nous avons financé nos régimes d'épargne et d'actionnariat des employés au moyen d'achats d'actions sur le marché libre et au moyen de l'émission d'actions propres.

	Dividende par action (1)	Rendement annuel pour la période initiale	Prime liée au taux de dividende rajusté (2)	Date de rachat (3)	Date d'émission	Prix de rachat (3), (4)	Date de conversion (6)	
							Au gré de la Banque (3), (5)	Au gré du détenteur
<b>Actions privilégiées</b>								
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>								
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	4,90 %		24 février 2010	31 janvier 2005	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	4,45 %		24 mai 2011	4 avril 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	4,70 %		24 août 2011	20 juillet 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	4,60 %		24 novembre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	4,50 %		24 février 2012	13 décembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	4,50 %		24 février 2012	19 janvier 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	4,45 %		24 mai 2012	14 mars 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	4,50 %		24 mai 2012	26 avril 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AH	0,353125	5,65 %		24 mai 2013	29 avril 2008	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	0,312500	5,00 %	1,93 %	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	0,350000	5,60 %	2,67 %	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	0,390625	6,25 %	3,50 %	24 février 2014	8 décembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	0,390625	6,25 %	4,19 %	24 février 2014	14 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	0,390625	6,25 %	4,50 %	24 février 2014	29 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	0,390625	6,25 %	4,06 %	24 août 2014	9 mars 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	0,390625	6,25 %	4,42 %	24 août 2014	1 <sup>er</sup> avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	0,381250	6,10 %	4,13 %	24 novembre 2014	29 avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite à un taux équivalent au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.
- (3) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2012 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015; dans le cas des actions de série AC, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AH, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2013, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2017; dans le cas des actions de série AJ, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AL, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AN, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AP, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AR, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AT, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AV, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite et dans le cas des actions de série AX, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 novembre 2014 et le 24 novembre tous les cinq ans par la suite.
- (4) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons racheter au fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (5) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (6) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.

### Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi* nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés, ou réservés aux fins du versement. Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur les titres de fiducie de capital, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 21. Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

## Note 22 Capitaux propres (suite)

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait : i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés : i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

### Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis. Les exigences de notre régime sont remplies soit au moyen d'achats d'actions sur le marché libre, soit au moyen d'actions propres.

### Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2012, 47,5 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice potentiel d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 38,9 millions d'actions propres ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

### Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Titres de fiducie de capital RBC (1)			
Série 2015	1 200 \$	1 219 \$	1 219 \$
Série 2008-1	511	499	511
Entités ad hoc consolidées	–	–	5
Autres	50	43	359
	1 761 \$	1 761 \$	2 094 \$

(1) Au 31 octobre 2012, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (19 millions au 31 octobre 2011; 19 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), déduction faite des titres propres de 20 millions (néant au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les titres de série 2008-1 comprenaient des intérêts courus de 11 millions de dollars (11 millions au 31 octobre 2011; 11 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), déduction faite des titres propres de néant (12 millions au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## Note 23 Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons une rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos comptes consolidés de résultat.

### Régimes d'options sur actions

Nous offrons des régimes d'options sur actions à certains employés clés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées à la fin de l'exercice, à un prix d'exercice déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre ans pour les employés et les options peuvent être exercées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à l'égard des régimes d'options sur actions s'est établie à 7 millions de dollars (13 millions au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 7 millions de dollars (9 millions au 31 octobre 2011) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,5 an (1,8 an au 31 octobre 2011).

Une analyse de la fluctuation du nombre d'options et de la moyenne pondérée du prix d'exercice est présentée ci-après.

### Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent

(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options)	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice
En cours au début de l'exercice (1), (2)	14 413	45,06 \$	15 659	40,90 \$
Options octroyées	1 161	48,93	1 815	52,60
Exercées (3), (4)	(3 174)	34,36	(2 954)	27,76
Options frappées d'extinction au cours de l'exercice	(96)	52,37	(100)	44,04
Options échues au cours de l'exercice	–	–	(7)	24,64
En cours à la fin de l'exercice	12 304	48,12 \$	14 413	45,06 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 544	45,43 \$	8 688	41,64 \$
Options pouvant être octroyées	12 968		14 033	

(1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, 10 170 311 options pouvaient être exercées à un prix d'exercice moyen pondéré de 36,86 \$.

(2) Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, 15 740 995 options pouvaient être octroyées.

(3) Le montant des espèces reçu par suite de l'exercice d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 109 millions de dollars (82 millions au 31 octobre 2011), et le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'exercice s'est établi à 54,48 \$ (55,61 \$ au 31 octobre 2011).

(4) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options sur actions exercées en 2012 et en 2011. Se reporter à la note 22.

## Options en cours au 31 octobre 2012, en fonction des fourchettes de prix d'exercice

	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)
(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options)					
De 29,00 \$ à 35,37 \$	2 790	34,05 \$	4,72	2 241	33,76 \$
De 44,13 \$ à 48,93 \$	2 230	46,60	6,17	1 080	44,13
De 50,55 \$ à 52,94 \$	3 344	52,72	6,67	1 573	52,85
De 54,99 \$ à 57,90 \$	3 940	55,05	5,84	1 650	55,06
Total	12 304	48,12 \$	5,87	6 544	45,43 \$

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés ont été révisés de façon à refléter la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2012 a été estimée à 4,42 \$ (7,30 \$ en 2011). Cette estimation a été déterminée au moyen du modèle de Black-Scholes à la date de l'octroi, en tenant compte des modalités particulières en vertu desquelles les options sont octroyées, notamment la période d'acquisition des droits, la volatilité prévue du cours de l'action estimée en fonction de la volatilité moyenne historique du cours de l'action et de la volatilité implicite des options négociées sur nos actions ordinaires assorties d'une échéance semblable à celle des options offertes aux employés. Les hypothèses suivantes ont été utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur des options octroyées en 2012 et en 2011.

### Hypothèses moyennes pondérées

(en dollars canadiens par action, sauf les pourcentages)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>		
Cours de l'action à la date de l'octroi	48,19 \$	52,60 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %	2,72 %
Rendement prévu des actions	3,93 %	3,62 %
Volatilité prévue du cours des actions	18 %	20 %
Durée de vie prévue des options	6 années	6 années

### Régimes d'épargne et d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 75 millions de dollars en 2012 (72 millions en 2011) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2012, un total de 37 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes (36 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2011; 35 millions d'actions ordinaires au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées). Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion.

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est différé et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée.

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiescent après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 %, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont acquis. Au 31 octobre 2012, 0,3 million de nos actions ordinaires étaient détenues en fiducie (0,7 million au 31 octobre 2011; 1,1 million au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour des employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi différents fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC.

Pour les autres régimes fondés sur des actions, le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,1 million au 31 octobre 2012 (0,1 million au 31 octobre 2011; 0,5 million au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Notre passif au titre des attributions octroyées aux termes des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes est évalué à la juste valeur, en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires. Les tableaux suivants présentent nos obligations au titre des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes, et les charges (économies) de rémunération connexes comptabilisées pour l'exercice.

**Obligation au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes**

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'unités et les montants par unité)	31 octobre 2012			31 octobre 2011			1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités en circulation
	Nombre d'unités octroyées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Nombre d'unités octroyées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Valeur comptable
Régimes d'unités d'actions différées	302	59,60 \$	229 \$	228	64,74 \$	187 \$	204 \$
Régime de primes différées	8 917	56,72	1 494	7 314	49,50	1 116	953
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	2 570	49,03	307	2 360	52,60	299	337
Régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC	458	51,61	305	390	59,45	263	303
Autre régime fondé sur des actions	437	51,34	63	401	53,70	57	66
<b>Total</b>	<b>12 684</b>	<b>54,86 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>10 693</b>	<b>51,03 \$</b>	<b>1 922 \$</b>	<b>1 863 \$</b>

**Charges (économies) de rémunération comptabilisées au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes**

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Régimes d'unités d'actions différées	29 \$	(8) \$
Régime de primes différées	185	(60)
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	151	147
Régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC	136	33
Autre régime fondé sur des actions	29	11
<b>Total</b>	<b>530 \$</b>	<b>123 \$</b>

**Note 24 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers**

Les profits et les pertes découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf de ceux qui soutiennent nos services d'assurances, sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes connexes sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

**Profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net** (1)

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Profits nets (pertes nettes)</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 210	10
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(94)	590
	<b>1 116 \$</b>	<b>600 \$</b>
<b>Par gamme de produits</b>		
Taux d'intérêt et crédit	796 \$	321 \$
Titres de participation	(48)	(47)
Contrats de change et sur marchandises	368	326
<b>Total</b>	<b>1 116 \$</b>	<b>600 \$</b>

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont exclus des revenus autres que d'intérêt, mais inclus dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : les profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se sont établis à néant (néant en 2011); les profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se sont établis à 439 millions (213 millions en 2011).

## Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Revenu d'intérêt</b>		
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	4 957 \$	5 250 \$
Autres catégories d'instruments financiers <sup>(2)</sup>	15 895	15 563
	<b>20 852</b>	<b>20 813</b>
<b>Frais d'intérêt</b>		
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	3 029 \$	3 827 \$
Autres catégories d'instruments financiers	5 325	5 629
	<b>8 354</b>	<b>9 456</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>12 498 \$</b>	<b>11 357 \$</b>

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont exclus du revenu net d'intérêt, mais inclus dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires du compte consolidé de résultat : revenu d'intérêt de 466 millions de dollars (456 millions en 2011) frais d'intérêt de néant (néant en 2011).

(2) Se reporter à la note 6 pour de l'information sur le revenu d'intérêt couru sur les actifs financiers qui ont subi une perte de valeur.

## Revenu tiré des autres catégories d'instruments financiers <sup>(1), (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Profits nets (pertes nettes) découlant d'instruments financiers évalués au coût amorti <sup>(3)</sup>	(4)\$	(1)\$
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers	3 784	3 528
Honoraires nets provenant des activités de fiducie et autres activités connexes	6 855	6 812

(1) Se reporter à la note 5 pour de l'information sur les profits nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente.

(2) Se reporter à la note 5 pour de l'information sur les pertes de valeur des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance, ainsi qu'à la note 6 pour de l'information sur les pertes de valeur des prêts.

(3) Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent les titres détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les passifs financiers évalués au coût amorti.

## Note 25 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Charge (économie) d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat</b>		
<b>Impôt exigible</b>		
Charge (économie) d'impôt pour l'exercice considéré	2 217 \$	2 074 \$
Ajustements au titre des exercices précédents	(184)	(8)
	<b>2 033</b>	<b>2 066</b>
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporelles	(86)	(66)
Incidence des modifications des taux d'imposition	2	36
Ajustements au titre des exercices précédents	167	(26)
(Économie) découlant d'une perte fiscale non constatée antérieurement, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporelle d'une période précédente	(16)	–
	<b>67</b>	<b>(56)</b>
	<b>2 100</b>	<b>2 010</b>
<b>Charge d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres</b>		
Autres éléments du résultat global		
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	72	(56)
Reclassement en résultat de (profits) pertes sur les titres disponibles à la vente	(2)	45
Profits nets de change, déduction faite des activités de couverture	40	279
Reclassement de profits sur les activités de couverture des investissements nets	(59)	–
Profits nets latents sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	11	137
Reclassement en résultat de pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	10	29
	<b>72</b>	<b>434</b>
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>2 172 \$</b>	<b>2 444 \$</b>

Notre taux d'imposition effectif est passé de 22,4 % en 2011 à 21,7 % en 2012, essentiellement en raison d'une diminution de 1,7 % de notre taux d'imposition canadien prévu par la loi et des différences présentées dans le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant présente une analyse des différences entre la charge d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat et les montants calculés au taux canadien prévu par la loi.

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour l'exercice clos le			
	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
Impôt sur le résultat au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 558 \$	26,4 %	2 523 \$	28,1 %
(Diminution) augmentation de l'impôt attribuable à ce qui suit :				
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(305)	(3,1)%	(271)	(3,0)%
Perte de valeur du goodwill	37	0,4 %	–	0,0 %
Revenu tiré de valeurs mobilières exonéré d'impôt	(330)	(3,4)%	(355)	(4,0)%
Modification du taux d'imposition	2	0,0 %	36	0,4 %
Autres	138	1,4 %	77	0,9 %
Impôt sur le résultat présenté dans les comptes consolidés de résultat/taux d'imposition effectif	2 100 \$	21,7 %	2 010 \$	22,4 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des reports en avant de pertes fiscales et des différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés.

**Composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2012						
	Actif net au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Différences entre les taux de change	Acquisitions/cessions	Autres	Actif net au 31 octobre 2012
<b>Actif (passif) d'impôt différé, montant net</b>							
Provision pour pertes sur créances	374 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	39 \$	418 \$
Rémunération différée	878	–	106	5	–	–	989
Charges liées au réaligement de l'entreprise	26	–	13	–	–	–	39
Reports en avant de pertes fiscales	34	–	30	(2)	10	–	72
Revenu différé	251	(11)	(143)	–	–	–	97
Titres disponibles à la vente	173	(21)	(3)	2	–	(11)	140
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(3)	–	3	–	–	–	–
Locaux et matériel	(193)	–	42	–	–	–	(151)
Charge différée	(65)	–	(16)	–	–	–	(81)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	316	–	(172)	–	11	–	155
Immobilisations incorporelles	(180)	–	8	(1)	(54)	–	(227)
Autres	17	–	60	1	3	(1)	80
	1 628 \$	(32)\$	(67)\$	5 \$	(30)\$	27 \$	1 531 \$
<b>Composés des éléments suivants :</b>							
Actifs d'impôt différé	1 894 \$						1 707 \$
Passifs d'impôt différé	(266)						(176)
	1 628 \$						1 531 \$

  

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2011						
	Actif net au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Différences entre les taux de change	Acquisitions/cessions	Autres	Actif net au 31 octobre 2011
<b>Actif (passif) d'impôt différé, montant net</b>							
Provision pour pertes sur créances	749 \$	– \$	(27) \$	– \$	(348)\$	– \$	374 \$
Rémunération différée	858	–	90	(13)	(57)	–	878
Charges liées au réaligement de l'entreprise	7	–	18	1	–	–	26
Reports en avant de pertes fiscales	397	–	12	(1)	(374)	–	34
Revenu différé	254	–	(3)	–	–	–	251
Titres disponibles à la vente	187	44	(5)	(1)	(52)	–	173
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	–	20	(23)	–	–	–	(3)
Locaux et matériel	(197)	–	(7)	(1)	12	–	(193)
Charge différée	(26)	–	(39)	–	–	–	(65)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	324	–	(3)	1	(6)	–	316
Immobilisations incorporelles	19	–	40	3	(242)	–	(180)
Autres	2	(54)	3	4	28	34	17
	2 574 \$	10 \$	56 \$	(7)\$	(1 039)\$	34 \$	1 628 \$
<b>Composés des éléments suivants :</b>							
Actifs d'impôt différé	2 792 \$						1 894 \$
Passifs d'impôt différé	(218)						(266)
	2 574 \$						1 628 \$

Le montant des reports en avant de pertes fiscales lié aux actifs d'impôt différé se rapporte aux pertes subies par nos activités au Canada, au Royaume-Uni, au Japon, au Luxembourg et aux États-Unis. Des actifs d'impôt différé de 72 millions de dollars (34 millions au 31 octobre 2011; 397 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) ont été comptabilisés au 31 octobre 2012 à l'égard des pertes fiscales subies au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. La comptabilisation de ces montants dépend des prévisions concernant les bénéfices imposables futurs. Les prévisions de la direction s'appuient sur l'hypothèse qu'il est probable que les résultats des activités futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les actifs d'impôt différé. Les prévisions reposent sur la liquidité continue et le soutien en capital de nos activités d'exploitation, notamment sur les stratégies de planification fiscale mises en œuvre pour offrir un tel soutien.

Au 31 octobre 2012, des pertes fiscales inutilisées et des crédits d'impôt de 169 millions de dollars et de néant (207 millions et 6 millions au 31 octobre 2011; 350 millions et 6 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui pouvaient être portés en diminution des ajustements fiscaux éventuels ou du bénéfice imposable futur, n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé. Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées de 11 millions de dollars (58 millions au 31 octobre 2011; 32 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui arriveront à échéance dans deux à quatre ans, et de 158 millions (149 millions au 31 octobre 2011; 318 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui arriveront à échéance après quatre ans. Des crédits d'impôt de néant (6 millions au 31 octobre 2011; 6 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010) arriveront à échéance après quatre ans.

Le montant des différences temporelles associées aux participations dans des filiales, des succursales et des entreprises associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé par la société mère s'élevait à 10,6 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (10,0 milliards au 31 octobre 2011; 10,0 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## Note 26 Bénéfice par action

	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)		
<b>Bénéfice de base par action</b>		
Bénéfice net	7 539 \$	6 444 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	(51)	(526)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	7 590	6 970
Dividendes sur actions privilégiées	(258)	(258)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(97)	(101)
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires lié aux activités poursuivies	7 235	6 611
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 442 167	1 430 722
Bénéfice (perte) de base par action		
Activités poursuivies (en dollars)	5,01 \$	4,62 \$
Activités abandonnées (en dollars)	(0,03)	(0,37)
Total	4,98 \$	4,25 \$
<b>Bénéfice (perte) dilué par action</b>		
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires lié aux activités poursuivies	\$ 7 235	\$ 6 611
Incidence dilutive des actions échangeables	53	78
Bénéfice net lié aux activités poursuivies disponible pour les actionnaires ordinaires, compte tenu de l'incidence dilutive des actions échangeables	7 288	6 689
Perte nette liée aux activités abandonnées disponible pour les actionnaires ordinaires	(51)	(526)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 442 167	1 430 722
Options sur actions (1)	1 626	2 941
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions	433	1 043
Actions échangeables (2)	24 061	36 787
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 468 287	1 471 493
Bénéfice dilué par action		
Activités poursuivies (en dollars)	4,96 \$	4,55 \$
Activités abandonnées (en dollars)	(0,03)	(0,36)
Total	4,93 \$	4,19 \$

(1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode des actions propres. Lorsque le prix d'exercice des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Les montants suivants ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action : pour 2012, un nombre moyen d'options en cours de 3 992 229 ayant un prix d'exercice de 55,05 \$; pour 2011, un nombre moyen d'options en cours de 4 052 267 ayant un prix d'exercice de 55,05 \$.

(2) Les actions échangeables comprennent les actions privilégiées, les titres de fiducie de capital et les actions échangeables émises relativement à l'acquisition de Phillips, Hager & North gestion de placements ltée (PH&N) en 2008. Les actions échangeables de PH&N ont été remplacées par 6,4 millions d'actions ordinaires de RBC le 2 mai 2011, lors du troisième anniversaire de la conclusion de l'acquisition.

## Note 27 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités

### Garanties et engagements

Nous avons recours à des garanties et à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de notre risque maximal de pertes sur créances lié aux garanties et aux engagements que nous avons fournis à des tiers. Le risque de crédit maximal lié à une garantie est le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison d'actifs détenus en garantie ou affectés en garantie. Le risque maximal de crédit lié à un engagement de prêt correspond au montant intégral de l'engagement. Dans les deux cas, le risque maximal est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif dans nos bilans consolidés.

	Risque maximal de pertes sur créances		
	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Garanties financières</b>			
Lettres de crédit de soutien financier	14 683 \$	12 139 \$	11 617 \$
<b>Engagements de crédit</b>			
Facilités de garantie de liquidités	30 317	23 496	20 827
Rehaussements de crédit	3 708	3 330	3 211
Lettres de crédit documentaire	186	191	255
Autres engagements de crédit	94 198	73 468	56 540
<b>Autres engagements</b>			
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres (1)	56 141	52 607	52 076
Garanties de bonne fin	5 396	4 655	5 030

(1) Pour les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres avant le 31 juillet 2012, une tranche de 50 % représentait notre risque de perte par l'intermédiaire de notre ancienne coentreprise, RBC Dexia.

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes pour les garanties et les engagements que ceux qui s'appliquent aux prêts. De façon générale, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties et nos engagements dans un délai de un an. Toutefois, certaines garanties peuvent être utilisées seulement si des conditions particulières sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties et des engagements soient utilisés ou réglés dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties et les engagements aient été utilisés ou réglés.

### Garanties financières

#### *Lettres de crédit de soutien financier*

Les lettres de crédit de soutien financier constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers le tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

### Engagements de crédit

#### *Facilités de garantie de liquidités*

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossés à des actifs administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance moyenne de ces facilités de garantie de liquidités est d'environ trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds à ces programmes en cas de faillite ou d'insolvabilité ni, en général, à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

#### *Rehaussements de crédit*

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à la transaction ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une notation de titre de grande qualité au moyen de rehaussements de crédit de notre part ou de la part de tiers liés à chaque transaction. La durée moyenne de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

#### *Lettres de crédit documentaire*

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

#### *Autres engagements de crédit*

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

### Autres engagements

#### *Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres*

Dans les transactions de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les actifs détenus en garantie à l'égard des transactions de prêt de titres sont habituellement constitués de trésorerie ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Avant le troisième trimestre de 2012, les transactions de prêt de titres étaient généralement effectuées par l'entremise de notre ancienne coentreprise, RBC Dexia. RBC Dexia est maintenant une filiale en propriété exclusive.

#### *Garanties de bonne fin*

Les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements auprès de tiers bénéficiaires au cas où un client ne respecterait pas une obligation contractuelle non financière précise. Ces obligations comprennent habituellement des contrats de travail et de

service, des garanties de bonne exécution et des garanties liées au commerce international. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les biens affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

#### Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre de transactions telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de la transaction. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

#### Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de nos diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pour plus de un an, ou de rembourser toute prime reçue lorsque les prêts hypothécaires sont remboursés d'avance ou en défaut dans les 120 jours. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels. Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun prêt hypothécaire vendu avec garantie n'était en cours (323 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### Montants non engagés

Les montants non engagés représentent les facilités de crédit inutilisées pour lesquelles nous pouvons retirer le crédit consenti à l'emprunteur. Ces montants incluent tant les engagements envers la clientèle de détail que les engagements commerciaux. Au 31 octobre 2012, le solde total des montants non engagés se chiffrait à 172 milliards de dollars (166 milliards au 31 octobre 2011; 167 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### Actifs donnés en garantie et actifs affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs et concluons des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie et aux actifs affectés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le montant des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, nous avons donné en moyenne des actifs de 3,2 milliards de dollars en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour (3,5 milliards au 31 octobre 2011). Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs et des actifs détenus ou donnés de nouveau en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Sources d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie</b>			
Actifs de la Banque			
Trésorerie et montants à recevoir de banques	94 \$	184 \$	123 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	424	618	334
Prêts	65 077	58 998	54 992
Valeurs mobilières	40 424	44 119	46 607
Autres actifs	19 411	9 805	10 046
	<b>125 430 \$</b>	<b>113 724 \$</b>	<b>112 102 \$</b>
Actifs des clients			
Biens reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	178 454	137 548	123 596
Moins : Actifs non vendus ou qui n'ont pas été donnés de nouveau en garantie	(56 172)	(28 870)	(26 013)
	<b>122 282</b>	<b>108 678</b>	<b>97 583</b>
	<b>247 712</b>	<b>222 402</b>	<b>209 685</b>
<b>Utilisations d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie</b>			
Titres prêtés	12 202 \$	10 805 \$	14 977 \$
Titres empruntés	25 555	31 509	25 637
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	40 756	44 284	46 597
Engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	64 154	44 885	36 196
Titrisation	51 959	48 535	46 241
Obligations couvertes	13 276	10 513	8 557
Transactions sur dérivés	32 967	27 625	26 240
Gouvernements étrangers et banques centrales	2 608	2 376	2 332
Systèmes de compensation, systèmes de paiements et dépositaires	4 235	1 839	2 154
Autres	—	31	754
	<b>247 712 \$</b>	<b>222 402 \$</b>	<b>209 685 \$</b>

### Engagements en vertu de baux

#### Contrats de location-financement

Nous louons du matériel informatique auprès de tiers en vertu de contrats de location-financement. Les contrats de location sont assortis d'échéances, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location-financement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au								
	31 octobre 2012			31 octobre 2011			1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement
<b>Paievements minimaux futurs au titre de la location</b>									
un an au plus tard	62 \$	(6)\$	56 \$	52 \$	(5)\$	47 \$	52 \$	(4)\$	48 \$
plus de un an mais cinq ans au plus tard	108	(12)	96	66	(7)	59	61	(6)	55
plus de cinq ans	—	—	—	—	—	—	3	—	3
	<b>170 \$</b>	<b>(18)\$</b>	<b>152 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>(12)\$</b>	<b>106 \$</b>	<b>116 \$</b>	<b>(10)\$</b>	<b>106 \$</b>

Au 31 octobre 2012, la valeur comptable nette du matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-financement se chiffrait à 156 millions de dollars (106 millions au 31 octobre 2011; 103 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### Contrats de location simple

Nous avons des obligations en vertu d'un certain nombre de contrats de location simple non résiliables qui visent des locaux et du matériel. Ces contrats de location sont assortis d'échéances, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Terrains et bâtiments	Matériel	Terrains et bâtiments	Matériel	Terrains et bâtiments	Matériel
<b>Paievements minimaux futurs au titre de la location</b>						
un an au plus tard	566 \$	131 \$	483 \$	116 \$	510 \$	125 \$
plus de un an mais cinq ans au plus tard	1 663	449	1 485	83	1 588	98
plus de cinq ans	1 256	4	1 029	—	1 133	1
	<b>3 485</b>	<b>584</b>	<b>2 997</b>	<b>199</b>	<b>3 231</b>	<b>224</b>
moins : paievements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	(20)	(1)	(27)	(3)	(52)	(3)
<b>Paievements minimaux futurs au titre de la location, montant net</b>	<b>3 465 \$</b>	<b>583 \$</b>	<b>2 970 \$</b>	<b>196 \$</b>	<b>3 179 \$</b>	<b>221 \$</b>

### Litiges

Nous sommes une importante institution mondiale qui est soumise à de nombreuses exigences juridiques et réglementaires complexes. Par conséquent, la Banque Royale du Canada et ses filiales ont fait et font l'objet de différentes plaintes et enquêtes dans divers territoires. La direction revoit régulièrement l'état d'avancement de toutes les poursuites et exercera son jugement afin de la résoudre au mieux des intérêts de la Banque. Nos procédures judiciaires importantes sont décrites ci-dessous. Nous nous défendons vigoureusement dans chacun de ces litiges.

#### Enquêtes et litiges relatifs au LIBOR

Diverses autorités de réglementation et autorités en matière de concurrence et d'exécution de la loi dans le monde, y compris au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, notamment dans divers États américains, mènent des enquêtes liées à certaines soumissions effectuées dans le passé par un groupe de banques relativement à la fixation du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) libellé en dollars américains. Étant donné que la Banque Royale du Canada est un membre de certains comités du LIBOR, y compris du comité du LIBOR libellé en dollars américains, nous avons fait l'objet de diverses demandes d'information réglementaires et nous collaborons à ces enquêtes. En outre, la Banque Royale du Canada et d'autres banques du comité du LIBOR libellé en dollars américains ont été désignées comme défenderesses dans des litiges de droit privé engagés aux États-Unis concernant la fixation du LIBOR, y compris dans un certain nombre de recours collectifs qui ont été regroupés devant le tribunal de district des États-Unis du district sud de New York. Les plaintes dans ces actions font état de revendications à notre encontre et à l'encontre d'autres banques du comité en vertu de diverses lois américaines, y compris la législation antitrust américaine, la Commodity Exchange Act des États-Unis et la loi de l'État. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible pour le moment de prédire la résolution de ces enquêtes réglementaires et de ces litiges de droit privé, ni le moment auquel ils seront réglés et l'incidence éventuelle sur la Banque Royale du Canada.

#### Litiges relatifs à la CFTC

La Banque Royale du Canada est devenue défenderesse dans une poursuite en responsabilité intentée par la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis. Le libellé de la poursuite allègue que certaines transactions entre sociétés liées étaient en fait des transactions fictives inappropriées, qui ont été effectuées à l'abri de la concurrence. En outre, la plainte stipule que nous avons fait délibérément des déclarations fausses, fictives ou frauduleuses à la Chicago Mercantile Exchange quant à la manière dont nous prévoyions structurer ces transactions et à la manière dont nous l'avons fait. Il nous est impossible de prédire le dénouement de ces procédures, ni le moment auquel elles seront réglées. Nous réfutons totalement ces allégations. À l'heure actuelle, la direction estime que le règlement final de cette poursuite n'aura pas d'incidence défavorable importante sur notre situation financière ni sur nos résultats opérationnels consolidés.

### Litiges relatifs aux districts scolaires du Wisconsin

La Banque Royale du Canada est défenderesse dans le cadre d'un recours relativement au rôle que nous avons joué dans des transactions portant sur des placements réalisés par un certain nombre de districts scolaires du Wisconsin dans certains titres garantis par des créances. Ces transactions ont également fait l'objet d'une enquête réglementaire. Bien que nous ayons conclu un accord avec la Securities and Exchange Commission, dont le montant a été versé aux districts scolaires par l'intermédiaire d'un fonds d'indemnisation, le recours se poursuit. Il nous est impossible de prédire le dénouement de ces procédures, ni le moment auquel elles seront réglées. La direction estime toutefois que le règlement final de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur notre situation financière ni sur nos résultats opérationnels consolidés.

### Autres litiges

Nous sommes défenderesse dans un certain nombre d'autres poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. La direction est d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, sans subir d'incidence financière importante. Il s'agit, toutefois, de questions qui font largement appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influencer de façon importante sur nos résultats opérationnels pour toute période donnée.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, ne sera pas important à l'égard de notre situation financière ou de nos résultats opérationnels consolidés.

### Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt. La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers est présentée ci-dessous d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2012 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de 19,2 milliards de dollars à 60,7 milliards.

	Au 31 octobre 2012							Total
	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	
(en millions de dollars canadiens)								
<b>Actif</b>								
Trésorerie et dépôts à des banques	14 370 \$	5 063 \$	41 \$	25 \$	191 \$	– \$	3 182 \$	22 872 \$
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	10 132	9 582	3 617	8 714	22 633	25 128	40 977	120 783
Titres disponibles à la vente	–	25 501	514	1 569	9 365	1 827	2 052	40 828
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	8 283	93 154	7 926	2 687	207	–	–	112 257
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	191 103	30 383	8 519	16 696	119 877	8 916	2 750	378 244
Dérivés	91 293	–	–	–	–	–	–	91 293
Placements au nom des détenteurs de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	383	383
Autres actifs	–	4	4	10	34	40	58 348	58 440
	315 181 \$	163 687 \$	20 621 \$	29 701 \$	152 307 \$	35 911 \$	107 692 \$	825 100 \$
<b>Passif</b>								
Dépôts	202 812 \$	83 476 \$	19 739 \$	35 506 \$	79 148 \$	18 263 \$	69 275 \$	508 219 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	3 653	58 479	711	1 189	–	–	–	64 032
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	771	518	767	1 515	8 259	10 949	17 977	40 756
Dérivés	96 761	–	–	–	–	–	–	96 761
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	–	–	–	–	–	383	383
Autres passifs	–	45	51	136	1 236	516	58 422	60 406
Débitures subordonnées	–	397	1 004	1 639	4 575	–	–	7 615
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	900	–	–	900
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	1 200	511	50	1 761
Capitaux propres	–	–	213	600	4 000	–	39 454	44 267
	303 997 \$	142 915 \$	22 485 \$	40 585 \$	99 318 \$	30 239 \$	185 561 \$	825 100 \$
<b>Écart total</b>	11 184 \$	20 772 \$	(1 864)\$	(10 884)\$	52 989 \$	5 672 \$	(77 869)\$	– \$
Dollar canadien	18 367 \$	(11 750)\$	1 333 \$	(6 116)\$	59 052 \$	340 \$	(54 900)\$	6 326 \$
Devises	(7 183)	32 522	(3 197)	(4 768)	(6 063)	5 332	(22 969)	(6 326)
<b>Écart total</b>	11 184 \$	20 772 \$	(1 864)\$	(10 884)\$	52 989 \$	5 672 \$	(77 869)\$	– \$

### Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés liées, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à nos employés, les principaux dirigeants, le conseil d'administration (les administrateurs), les membres de la famille proche des principaux dirigeants et des administrateurs, ainsi que les entités qui sont, directement ou indirectement, sous contrôle, contrôle conjoint ou influence notable des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche.

### Principaux dirigeants et administrateurs

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, directement ou indirectement. Ils incluent les principaux membres de notre organisation désignés sous le nom de haute direction. La haute direction se compose du chef de la direction et des personnes qui relèvent de lui, notamment le chef de l'administration et chef des finances, le chef des ressources humaines, le chef de la gestion des risques et les chefs de nos unités d'exploitation. Les administrateurs ne planifient pas, ne dirigent pas ou ne contrôlent pas les activités de l'entité; ils surveillent la gestion de l'entreprise et exécutent des tâches de gérance.

### Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Les tableaux suivants présentent la rémunération versée aux principaux dirigeants et administrateurs ainsi que les participations et les options qu'ils détiennent.

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	21 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paielements fondés sur des actions	25	24
	48 \$	49 \$

### Participations et options détenues par les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	Au					
	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'unités détenues	Valeur	Nombre d'unités détenues	Valeur	Nombre d'unités détenues	Valeur
Options sur actions	5 402 931	40 \$	5 663 871	23 \$	5 011 708	45 \$
Attributions fondées sur des actions autres que des options	2 657 787	143	2 189 588	106	1 994 916	107
Actions ordinaires de RBC	1 593 328	91	1 638 939	80	1 511 316	82
	9 654 046	274 \$	9 492 398	209 \$	8 517 940	234 \$

### Transactions, contrats et ententes impliquant des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche

Dans le cours normal des activités, nous offrons certains services bancaires aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche. Ces transactions ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties, que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des personnes d'un statut similaire, et elles n'impliquaient pas un risque plus grand que le risque normal lié au remboursement et ne présentaient pas d'autres caractéristiques défavorables.

Au 31 octobre 2012, le total des prêts accordés à des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche s'établissait à 6 millions de dollars (4 millions au 31 octobre 2011; 5 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les principaux dirigeants, les administrateurs ou les membres de leur famille proche n'ont bénéficié d'aucune garantie, d'aucun actif donné en garantie ni d'aucun engagement.

### Filiales, entreprises associées et coentreprises

Dans le cours normal des activités, nous fournissons certains services bancaires et financiers à des filiales, à des entreprises associées et à des parties liées, notamment des prêts, des dépôts productifs d'intérêts et des dépôts non productifs d'intérêts. Ces transactions répondent à la définition de transactions entre parties liées et ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des tiers.

Au 31 octobre 2012, des dépôts de néant provenaient des coentreprises et des entreprises associées (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 3,1 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Autres transactions, contrats ou ententes impliquant des coentreprises ou des entreprises associées

(en millions de dollars canadiens)	En date du et pour l'exercice clos le		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Garanties fournies	– \$	483 \$	497 \$
Engagements et autres éventualités	138	135	–
Autres honoraires reçus pour services rendus	84	93	s.o.
Autres honoraires payés pour services reçus	51	65	s.o.

**Note 30 Résultats par secteur d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012									
	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et trésorerie	Marchés des Capitaux (3)	Services de soutien généraux (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (1), (2)	9 061 \$	393 \$	– \$	668 \$	2 559 \$	(183) \$	12 498 \$	10 413 \$	1 308 \$	777 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 582	4 442	4 897	657	3 629	67	17 274	9 378	3 564	4 332
Total des revenus	12 643	4 835	4 897	1 325	6 188	(116)	29 772	19 791	4 872	5 109
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 167	(1)	–	–	135	–	1 301	1 021	90	190
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 621	–	–	–	3 621	2 320	16	1 285
Frais autres que d'intérêt	5 932	3 796	515	1 134	3 746	37	15 160	8 809	3 404	2 947
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	5 544	1 040	761	191	2 307	(153)	9 690	7 641	1 362	687
Charge (économie) d'impôt	1 456	277	47	106	726	(512)	2 100	1 600	519	(19)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 088	763	714	85	1 581	359	7 590	6 041	843	706
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(51)	–	(51)	–
<b>Bénéfice net</b>							<b>7 539 \$</b>	<b>6 041 \$</b>	<b>792 \$</b>	<b>706 \$</b>
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	248 \$	126 \$	14 \$	54 \$	27 \$	487 \$	956 \$	782 \$	38 \$	136 \$
Perte de valeur du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	168	–	–	168	100	–	68
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	343 100 \$	22 000 \$	12 300 \$	77 200 \$	355 200 \$	15 300 \$	825 100 \$	459 700 \$	173 200 \$	192 200 \$
Total de l'actif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total de l'actif</b>							<b>825 100 \$</b>	<b>459 700 \$</b>	<b>173 200 \$</b>	<b>192 200 \$</b>
Le total de l'actif comprend :										
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	256 \$	133 \$	11 \$	308 \$	128 \$	877 \$	1 713 \$	1 089 \$	145 \$	479 \$
Total du passif lié aux activités poursuivies	342 000 \$	22 000 \$	12 400 \$	77 300 \$	355 100 \$	(29 700) \$	779 100 \$	413 700 \$	173 300 \$	192 100 \$
Total du passif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total du passif</b>							<b>779 100 \$</b>	<b>413 700 \$</b>	<b>173 300 \$</b>	<b>192 100 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et trésorerie	Marchés des Capitaux (3)	Services de soutien généraux (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (1), (2)	8 515 \$	365 \$	– \$	573 \$	2 197 \$	(293) \$	11 357 \$	9 641 \$	1 091 \$	625 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 510	4 343	4 475	569	3 127	257	16 281	9 270	2 815	4 196
Total des revenus	12 025	4 708	4 475	1 142	5 324	(36)	27 638	18 911	3 906	4 821
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 142	–	–	–	(14)	5	1 133	1 016	(12)	129
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 358	–	–	–	3 358	2 124	21	1 213
Frais autres que d'intérêt	5 682	3 586	498	821	3 487	93	14 167	8 376	3 159	2 632
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	5 201	1 122	619	321	1 851	(134)	8 980	7 395	738	847
Charge (économie) d'impôt	1 461	311	19	91	559	(431)	2 010	1 728	259	23
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 740	811	600	230	1 292	297	6 970	5 667	479	824
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(526)	–	(526)	–
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 740 \$</b>	<b>811 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>6 444 \$</b>	<b>5 667 \$</b>	<b>(47) \$</b>	<b>824 \$</b>
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	231 \$	127 \$	20 \$	48 \$	24 \$	418 \$	868 \$	705 \$	37 \$	126 \$
Perte de valeur du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	321 100 \$	23 700 \$	11 100 \$	75 200 \$	320 900 \$	14 600 \$	766 600 \$	452 200 \$	134 400 \$	180 000 \$
Total de l'actif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	27 200	–	27 200	–
<b>Total de l'actif</b>							<b>793 800 \$</b>	<b>452 200 \$</b>	<b>161 600 \$</b>	<b>180 000 \$</b>
Le total de l'actif comprend :										
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	325 \$	347 \$	9 \$	26 \$	133 \$	963 \$	1 803 \$	1 152 \$	164 \$	487 \$
Total du passif lié aux activités poursuivies	319 800 \$	23 800 \$	11 100 \$	75 200 \$	321 300 \$	(18 900) \$	732 300 \$	409 200 \$	142 900 \$	180 200 \$
Total du passif lié aux activités maintenant abandonnées	–	–	–	–	–	–	20 100	–	20 100	–
<b>Total du passif</b>							<b>752 400 \$</b>	<b>409 200 \$</b>	<b>163 000 \$</b>	<b>180 200 \$</b>

(1) Le revenu intersectoriel et la quote-part des bénéfices des entreprises associées ne sont pas significatifs.

(2) Le revenu d'intérêt est présenté déduction faite des frais d'intérêt, puisque la direction se fie essentiellement sur le revenu net d'intérêt comme mesure du rendement.

(3) Majoration au montant imposable équivalent.

### Composition des secteurs d'exploitation

Aux fins de la gestion, nous sommes organisés en cinq secteurs d'exploitation. Avec prise d'effet le 31 octobre 2012, nos secteurs d'exploitation précédents (Services bancaires canadiens, Gestion de patrimoine, Assurances, Services bancaires internationaux et Marchés des Capitaux) ont été restructurés en cinq secteurs d'exploitation, lesquels sont définis ci-dessous, en fonction des produits et services offerts. Les chiffres correspondants ont été révisés afin qu'ils soient conformes à notre nouveau mode de présentation sectoriel.

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises comprend nos activités de services bancaires aux particuliers et aux entreprises ainsi que certains secteurs de services d'investissement de détail, et il se compose de quatre secteurs d'activité : Services financiers aux particuliers, Services financiers à l'entreprise et Solutions cartes et paiements (Services bancaires canadiens) et Services bancaires – Antilles et Services bancaires américains. Au Canada, nous fournissons un vaste éventail de produits et services financiers à notre clientèle de particuliers et d'entreprises par l'intermédiaire de nos réseaux élargis de succursales, de guichets automatiques bancaires, de services bancaires en ligne et par téléphone, ainsi que par l'intermédiaire d'une grande équipe de vente interne. Dans les Antilles, nous offrons une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans leurs marchés respectifs. Aux États-Unis, nos services bancaires transfrontaliers répondent aux besoins de nos clients canadiens aux États-Unis.

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe la Gestion de patrimoine – Canada, la Gestion de patrimoine – États-Unis et International et la Gestion mondiale d'actifs. Ce secteur offre des services aux clients fortunés et aux clients disposant d'un avoir net élevé ou très élevé au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Asie et dans les pays émergents, y compris une gamme complète de solutions de placements, de services de fiducie, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine. Nous offrons également aux institutions et aux particuliers faisant partie de notre clientèle des produits et des services de gestion d'actifs, directement ou par l'entremise des réseaux de distribution de RBC et de tiers distributeurs.

Le secteur Assurances regroupe nos activités d'assurances au Canada et dans le monde et il se compose de deux secteurs d'activité : Assurances – Canada et Assurances et autres produits – International. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux de distribution composés de notre équipe de vente, notamment les succursales de vente au détail d'assurances et nos représentants des ventes, les centres d'appels et le réseau en ligne, ainsi que par l'intermédiaire de conseillers indépendants en assurance et des agences de voyages. En dehors de l'Amérique du Nord, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier.

Le secteur Services aux investisseurs et trésorerie offre des services de garde internationaux, des services d'administration de fonds et de caisses de retraite ainsi qu'une gamme intégrée de produits aux investisseurs institutionnels du monde entier. Nous offrons également des services de gestion de la trésorerie, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à RBC et à d'autres institutions choisies.

Le secteur Marchés des Capitaux se compose d'une majorité de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il fournit un vaste choix de produits et services à des sociétés ouvertes et fermées, à des investisseurs institutionnels, à des gouvernements et à des banques centrales par

l'intermédiaire de nos deux principaux secteurs d'activité : Marchés mondiaux et Grande entreprise et services de banque d'investissement. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et services de banque d'investissement, des services de montage et de distribution de titres de participation et de prêts et des services de structuration et de négociation. Ailleurs dans le monde, nous sommes présents dans des marchés ciblés au Royaume-Uni, en Europe et en Asie-Pacifique, où nous offrons un ensemble de capacités diversifiées dans nos principaux secteurs d'expertise, soit les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures.

Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement de l'entreprise, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent font augmenter le revenu net d'intérêt provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent effectif, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôt. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré, car cela accroît la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'élève à 431 millions de dollars (459 millions au 31 octobre 2011).

### Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les transactions sont comptabilisées dans la monnaie locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

### Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement individuel de nos secteurs d'exploitation comme s'ils exerçaient leurs activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette approche vise à faire en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à l'exercice de leurs activités. La direction surveille régulièrement les résultats de ces secteurs en vue de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et à l'évaluation du rendement. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à la fixation des prix de cession des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

### Note 31 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (\*), aux pages 57 à 76 de notre rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de nos clients exerçant des activités similaires sont situés dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

	Au 31 octobre 2012								
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	372 920 \$	74 %	64 254 \$	13 %	37 806 \$	8 %	26 903 \$	5 %	501 883 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	14 549	12	20 617	17	79 810	66	6 761	5	121 737
	387 469 \$	62 %	84 871 \$	14 %	117 616 \$	19 %	33 664 \$	5 %	623 620 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	192 841 \$	65 %	76 269 \$	26 %	18 260 \$	6 %	9 379 \$	3 %	296 749 \$
Autres	43 038	57	15 315	20	13 943	18	3 924	5	76 220
	235 879 \$	63 %	91 584 \$	24 %	32 203 \$	9 %	13 303 \$	4 %	372 969 \$
	Au 31 octobre 2011								
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	348 970 \$	79 %	35 814 \$	8 %	34 840 \$	8 %	22 509 \$	5 %	442 133 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	15 211	13	21 541	19	72 334	62	7 270	6	116 356
	364 181 \$	65 %	57 355 \$	10 %	107 174 \$	19 %	29 779 \$	5 %	558 489 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	187 641 \$	71 %	52 831 \$	20 %	16 669 \$	6 %	8 306 \$	3 %	265 447 \$
Autres	38 503	55	11 321	16	15 691	23	3 886	6	69 401
	226 144 \$	67 %	64 152 \$	19 %	32 360 \$	10 %	12 192 \$	4 %	334 848 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	319 261 \$	77 %	46 119 \$	11 %	35 427 \$	8 %	18 786 \$	4 %	419 593 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	13 527	13	25 066	24	58 648	56	7 530	7	104 771
	332 788 \$	63 %	71 185 \$	14 %	94 075 \$	18 %	26 316 \$	5 %	524 364 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	180 909 \$	73 %	43 223 \$	18 %	13 417 \$	5 %	8 661 \$	4 %	246 210 \$
Autres	38 731	56	13 130	19	13 137	19	3 725	6	68 723
	219 640 \$	70 %	56 353 \$	18 %	26 554 \$	8 %	12 386 \$	4 %	314 933 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de vente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 53 % (52 % au 31 octobre 2011; 46 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dans les provinces des Prairies, 18 % (18 % au 31 octobre 2011; 15 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 15 % (15 % au 31 octobre 2011; 14 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), et au Québec, 10 % (10 % au 31 octobre 2011; 21 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucun type d'industrie ne représente plus de 30 % du total des instruments de crédit au bilan (30 % au 31 octobre 2011; 28 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 49 % (56 % au 31 octobre 2011; 65 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 5 millions de dollars (41 millions au 31 octobre 2011; 7 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (4) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (5) Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 40 % (44 % au 31 octobre 2011; 46 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et 60 % (56 % au 31 octobre 2011; 54 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont liées à l'énergie, 17 % (17 % au 31 octobre 2011; 14 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), aux produits de financement, 17 % (17 % au 31 octobre 2011; 17 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), aux services financiers non bancaires, 9 % (10 % au 31 octobre 2011; 15 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), aux organismes souverains, 9 % (8 % au 31 octobre 2011; 9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010), et au secteur immobilier et aux secteurs connexes, 8 % (8 % au 31 octobre 2011; 7 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

**Note 32 Gestion du capital**
**Capital réglementaire et ratios de capital**

La suffisance du capital des banques canadiennes est réglementée suivant les lignes directrices établies par le BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le capital réglementaire comporte deux catégories : le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Le capital de première catégorie comprend le capital de la plus haute qualité et constitue une mesure principale de la capacité financière d'une banque. Le capital de première catégorie se compose des éléments de capital plus permanents, est exempt des charges fixes obligatoires portées en diminution des bénéfices et est juridiquement subordonné aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Le capital de deuxième catégorie se compose d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le capital total représente la somme du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie.

Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division du capital de première catégorie et du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques respectent les exigences minimales en matière de capital axé sur le risque relativement à l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles entreprennent des activités de négociation importantes, au risque de marché. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et on obtient le total de l'actif pondéré en fonction des risques en additionnant les résultats.

De plus, le BSIF établit des objectifs précis pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, selon ces objectifs, le ratio du capital de première catégorie doit être supérieur ou égal à 7 % et le ratio du capital total doit être supérieur ou égal à 10 %. Outre les ratios du capital de première catégorie et du capital total, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif-capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Au cours de 2012 et de 2011, nous nous sommes conformés à toutes les exigences en matière de capital imposées par le BSIF.

**Incidence de l'adoption des IFRS**

La présentation du capital réglementaire en vertu des IFRS a commencé lors de notre passage aux IFRS, le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Selon les lignes directrices du BSIF concernant l'adéquation des fonds propres, les institutions financières peuvent appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. Nous avons choisi cette option et appliquons progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur une période de cinq trimestres se clôturant au premier trimestre de l'exercice 2013. Le montant de l'application progressive est pris en compte de façon linéaire et a réduit de 444 millions de dollars l'incidence de la conversion aux IFRS sur notre capital de première catégorie pour l'exercice considéré, laquelle est passée de 2,2 milliards à 1,8 milliard.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les coefficients)	Déterminé en fonction des	
	IFRS	PCGR du Canada
	Au	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Capital</b>		
Capital de première catégorie	36 807 \$	35 713 \$
Capital total	42 347	41 021
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>		
Risque de crédit	209 559 \$	205 182 \$
Risque de marché	30 109	21 346
Risque opérationnel	40 941	40 283
Ajustement transitoire prescrit par le BSIF (1)	–	969
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques</b>	<b>280 609 \$</b>	<b>267 780 \$</b>
<b>Ratios de capital et coefficients</b>		
Capital de première catégorie	13,1 %	13,3 %
Capital total	15,1 %	15,3 %
Coefficient actif-capital (2)	16,7 X	16,1 X

- (1) Conformément aux directives transitoires prévues par l'accord de Bâle II, le BSIF exige que le montant minimal du capital à risque corresponde à au moins 90 % des exigences en matière de capital calculées en vertu des normes de l'accord de Bâle I. Si les exigences en matière de capital sont inférieures à 90 %, on doit procéder à un ajustement transitoire de l'actif pondéré en fonction des risques, comme il est indiqué à la rubrique 1.7 des lignes directrices du BSIF concernant l'adéquation des fonds propres.
- (2) Dans le cadre de la transition aux IFRS et tel que le BSIF l'a approuvé, aux fins du calcul du coefficient actif-capital, le montant brut de l'actif ajusté ne tient pas compte des prêts hypothécaires titrisés jusqu'au 31 mars 2010 inclusivement en vertu du programme de la SCHL.

### Note 33 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés, en fonction des montants qui seront recouverts ou réglés dans moins de un an et après un an, à la date de clôture selon les échéances contractuelles et certaines autres hypothèses décrites dans les notes annexes ci-dessous. S'il y a lieu, nous gérons le risque d'illiquidité de divers produits en fonction de modèles de comportement historiques qui, souvent, ne sont pas alignés avec les échéances contractuelles. Les montants à recouvrer ou à régler dans une période de un an, qui sont présentés ci-dessous, pourraient ne pas traduire la vision à long terme de la direction à l'égard du profil de liquidité de certaines catégories au bilan.

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Un an ou moins	Après un an	Total	Un an ou moins	Après un an	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques (1)	11 020 \$	1 597 \$	12 617 \$	11 002 \$	1 426 \$	12 428 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques (1)	10 255	–	10 255	6 387	73	6 460
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction (2)	112 406	8 377	120 783	119 371	8 757	128 128
Titres disponibles à la vente	15 305	25 523	40 828	14 326	24 568	38 894
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	110 052	2 205	112 257	84 698	249	84 947
Prêts						
Prêts de détail	47 193	253 992	301 185	42 581	242 164	284 745
Prêts de gros	29 446	49 610	79 056	26 192	38 560	64 752
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(1 997)	–	–	(1 967)
Placements pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	383	383	–	320	320
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 198	4 187	9 385	4 756	2 933	7 689
Dérivés (2)	12 958	78 335	91 293	20 711	78 939	99 650
Locaux et matériel, montant net	–	2 691	2 691	–	2 490	2 490
Goodwill	–	7 485	7 485	–	7 610	7 610
Autres immobilisations incorporelles	–	2 686	2 686	–	2 115	2 115
Actifs liés aux activités abandonnées	–	–	–	27 152	–	27 152
Participations dans des entreprises associées	–	125	125	–	142	142
Coût des prestations de retraite payé d'avance	–	1 049	1 049	–	311	311
Autres actifs	32 010	3 009	35 019	24 963	3 004	27 967
	<b>385 843 \$</b>	<b>441 254 \$</b>	<b>825 100 \$</b>	<b>382 139 \$</b>	<b>413 661 \$</b>	<b>793 833 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts (3)	374 000 \$	134 219 \$	508 219 \$	339 132 \$	139 970 \$	479 102 \$
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	383	383	–	320	320
Autres						
Acceptations	5 198	4 187	9 385	4 756	2 933	7 689
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	38 751	2 005	40 756	41 339	2 945	44 284
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	64 032	–	64 032	42 735	–	42 735
Dérivés (2)	14 429	82 332	96 761	20 943	79 579	100 522
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	232	7 689	7 921	132	6 987	7 119
Passifs liés aux activités abandonnées	–	–	–	20 076	–	20 076
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	66	1 663	1 729	67	1 572	1 639
Autres passifs	34 618	6 753	41 371	32 757	6 484	39 241
Déventures subordonnées	2 007	5 608	7 615	–	8 749	8 749
Titres de fiducie de capital	–	900	900	–	894	894
	<b>533 333 \$</b>	<b>245 739 \$</b>	<b>779 072 \$</b>	<b>501 937 \$</b>	<b>250 433 \$</b>	<b>752 370 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Un an ou moins	Après un an	Total
<b>Actif</b>			
Trésorerie et montants à recevoir de banques (1)	7 367 \$	1 169 \$	8 536 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques (1)	7 194	47	7 241
Valeurs mobilières			
Titres détenus à des fins de transaction (2)	120 629	9 210	129 839
Titres disponibles à la vente	16 797	32 447	49 244
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	69 841	2 857	72 698
Prêts			
Prêts de détail	31 038	240 889	271 927
Prêts de gros	36 413	31 184	67 597
Provision pour pertes sur prêts			(2 867)
Placements pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	257	257
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 547	2 824	7 371
Dérivés (2)	22 191	83 918	106 109
Locaux et matériel, montant net	–	2 501	2 501
Goodwill	–	6 553	6 553
Autres immobilisations incorporelles	–	1 925	1 925
Actifs liés aux activités abandonnées	5 723	–	5 723
Participations dans des entreprises associées	–	131	131
Coût des prestations de retraite payé d'avance	–	266	266
Autres actifs	26 602	3 719	30 321
	348 342 \$	419 897 \$	765 372 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts (3)	338 259 \$	130 254 \$	468 513 \$
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des détenteurs de fonds distincts	–	257	257
Autres			
Acceptations	4 547	2 824	7 371
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597	–	46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	36 006	–	36 006
Dérivés (2)	23 558	84 519	108 077
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	131	6 736	6 867
Passifs liés aux activités abandonnées	5 012	–	5 012
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	44	1 532	1 576
Autres passifs	33 184	5 134	38 318
Débitures subordonnées	405	7 271	7 676
Titres de fiducie de capital	727	900	1 627
	488 470 \$	239 427 \$	727 897 \$

(1) La trésorerie et les montants à recevoir de banques ainsi que les dépôts productifs d'intérêts à des banques sont présumés être recouverts dans un délai de un an, à l'exception des soldes de trésorerie qui ne peuvent être utilisés par la Banque.

(2) Les titres détenus à des fins de transaction classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés comme des relations de couverture sont présentés dans la colonne « un an ou moins » puisqu'elle représente le mieux, dans la plupart des cas, la nature à court terme de nos activités de négociation. Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui sont désignés comme des relations de couverture sont présentés selon le recouvrement ou le règlement de l'élément couvert connexe.

(3) Des dépôts à vue de 237 milliards de dollars (210 milliards au 31 octobre 2011; 197 milliards au 1<sup>er</sup> novembre 2010) sont présentés dans la colonne « un an ou moins » en raison du fait qu'ils sont remboursables à vue ou dans un court délai sur une base contractuelle. En pratique, ces dépôts se rapportent à un large éventail de personnes et de types de clients qui constituent une base stable pour nos opérations et nos besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales étant présentées selon la méthode de la mise en équivalence.

**Bilans résumés**

(en millions de dollars canadiens)	Au		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Actif</b>			
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 126 \$	7 406 \$	3 790 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	1 160	1 560	1 273
Valeurs mobilières	83 704	92 408	89 930
Placements dans des filiales bancaires et leurs sociétés liées	24 668	26 837	28 478
Placements dans d'autres filiales et leurs sociétés liées	37 973	33 837	22 619
Biens achetés en vertu de conventions de revente	10 909	8 745	6 367
Prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts	356 079	326 776	300 019
Soldes nets à recevoir des filiales bancaires	–	2 342	8 637
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	–	–	–
Autres actifs	129 879	125 202	128 898
	<b>647 498 \$</b>	<b>625 113 \$</b>	<b>590 011 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Dépôts	422 893 \$	413 121 \$	384 359 \$
Soldes nets à payer à des filiales bancaires	2 719	–	–
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	18 062	13 261	8 431
Autres passifs	151 942	151 280	155 163
	<b>595 616</b>	<b>577 662</b>	<b>547 953</b>
Débitures subordonnées	7 615	7 749	6 677
Capitaux propres	44 267	39 702	35 381
	<b>647 498 \$</b>	<b>625 113 \$</b>	<b>590 011 \$</b>

**Comptes résumés de résultat**

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Revenu d'intérêt (1)	18 788 \$	17 681 \$
Frais d'intérêt	6 860	7 357
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>11 928</b>	<b>10 324</b>
Revenus autres que d'intérêt (2)	1 733	3 685
<b>Total des revenus</b>	<b>13 661</b>	<b>14 009</b>
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 139	1 009
Indemnités et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	2
Frais autres que d'intérêt	6 903	6 760
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>5 619</b>	<b>6 238</b>
Impôt sur le résultat	1 440	1 394
<b>Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales</b>	<b>4 179</b>	<b>4 844</b>
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	3 361	1 600
<b>Bénéfice net</b>	<b>7 540 \$</b>	<b>6 444 \$</b>

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 1 292 millions de dollars (1 314 millions en 2011).

(2) Comprend le revenu des sociétés liées d'un montant négligeable (perte d'un montant négligeable en 2011).

**Tableaux résumés des flux de trésorerie**

	Au	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011
(en millions de dollars canadiens)		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Bénéfice net	7 540 \$	6 444 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles :		
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(3 361)	(1 600)
Variation des dépôts	9 772	28 762
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(29 324)	(26 884)
Produit de la titrisation de prêts	20	207
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(229)	(1 690)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(2 164)	(2 378)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 713)	3 864
Autres activités opérationnelles, montant net	6 799	(16 657)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles</b>	<b>(13 660)</b>	<b>(9 932)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	400	(287)
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	3 991	8 401
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	28 994	22 898
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(29 307)	(18 054)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(867)	(691)
Variation de la trésorerie investie dans des filiales	163	(8 393)
Variation du financement net fourni à des filiales	10 158	11 458
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>13 532</b>	<b>15 332</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission de débentures subordonnées	-	1 500
Remboursement de débentures subordonnées	(1 006)	(404)
Émission d'actions ordinaires	126	152
Dividendes versés	(3 272)	(3 032)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>	<b>(4 152)</b>	<b>(1 784)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>(4 280)</b>	<b>3 616</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	7 406	3 790
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	<b>3 126 \$</b>	<b>7 406 \$</b>
<b>Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés au cours de l'exercice	7 372 \$	6 752 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	17 502	16 758
Dividendes reçus au cours de l'exercice	1 302	1 277
Impôt sur le résultat (recouvré) payé au cours de l'exercice	1 951	1 012